

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2023**

Mon cher collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le

LUNDI 30 JANVIER 2023 à 18 H

À l'issue de cette séance, nous partagerons la traditionnelle galette dans les salons du Château Peixotto.

Je compte donc sur votre présence et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 - Assemblée délibérante – ordre du tableau
- 2 - Régime indemnitaire des élus
- 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2022
- 4 - Décisions municipales – Information du Conseil
- 5 - Petite enfance – Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse Module Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : 11 places supplémentaires
- 6 - Création d'un établissement d'enseignement artistique – Réhabilitation et extension du Château des Arts - Concours de maîtrise d'œuvre - Jury et prime

RAPPORTEUR Mme FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands projets de la ville de demain

- 7 - Approbation du Programme Technique Détaillé - Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence - Réhabilitation et extension du château des Arts

RAPPORTEUR Mme SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, à la Citoyenneté, à la Vie associative, aux Salles municipales

- 8 - Mise à disposition d'une boîte aux lettres pour les associations domiciliées au Dôme
- 9 - Reprise des concessions en état d'abandon

RAPPORTEUR M. JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, à la Voirie, aux Propriétés communales

- 10 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023

- 11 - Subventions aux associations - Année 2023
- 12 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2023
- 13 - Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps – Marché n° 20-24/13 « Isolation Thermique Extérieure – Enduit » - AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE (ARP) SAS - Garantie de paiement des fournisseurs
- 14 - Constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit d'Enedis

RAPPORTEUR Mme RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation citoyenne

- 15 - Bilan d'activités 2022 des Conseils Communaux – Information du Conseil Municipal

RAPPORTEUR Mme CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle

- 16 - Participation financière 2023 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »

RAPPORTEUR Mme THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail

- 17 - Communication culturelle : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé
- 18 - Création de postes au tableau des effectifs 2023
- 19 - Recrutement d'un Directeur Espaces Publics au sein du Pôle aménagement urbain durable
- 20 - Recrutement d'un officier d'état civil au sein du service Citoyenneté Population Cimetière
- 21 - Recrutement d'un technicien/ingénieur énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique
- 22 - Recrutement d'un peintre – agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre technique municipal
- 23 - Recrutement d'un assistant de direction/chargé de mission au sein du service Développement durable - La poste Aristide Briand - Économie sociale et solidaire
- 24 - Recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique polyvalents au sein du service surveillance voie publique

RAPPORTEUR M. FARGUES, Adjoint délégué aux Sports

- 25 - Convention de partenariat et de mise à disposition d'équipements entre la ville de Talence et le CREPS
- 26 - Acceptation offre de concours Association UST Club de Tennis – Travaux de rénovation des vestiaires du club de tennis

RAPPORTEUR Mme HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations

- 27 - Rapport égalité femmes/hommes 2022

RAPPORTEUR Mme LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés

- 28 - Convention annuelle pour l'ensemble des jardins partagés de la ville
- 29 - Convention annuelle avec l'association « Les Jardins de Raba » pour le jardin partagé familial de Raba

QUESTIONS ORALES

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 janvier 2023, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 30 janvier 2023 à 18 h, sous la présidence de M. Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, Mme SALLET, M. JESTIN, Mme RONDEAU, M. BESNARD, Mme CASTAGNERA, M. GIRON, Mme CHADEBOST, M. ERCHOUK, Mme THOMAS-PITOT (de la question n° 1 à la question n° 25), M. FARGUES, Mme MADRID (à partir de la question n° 27), M. COLDEFY (de la question n° 1 à la question n° 5), Mme CHABBAT, Mme BONORON, M. CAZABONNE (de la question n° 1 à la question n° 7), M. BONNIN, Mme DESGUERS, M. JEAN, Mme SERRANO-UZAC, Mme MICOINE, Mme IRIART, M. PENE, M. LAROSE, Mme HELBIG (de la question n° 1 à la question n° 27), Mme LUDLOW, Mme BALLIGAND, M. HANOTIN, M. DELGADO, Mme FRICOT, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme QUELIER, M. JOLIOT, Mme DUMONT

Absents excusés ayant donné délégation : Mme THOMAS-PITOT (procuration à M. SALLABERRY à compter de la question n° 26), M. COLDEFY (procuration à Mme FABRE-TABOURIN à compter de la question n° 7), M. JOYON (procuration à Mme RONDEAU), M. CAZABONNE (procuration à M. JESTIN à compter de la question n° 6), M. DUART (procuration à Mme SALLET), M. GARRIGUES (procuration à Mme CHABBAT), Mme DE MARCO (procuration à Mme RAMI), Mme GRESLARD-NEDELEC (procuration à M. BARDIN)

Absente : Mme MADRID (de la question n° 1 à la question n° 4)

M. ERCHOUK a été désigné comme secrétaire de séance

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, je voudrais vous souhaiter à vous toutes et tous la bienvenue. Occasion pour moi de vous souhaiter pour la dernière fois, en tout cas jusqu'à demain, ainsi qu'à l'ensemble des personnes qui nous suivent en distanciel, une belle, heureuse et sereine année 2023.

Je voudrais vous donner deux éléments si vous en êtes d'accord. Tout d'abord pour éviter les larsens et garantir l'intelligibilité des échanges, je vous demande s'il vous plaît de couper systématiquement les micros en fin de conversation. Nous avons souvent eu ce type de retours alors que notre matériel fonctionne bien.

Sur vos bureaux, vous trouverez un outil original et qualitatif que la Municipalité nous offre. C'est le carnet dont nous avons déjà discuté lors d'une délibération, fin d'année dernière. Il s'agit du carnet de Talence à colorier. Ce n'est pas un carnet de coloriage comme les autres. C'est avant tout une mise en valeur de notre patrimoine. Je vais vous demander un petit peu de silence. La mise en valeur de notre patrimoine tel qu'on le connaît et tel qu'on ne le connaît plus, puisque certains de ce patrimoine n'existent plus. Il est réservé aux adultes et aux enfants, ce n'est en rien un élément enfantin, même si jamais les enfants pourraient en rêver. L'idée était, grâce à l'artiste qui nous a accompagnés, en remerciant les services notamment du marketing qui nous ont aidés, ainsi que la communication et toutes celles et ceux qui nous ont aidés à sélectionner le contenu, était de renforcer cette dimension de fierté et

d'appartenance à la Ville de Talence. Également de faire aussi une œuvre de mémoire et je l'espère aussi beaucoup d'actions de médiation culturelle, car il est possible de faire de nombreuses choses avec ce cahier dont la valeur faciale est de 10 euros. Ce carnet pourra être acheté au Forum, d'ici une quinzaine de jours, en même temps que l'affiche de Talence stylisée.

Je voudrais également vous proposer de modifier notre ordre du jour, pour remonter le rapport d'égalité hommes-femmes, femmes-hommes, après la délibération n° 4, puisque nous le faisons dans l'ordre protocolaire de manière à en avoir lecture avant le ROB. Il n'y a pas d'obligation légale, mais il nous paraissait important de le faire puisque les deux choses sont liées. Si vous en êtes d'accord.

Par ailleurs, je remercie certains de nos collègues qui étaient des lecteurs attentifs, nous inverserons les délibérations 6 et 7 puisque la 7 doit venir avant la 6, étant donné que la 6 est la conséquence de la 7, mais c'est la même chose. C'est ce que je voulais vous dire par rapport à cela.

En vous expliquant et précisant que c'est M. Salem ERCHOUK qui assurera avec beaucoup de professionnalisme le secrétariat de cette séance.

M. le Secrétaire, vous avez la parole.

M. ERCHOUK : Bonsoir à tous. Rapporteur M. le Maire, assemblée délibérante, ordre du tableau.

N° 1 - Assemblée délibérante – ordre du tableau

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, comme vous le savez, les deux prochaines délibérations portent sur un sujet qui nous a occupés et qui a eu un retentissement dans les médias. Évidemment je ne reviendrai pas sur le fond. Nous en avons échangé directement, en tout cas j'ai eu cet échange avec les responsables de chacun des groupes notamment d'opposition et avec l'ensemble de mes collègues de la majorité. Vous savez que je suis pleinement disponible en cas de besoin pour un échange. M. Patrick DUART n'exerce donc plus ses délégations depuis le lundi 16 janvier 2023 et il demeure Conseiller municipal sans indemnité, c'est l'objet de la délibération N° 1 et N° 2. Comme ceci a été indiqué à l'ensemble des écoles et des représentants, j'exercerai jusqu'à nouvel ordre l'ensemble de ses délégations notamment l'éducation, les centres de loisirs et l'ensemble de l'entretien des bâtiments communaux. Je serai assisté en cela par les services municipaux, qui dans un contexte jamais facile, mais singulièrement en ce mois de janvier 2023, m'accompagnent. Je voudrais ici les remercier pour leur aide précieuse et leur sérieux.

La délibération je vous propose, la possibilité d'avoir un vote différentiel sur la délibération numéro 1. Vous préciser que comme indiqué dans la délibération de Mme la Préfète le 23 janvier 2023, car c'est maintenant M. le Préfet, mais à l'époque c'était Madame. Il est inscrit M. le Préfet, donc j'ai peut-être dit une bêtise. Le Préfet m'a fait part qu'il acceptait cette démission en l'application de l'article 2122-15 du CGCT. Le poste occupé par M. Patrick DUART devient vacant. L'idée est donc de se prononcer sur le maintien ou non du

nombre d'adjoints, déterminé par la délibération N° 3 du 25 mai 2020. Je vous propose comme c'est indiqué de ne pas procéder au remplacement de M. DUART en sa qualité d'adjoint au Maire, et donc de fixer à 15 le nombre d'adjoints avec une remontée automatique d'un rang pour l'ensemble des personnes avec l'ordre qui est indiqué dans la délibération.

Pour la délibération N° 2, il s'agira si nous sommes d'accord sur la première, mais nous allons voter séparément, de prendre corps dans ce que je viens de vous indiquer. C'est-à-dire l'absence d'indemnité pour M. DUART qui apparaît en bas de la première page. Les autres indemnités étant par ailleurs inchangées. Mme DUMONT.

Mme DUMONT : M. le Maire, nous souhaitons faire une intervention croisée avec M. MARTILY. Nous connaissons tous dans quel contexte ces deux délibérations sont proposées.

M. MARTILY : Comme le stipule le rapport égalité hommes-femmes, une femme sur 6 est victime d'une agression physique et/ou sexuelle durant sa vie et seulement 10 % d'entre elles portent effectivement plainte.

Mme DUMONT : Nous voulons en ce début de Conseil en profiter pour saluer le courage des femmes qui portent plainte contre leurs agresseurs sexuels. Notamment lorsque ces agresseurs sont des personnalités politiques, car il en faut du courage. Nous savons quand on va porter plainte que de nombreuses plaintes sont ensuite classées sans suite.

M. MARTILY : Nous répétons autant de fois qu'il sera nécessaire, que les actes délictueux et/ou criminels envers les femmes sont engendrés par des mécanismes systémiques et que tout un chacun se doit de les combattre tous les jours dans l'intérêt de toutes et tous.

Mme DUMONT : Si la présomption d'innocence est fondamentale, elle doit s'accompagner d'une présomption de crédibilité de la parole des victimes.

M. LE MAIRE : Très bien. D'autres prises de parole ? Ok. Le vote sur la délibération N° 1 s'il vous plaît.

Mme RAMI : Nous n'allons pas prendre part aux votes.

M. LE MAIRE : Très bien. Est-ce que c'est une décision qui est valable pour l'ensemble des groupes ? Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Pour moi également.

M. LE MAIRE : D'accord. M. JOLIOT ? Ok, très bien. Donc à l'unanimité du groupe majoritaire la délibération 1 est acceptée.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur Patrick DUART m'a informé par courrier en date du 14 janvier 2023 de son souhait d'être déchargé de l'ensemble de ses délégations et de démissionner de ses fonctions d'adjoint pour ne siéger au sein du conseil municipal qu'en tant que conseiller municipal sans délégation.

Monsieur le Préfet, par courrier du 23 janvier 2023, m'a fait part du fait qu'il acceptait cette démission en application de l'article L.2122-15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le poste occupé par Monsieur Patrick DUART étant devenu vacant, il convient donc à présent de se prononcer sur le maintien ou non du nombre d'adjoints déterminé par délibération n°3 du 25 mai 2020.

Je vous propose de ne pas procéder au remplacement de Monsieur Patrick DUART en sa qualité d'adjoint au maire et, de ce fait, de fixer le tableau des adjoints comme suit, étant entendu que chacun des adjoints au rang inférieur se trouve automatiquement promu d'un rang :

Madame Frédérique FABRE-TABOURIN
Premier Adjoint

Madame Jeanne SALLET
Deuxième Adjoint

Monsieur François JESTIN
Troisième Adjoint

Madame Sophie RONDEAU
Quatrième Adjoint

Monsieur Vincent BESNARD
Cinquième Adjoint

Madame Danièle CASTAGNERA
Sixième Adjoint

Monsieur Charley GIRON
Septième Adjoint

Madame Jacqueline CHADEBOST
Huitième Adjoint

Monsieur Salem ERCHOUK
Neuvième Adjoint

Madame Laetitia THOMAS-PITOT
Dixième Adjoint

Monsieur Frédéric FARGUES
Onzième Adjoint

Madame Isabel MADRID
Douzième Adjoint

Monsieur Mathieu COLDEFY
Treizième Adjoint

Madame Chantal CHABBAT
Quatorzième Adjoint

Monsieur Mathieu JOYON
Quinzième Adjoint

»

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par :

33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence Debout ! /
Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2023

N° 2 - Régime indemnitaire des élus

M. LE MAIRE : Pour la délibération N° 2, Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Idem.

Mme RAMI : NPPV.

M. LE MAIRE : Très bien. Donc à l'unanimité du groupe majoritaire cette délibération est validée, je vous en remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Conséquence de la délibération qui vient d'être présentée, il convient de mettre à jour le tableau des indemnités.

Je vous propose par conséquent de fixer, à compter du 30/01/2023, conformément aux articles L 2123-23, L 2123-24 et L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les indemnités mensuelles de fonction ainsi qu'il suit :

Monsieur Sallaberry	Maire	4968,00
Madame Fabre-Tabourin	1 ^{er} adjoint	1714,00
Madame Sallet	2 ^{ème} Adjoint	1714,00
Monsieur Jestin	3 ^{ème} Adjoint	1714,00
Madame Rondeau	4 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Besnard	5 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Castagnéra	6 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Giron	7 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Chadebost	8 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Erchouk	9 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Thomas-Pitot	10 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Fargues	11 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Madrid	12 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Coldefy	13 ^{ème} Adjoint	1266,84
Madame Chabbat	14 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Joyon	15 ^{ème} Adjoint	1266,84
Monsieur Bonnin	Conseiller municipal délégué	982,22
Madame Balligand	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Delgado	Conseiller municipal délégué	568,22
Monsieur Hanotin	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Iriart	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Larose	Conseiller municipal délégué	568,22
Madame Micoine	Conseillère municipale déléguée	568,22
Monsieur Pene	Conseiller municipal délégué	568,22

Madame Desguers	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Fricot	Conseillère municipale déléguée	436,77
Monsieur Jean	Conseiller municipal délégué	436,77
Madame Ludlow	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Serrano-Uzac	Conseillère municipale déléguée	436,77
Madame Bonoron	Conseillère municipale déléguée	187,34
Monsieur Garrigues	Conseiller municipal délégué	187,34
Madame Helbig	Conseiller municipal délégué	187,34
Monsieur Cazabonne	Conseiller municipal	0,00
Monsieur Duarte	Conseiller municipal	0,00
Monsieur Bimboire	Conseiller municipal	146,97
Monsieur Bardin	Conseiller municipal	146,97
Madame Rami	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Martily	Conseiller municipal	146,97
Madame Greslard-Nedelec	Conseillère municipale	146,97
Monsieur Joliot	Conseiller municipal	146,97
Madame Dumont	Conseillère municipale	146,97
Madame Quélier	Conseillère municipale	146,97

Ces indemnités de fonctions subiront les mêmes revalorisations que les traitements des fonctionnaires. »

ADOpte par 33 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence Debout ! / Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 31/01/2023

N° 3 - Approbation du procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2022

M. LE MAIRE : En vous précisant que Mme QUÉLIER nous a envoyé un mail aujourd'hui avec une correction à la pagination page 55 qui sera intégrée dans le cadre de cette approbation de PV. Vous indiquer que nous avons eu un problème d'enregistrement sur le premier quart d'heure, d'où l'indication dans le compte-rendu de coupure son. Nous avons eu un problème d'enregistrement sur ce débat. M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Bonjour, M. le Maire, chers collègues. Une remarque page 23, à la fin de mon intervention, il est inscrit « je ne fais pas épiloguer », ce n'est pas « je ne fais pas », mais c'est « je ne vais pas ». Merci.

M. LE MAIRE : C'est peut-être ce que vous avez dit. Très bien, ce sera corrigé en ce sens. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Je voulais juste signaler une question de forme. J'ai noté beaucoup de fautes d'orthographe notamment d'accord. Je ne dis pas que c'est simple de faire la retranscription. Je constate que dans un document officiel on doit autant que faire se peut avoir l'orthographe la plus parfaite possible, notamment les accords de conjugaison. Je voulais avoir un mini coup de gueule là-dessus parce qu'au bout d'un moment cela pique les yeux. Une fois ou deux, ça va, mais lorsque c'est 12, 15 ou 25 fois, ça finit par piquer les yeux et je voulais le signaler. Merci.

M. LE MAIRE : Est-ce que vous pouvez me donner un exemple de faute, s'il vous plaît ? Ou bien les 25 fautes dont vous parlez ? Bien. Parce que cela fait humblement 5 ans que je suis Maire, et je n'avais jamais entendu parler d'une moindre faute. Ce qui peut arriver évidemment. De vous rappeler comme l'a fait, Mme QUÉLIER, M. JOLIOT, que vous pouvez parfaitement nous envoyer vos demandes de correction qu'elles soient de forme ou de conjugaison préalablement au Conseil, ce qui nous permettra de les prendre en compte. Je vous propose de les faire passer au Secrétaire général de la Mairie pour que l'on puisse les intégrer après validation. Ces corrections ne changeant en rien, mais je lirai avec attention vos 25 fautes dont vous parlez.

Ces corrections mises en œuvre, est-ce qu'il y a des oppositions ? À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 12 décembre 2022 »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par 42 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 4 - Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : M. MARTILY.

M. MARTILY : Simplement. Je n'ai pas eu le temps d'envoyer un mail pour demander des précisions sur la décision N° 1, concernant la régie du Café du Dôme qui change de nom, régie du Dôme et qui prendra donc également les recettes de location des salles municipales. On aimerait simplement connaître les raisons de ce mouvement. Savoir si c'était une rationalisation ou autre. Si on pouvait avoir peut-être les détails en termes de volume de cette régie ?

M. LE MAIRE : Non. Il n'y a pas de rationalisation. Ce que je vous propose, c'est que le service vous fera un mail avec les produits, que je n'ai pas là, et je ne suis pas sûr de les avoir en 2022, je parle sous le contrôle du Directeur qui vous enverra tout cela par mail à vous et à l'ensemble des minorités. Mme RAMI.

Mme RAMI : Bonjour. Alors, il s'agit de la numéro 8. C'est le dépôt d'une demande de permis de démolir pour la destruction du bâtiment situé 3 rue Gutenberg à Talence. J'aurais voulu savoir quel était le devenir de cet emplacement ?

M. LE MAIRE : C'est quelque chose dont on avait déjà parlé. Vous savez qu'elle fait partie de la parcelle que l'on avait achetée dans le cadre du Château des Arts. La Ville est propriétaire de ce bâtiment. Si vous vous en souvenez bien, il y avait également eu un squat difficile dans une période prolongée dans ce bâtiment. Vous le voyez sur les plans, compte tenu de son caractère excentré, il n'y a pas de projet directement. En tout cas pas de projet qui soit né

non plus de la concertation. Il est donc décidé de démolir l'immeuble et la parcelle sera ensuite vendue. On ne parle que du petit bout de la parcelle évidemment. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'aurais aimé avoir une précision sur la N° 23, acquisition de service de surveillance et de gardiennage.

M. LE MAIRE : Quels types de précisions souhaitez-vous ?

Mme QUÉLIER : Qu'est-ce que cela veut dire ? Qu'est-ce qu'il y a derrière cette appellation ?

M. LE MAIRE : Il s'agit notamment des services de surveillance que l'on a à l'occasion de l'organisation des manifestations. Par exemple, en 2022, le Décastar, le Forum des associations, le thé dansant des séniors, la soirée du personnel ou bien encore la surveillance de la base de loisir que nous avons eue l'année dernière sur la base estivale de Thouars. C'était une base temporaire que nous avons. C'est cette surveillance et ce gardiennage que nous avons d'habitude. Voilà, des exemples très concrets de ce contrat. D'autres questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 6 juillet 2020, enregistrée en préfecture le 9 juillet 2020, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, il a été amené à prendre les décisions municipales pour les objets ci-après :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE
N° 1 23/11/22	Modification à compter du 01/01/2023 de la régie de recettes « Régie le Café du Dôme », créée le 01/01/2021, dont le périmètre a été élargi en incluant notamment les recettes de la location des salles municipales. Cette régie installée au Dôme portera désormais le nom de « Régie du Dôme ».	
N° 2 23/11/22	Abandon de la procédure d'appel d'offres en vue de la passation d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif à l'auto-mission (lot 4) en la déclarant sans suite pour motif d'intérêt général (caractère erroné du contenu des prix). Lancement d'une nouvelle procédure de mise en concurrence tirant les conséquences du motif d'intérêt général invoqué.	
N° 3 24/11/22	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable en vue de la réalisation d'une pergola au droit de la bibliothèque située au sein du square Fehlmann.	
N° 4 24/11/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Pascal BUSCH auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à	

	obtenir l'annulation du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 23/06/2022.	
N° 5 24/11/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Cyril LACLAU auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration de sept forfaits de post-stationnement établi à son encontre entre le 31/03/2018 et le 20/12/2019.	
N° 6 24/11/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par M. Bruno SANCHEZ auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 20/09/2021.	
N° 7 24/11/22	Décision de confier les intérêts de la ville à MM. MERLIN et BASTIANCIG (Service Juridique de la Mairie de Talence) dans le cadre de la requête introduite par Mme Karine SERVE auprès de la Commission du Contentieux du Stationnement Payant, visant à obtenir l'annulation de la majoration du forfait de post-stationnement établi à son encontre le 26/08/2021.	
N° 8 24/11/22	Dépôt d'une demande de permis de démolir pour la destruction du bâtiment situé 3 rue Gutenberg à Talence.	
N° 9 24/11/22	Dépôt d'une demande de permis de démolir pour la destruction du bâtiment situé 91 rue Robespierre à Talence qui permettra de créer un trottoir rue René Vaché au droit de cette même parcelle.	
N° 10 25/11/22	Signature de l'annexe 1 à la convention cadre « Scène partenaire » pour le prêt de matériel scénique, pour une valeur de 8 407,00 € du 13 au 14/12/2022 afin d'organiser le spectacle des classes de danse de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse à l'Agora Haut-Carré.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTURE (IDDAC) – Bègles (33)
N° 11 25/11/22	Contrat pour un emprunt Score Gissler 1A d'un montant de 2 000 000,00 € sur une durée de 20 ans afin de financer les investissements 2022 - tranche obligatoire sur index EURIBOR préfixé jusqu'au 01/02/2043 mise en place lors du versement des fonds. - versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 03/01/2023 avec versement automatique à cette date. - taux d'intérêt annuel : à chaque date d'échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : index EURIBOR 3 mois, assorti d'une marge de +0,73 %. - base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours. - échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle.	LA BANQUE POSTALE – Bordeaux (33)

	<ul style="list-style-type: none"> - mode d'amortissement : constant. - remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive. Cette dernière, à payer par l'emprunteur, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète. Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,25 %. - option de passage au taux fixe : oui. - commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt. 	
<p>N° 12 25/11/22</p>	<p>Contrat pour un emprunt composé d'une phase de mobilisation et d'une seule tranche obligatoire, Score Gissler 1A d'un montant de 3 000 000,00 € sur une durée de 21 ans et 1 mois afin de financer les investissements 2022.</p> <p>Phase de mobilisation revolving : Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de la mise en place d'une tranche constituent l'encours en phase de mobilisation. Durée : 1 an, soit du 12/12/2022 au 12/12/2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> - versement des fonds : à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de mobilisation ou à une date antérieure en cas de mise en place anticipée de la tranche à Taux Fixe. Montant minimum de versement : 150 000,00 € - taux d'intérêt annuel : index €STR assorti d'une marge de +0,76 %. - base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoulés sur la base d'une année de 360 jours. - échéance d'intérêts : périodicité mensuelle. - remboursement de l'encours en phase de mobilisation : autorisé. - revolving : oui. - montant minimum du remboursement : 150 000,00 €. <p>Tranche obligatoire à taux fixe du 12/12/2023 au 01/01/2044 pour un montant de 3 000 000,00 €. Cette tranche obligatoire est mise en place en une seule fois le 12/12/2023 par arbitrage automatique ou antérieurement en cas de mise en place anticipée de la tranche à taux fixe.</p> <ul style="list-style-type: none"> - taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,60 %. - base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours. - échéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle. - mode d'amortissement : constant. - remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle. <p>Commissions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt. - commission de non-utilisation : 0,10 % 	<p>LA BANQUE POSTALE – Bordeaux (33)</p>

N° 13 25/11/22	Contrat de cession pour l'animation des 10 ans du Dôme le 26/11/2022. Montant de la prestation : 5 000,00 € TTC	COMPAGNIE BOUGRELAS – Bordeaux (33)
N° 14 25/11/22	Organisation d'une lecture théâtrale et musicale pour les jeunes enfants à partir de 5 ans sur le thème de Noël le 17/12/2022 à la Médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 800,00 € TTC	ASSOCIATION ART SESSION – Bordeaux (33)
N° 15 28/11/22	Désignation d'un cabinet d'huissiers de justice afin de procéder au constat d'une occupation sans droit ni titre du parking situé devant le Stade nautique Henri Deschamps, dépendance du domaine public communal.	SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE – CAGNON – Bordeaux (33)
N° 16 28/11/22	Désignation d'un cabinet d'huissiers de justice afin de procéder au constat de l'état de la construction sise 16 rue Armand Leroi, voisine de l'immeuble situé 14 rue Armand Leroi, propriété de la ville, qui présente des désordres structurels au niveau de ses façades, et pour laquelle des travaux de démolition sont programmés.	SCP D'HUISSIERS DE JUSTICE BARRENECHE – CAGNON – Bordeaux (33)
N° 17 30/11/22	Location de la chapelle de la Sainte Famille située 10 rue Charles Gounod à Talence pour un concert du chœur adulte de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse le 06/12/2022. Montant de la location : 250,00 € TTC (participation aux frais d'éclairage et de chauffage).	PAROISSE DE TALENCE – Talence (33)
N° 18 30/11/22	Location de l'Agora Haut-Carré et de la salle Badiane à l'occasion de la présentation des classes de danse classique de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse du 13 au 14/12/2022. Montant de la location : 1 668,29 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Talence (33)
N° 19 02/12/22	Dépôt d'un dossier de déclaration préalable en vue de la rénovation du sanitaire de la place de la Victoire 14-18 à Talence.	
N° 20 05/12/22	Passation des avenants suivants aux marchés de travaux relatifs à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie : - Avenant n° 3 au marché n° 20/21-4 « Couverture – Etanchéité » pour la prise en compte des modifications suivantes : - des travaux local ATMO (plots à étancher et crosse) : + 1 210,00 € HT - des travaux en plus et moins-value pose d'un conduit de lumière, entrées et descentes d'eau pluviale : + 2 066,52 € HT, soit un montant total de + 3 276,50 € HT, soit + 3 931,80 € TTC. Montant initial du marché : 428 400,00 € TTC	SAS TOITURES 33 – Saint Médard d'Eyrans (33)

<p>Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 1 280,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 1 600,00 € HT Montant de l'avenant n° 3 : + 3 276,50 € HT Nouveau montant du marché : 435 787,80 € TTC</p> <p>- Avenant n° 1 au marché n° 20/21-6 « Serrurerie – métallerie » pour la prise en compte des modifications suivantes : * fourniture et pose d'une trappe métallique : + 1 935,25 € HT * plus et moins-value sur vantaux/ferme porte/portillon : - 15 781,20 € HT * mise en œuvre tôle décorative et barreau fer carré 20, sensiblement identique existant : + 3 749,20 € HT * fourniture et pose d'un précadre en tube : + 1 383,20 € HT * modification d'une main courante existante pour la mise en place de la résille : + 1 877,84 € HT Soit un montant total de – 6 835,71 € HT, soit – 8 202,85 € TTC</p> <p>Montant initial du marché : 366 000,00 € TTC Montant de l'avenant n° 1 : - 6 835,71 € HT Nouveau montant du marché : 357 797,15 € TTC</p> <p>- Avenant n° 4 au marché n° 20/21-7 « Plâtrerie – Faux plafonds » pour la prise en compte des modifications et aléa de chantier en phase 2 et 3 suivants (doublage plâtre supplémentaire suite démolition de doublage brique en mauvais état, ajustement plafond acoustique préau, encoffrement coupe-feu des conduits des fenêtres de toit, suppression plafond coupe-feu excédentaire), pour un montant total de + 10 665,84 € HT, soit + 12 799,01 € TTC.</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5% du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/11/2022, a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>Montant initial du marché : 460 246,06 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 9 635,98 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 2 008,94 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : + 1 993,63 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 10 665,84 € HT Nouveau montant du marché : 489 411,32 € TTC</p> <p>- Avenant n° 6 au marché n° 20/21-8 « Menuiseries intérieures – Agencement » pour la prise en compte de la fourniture et pose de gaines techniques supplémentaires ainsi que d'un bloc porte prépeint sous escalier et plus-value pour ajout d'occulus sur porte va et vient, pour un montant total de + 3 338,40 € HT, soit + 4 006,08 € TTC.</p> <p>Sachant que le montant total des avenants engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial du marché concerné, la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa réunion du 28/11/2022 a donné un avis favorable à sa passation.</p> <p>Montant initial du marché : 303 504,74 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : - 672,20 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 4 989,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : - 23,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 4 : + 1 842,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 5 : + 5 788,00 € HT</p>	<p>SA TROISEL – Mérignac (33)</p> <p>SAS MAINVIELLE – Puch d'Agenais (47)</p> <p>SAS LEGENDRE ET LUREAU – Sablons (33)</p>
--	--

	Montant de l'avenant n° 6 : + 3 338,40 € HT Nouveau montant du marché : 321 819,38 € TTC	
N° 21 05/12/22	<p>Passation de l'avenant n° 4 au marché n° 20-19 relatif à la « location de bâtiments modulaires » dans le cadre des travaux de réhabilitation sur le groupe scolaire Paul Lapie pour la prise en compte de la prolongation du délai d'exécution de la phase 2. Ce dernier était de 6 mois à compter de la date de la décision d'admission par le Pouvoir Adjudicateur, soit à la date de fin de la phase 1(13/02/2022), soit jusqu'au 13/08/2022. Le délai d'exécution de la phase 2 a été prolongé une première fois par avenant n° 3 pour une durée de 4 mois (soit jusqu'au 13/12/2022). Le délai d'exécution de la phase 2 est à nouveau prolongé de 1 mois et 28 jours supplémentaires, soit jusqu'au 10/02/2023, pour un montant total de + 25 200,93 € HT, soit + 30 241,12 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 292 711,20 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : sans incidence financière Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 1 231,29 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : + 52 020,00 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 25 200,93 € HT Nouveau montant du marché : 386 853,86 € TTC</p>	SAS COUGNAUD – Mouilleron Le Captif (85)
N° 22 06/12/22	<p>Passation d'un contrat de cession pour une animation musicale le 13/12/2022 et mise à disposition de la salle des arts plastiques au Forum des Arts et de la Culture.</p> <p>Montant des prestations : 1 095,00 € TTC</p>	ASSOCIATION JAZZ LINE – Grayan et l'Hôpital (33)
N° 23 06/12/22	Acquisition de services de surveillance et de gardiennage à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)
N° 24 06/12/22	Acquisition d'équipements de protection individuelle à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 25 06/12/22	Acquisition de produits d'entretien et d'hygiène à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.	UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33) ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)
N° 26 23/11/22	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'un spectacle des élèves de l'école municipale de musique au sein de la Maison des Parents de la Fondation Ronald McDonald du	ASSOCIATION PARENTS- ENFANTS- SOLEIL – Bordeaux (33)

	groupe hospitalier Pellegrin le 23/12/2022.	
N° 27 12/12/22	<p>Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour le lot 1 (fourniture de pains artisanaux) dans le cadre de l'appel d'offres relatif à la fourniture de pains artisanaux en frais et vins, pour une durée ferme allant du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023 puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026.</p> <p>Montant maximum annuel de la dépense : 105 500,00 € TTC</p>	TOUFLET BOULANGER SA – Gradignan (33)
N° 28 12/12/22	<p>Souscription d'accords-cadres mono-attributaires à bons de commande relatifs aux assurances des biens et responsabilités pour une durée ferme allant du 01/01/2023 à 0 h au 31/12/2023 à minuit, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026 à minuit, comme suit :</p> <p>- Lot 1 : Multirisques collectivité : dommages aux biens, responsabilités et assistance aux personnes Montant maximum annuel : 300 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 3 – Flotte automobile Montant maximum annuel : 300 000,00 € TTC</p>	<p>SMACL ASSURANCES SA (Mandataire non solidaire – groupement conjoint) – Niort (79)</p> <p>SMACL ASSURANCES (Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes) – Niort (79)</p> <p>SASU ASSURANCE SECURITE (Mandataire non solidaire – groupement conjoint) – Lille (59)</p> <p>SA LA SAUVEGARDE – GMF – Levallois Perret (92)</p>
N° 29 12/12/22	<p>Souscription d'un nouvel abonnement au progiciel de gestion de l'accompagnement aux demandeurs d'emploi pour une durée allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>Montant annuel maximum de la dépense : 8 400 € TTC</p>	SAS ARCHE MC2 – Aix en Provence (13)
N° 30 12/12/22	<p>Passation d'un nouveau marché de maintenance de l'armoire de stockage robotisée du magasin du Centre Technique Municipal pour une durée allant du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023, renouvelable par tacite reconduction d'année civile en année civile jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>Montant de la dépense annuelle : 1 524,00 € TTC</p>	SAS ELECTROCLASS – Bussy Saint Georges (77)
N° 31 14/12/22	Souscription d'accords-cadres multi-attributaires à bons de commande relatifs aux services de délimitation des biens fonciers,	

	<p>de topographie, d'urbanisme et d'aménagement pour une période ferme allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026, comme suit :</p> <p>- Lot 1 – Délimitation des biens fonciers Montant annuel maximum : 48 000 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Topographie Montant annuel maximum : 192 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 3 – Urbanisme et aménagement Montant annuel maximum : 36 000,00 € TTC</p>	<p>Titulaire 1 : SARL GEOSAT – Pessac (33)</p> <p>Titulaire 2 : SELARL AUIGE / Fabien MARQUETTE Géomètre – Talence (33)</p> <p>Titulaire 3 : SELARL ABAC-GEOAQUITAINE – Artigues près Bordeaux (33)</p> <p>Titulaire 1 : SCOP SA ATLANTIQUE INGENIERIE – Surgères (17)</p> <p>Titulaire 2 : SELARL AUIGE / Fabien MARQUETTE Géomètre – Talence (33)</p> <p>Titulaire 3 : SARL GEOSAT – Pessac (33)</p> <p>Titulaire 1 : SELARL AUIGE / Fabien MARQUETTE Géomètre – Talence (33)</p> <p>Titulaire 2 : SARL GEOSAT – Pessac (33)</p>
<p>N° 32 14/12/22</p>	<p>Souscription des accords-cadres mono-attributaires à bons de commande suivants relatifs à la fourniture de pains artisanaux en frais et vins, pour une durée ferme allant du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2026 :</p> <p>- Lot 2 : Vins rouges, blancs, liquoreux – gamme prestige Montant maximum annuel de la dépense : 36 000,00 € HT</p> <p>- Lot 3 : Vins rouges, blancs, blancs moelleux et rosés – gamme classique Montant maximum annuel de la dépense : 36 000,00 € HT</p> <p>- Lot 4 : Vins mousseux (crémant, champagne, mousseux divers) Montant maximum annuel de la dépense : 36 000,00 € HT</p>	<p>SARL VELAYOS – Floirac (33)</p> <p>SARL EPC LA CAVE DES CHARPENTIERIS – Portets (33)</p> <p>SAS MAISON DE NEGOCE VINILIA – Bordeaux (33)</p>

<p>N° 33 20/12/22</p>	<p>Acquisition de produits pétroliers raffinés énergétiques en vrac (sans plomb, gazole, fioul ...) à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023).</p> <p>Montant estimé de la dépense : 180 000,00 € TTC</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p>
<p>N° 34 20/12/22</p>	<p>Passation d'un avenant à la convention tripartite signée le 5/12/2007 relative à la mise à disposition de la salle de sport de l'école Notre Dame Sévigné (gymnase et salle de danse) visant à modifier l'article 5 comme suit :</p> <p>« La Ville de Talence prendra en charge les dépenses de fluide (gaz, électricité, eau) et d'entretien des locaux au prorata du temps d'occupation des locaux par l'UST GYMNASTIQUE ».</p>	<p>ASSOCIATION D'EDUCATION POPULAIRE DE L'ECOLE ET DU COLLEGE NOTRE DAME SEVIGNE – Talence (33)</p> <p>ASSOCIATION UST GYMNASTIQUE – Talence (33)</p>
<p>N° 35 20/12/22</p>	<p>Acquisition de prestations de nettoyage de bâtiments municipaux pour une durée allant du 01/01/2023 au 30/11/2025.</p> <p>Montant annuel de la dépense : 79 674,42 € TTC</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p>
<p>N° 36 20/12/22</p>	<p>Passation de marchés sans publicité ni mise en concurrence préalables concernant les achats de livres non scolaires, pour une durée allant du 01/01/2023 au 31/12/2023.</p> <p>La Ville, tout en tenant compte de l'impératif de maintien sur le territoire d'un réseau dense de détaillants qui garantit la diversité de la création éditoriale et l'accès du plus grand nombre à cette création, s'engage à choisir une offre pertinente, ne pas contracter systématiquement avec un même opérateur économique lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre au besoin et de faire une bonne utilisation des deniers publics.</p>	
<p>N° 37 20/12/22</p>	<p>Passation des accords-cadres à bons de commande suivants relatifs à la prise en charge d'animaux errants ou morts et fourrière animale pour une durée ferme allant du 01/01/2023 au 31/12/2023, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2025.</p> <p>- Lot 1 – Prise en charge d'animaux errants ou morts sur le territoire de la ville de Talence Montant maximum annuel de la dépense : 36 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 – Fourrière animale Montant maximum annuel de la dépense : 30 000,00 € (pas de TVA applicable compte tenu du statut du titulaire du marché)</p>	<p>SAS SACPA – Casteljaloux (47)</p> <p>ASSOCIATION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DE BORDEAUX ET DU SUD-OUEST Mérignac (33)</p>
<p>N° 38 21/12/22</p>	<p>Passation d'un avenant n° 4 au marché de travaux relatif à la réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie n° 20/21-4 « Couverture – étanchéité » pour la prise en compte des modifications suivantes :</p> <p>- fourniture et pose d'un échafaudage de façade :</p>	<p>SAS TOITURES 33 – Saint Médard d'Eyrans (33)</p>

	<p>+ 1 104,00 € HT - réfection cheneau (dépose d'ardoises, de doublis, de battellements et du chéneau, façonnage et pose de cheneaux en queue de billard compris pose des naissances EP et raccordement aux EP existantes, des battellements et repose des doublis et des ardoises précédemment mis en stock) : + 8 880,00 € HT, pour un montant total de + 9 984,00 € HT, soit + 11 980,80 € TTC.</p> <p>Montant initial du marché : 366 000,00 € TTC Rappel du montant de l'avenant n° 1 : + 1 280,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 2 : + 1 600,00 € HT Rappel du montant de l'avenant n° 3 : + 3 276,50 € HT Montant de l'avenant n° 4 : + 9 984,00 € HT Nouveau montant du marché : 447 768,60 € TTC</p>	
N° 39 22/12/22	<p>Signature d'une convention de partenariat tripartite pour les représentations du spectacle « Up ! » des 13 et 14/01/2023 au Dôme.</p> <p>L'OARA soutiendra financièrement la programmation du spectacle pour un montant total de 650,00 € TTC.</p>	<p>COMPAGNIE LAGUNARTE – La Bastide Clairence (64)</p> <p>OFFICE ARTISTIQUE REGION NOUVELLE AQUITAINE (OARA) – Bordeaux (33)</p>
N° 40 22/12/22	<p>Signature d'une convention de partenariat tripartite pour les représentations du spectacle « Koré » du 07/04/2023 au Dôme.</p> <p>L'OARA soutiendra financièrement la programmation du spectacle pour un montant total de 750,00 € TTC.</p>	<p>ASSOCIATION LE BRUIT DES OMBRES – Villeneuve sur Lot (47)</p> <p>OFFICE ARTISTIQUE REGION NOUVELLE AQUITAINE (OARA) – Bordeaux (33)</p>
N° 41 22/12/22	<p>Signature d'un contrat de cession du droit de représentation pour les représentations du spectacle « Up ! » des 13 et 14/01/2023 et mise à disposition de la salle polyvalente du Dôme ainsi que le matériel son et lumière dès le 12/01/2023.</p> <p>Montant des prestations : 2 709,16 € TTC</p>	<p>COMPAGNIE LAGUNARTE – La Bastide Clairence (64)</p>
N° 42 22/12/22	<p>Passation d'un avenant à la convention de partenariat signée dans le cadre de la « Bricothèque de la Ville de Talence » ayant exclusivement pour objet de prolonger cette dernière jusqu'au 30/06/2023 inclus.</p>	<p>ASSOCIATION CLUB TALENSEL – Talence (33)</p>
N° 43 27/12/22	<p>Acquisition de papiers de reprographie respectueux de l'environnement à compter du 01/01/2023 jusqu'au 31/12/2023.</p>	<p>UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS – Mérignac (33)</p> <p>ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE – Bordeaux (33)</p>

N° 44 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 3/10/2022, parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 9 ^{ème} rang, n° 13, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	M. VAZQUEZ – Castres-Gironde (33)
N° 45 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 11/10/2022, parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 6 ^{ème} rang, n° 1, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	M. D'AGRAIN – Bihorel (76)
N° 46 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 2/10/2022, parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 13 ^{ème} rang, n° 2, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	Mme VIALA – Talence (33)
N° 47 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 25/10/2015, parcelle de terrain située 9 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 6, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	Mme DEBOCK – Talence (33)
N° 48 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 30/09/2022, parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 2 ^{ème} rang, n° 6, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	M. POIRRIER – Talence (33)
N° 49 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 06/09/2022, parcelle de terrain située 3 ^{ème} Division, 3 ^{ème} rang, n° 10, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	M. ROUSSEAU – Talence (33)
N° 50 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 24/09/2022, parcelle de terrain située 17 ^{ème} Division, 20 ^{ème} rang, n° 5, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	Mme CAPDEVILLE – Bègles (33)
N° 51 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 16/09/2022, parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 4 ^{ème} rang, n° 6, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	Mme MAURICE – Bordeaux (33)
N° 52 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 15 ans à compter du 23/08/2022, case située au columbarium emplacement n° 57,	M. COUILBAULT – Talence (33)

	pour la somme de 384,00 € TTC (soit 256,00 € au profit de la commune et 128,00 € pour le CCAS).	
N° 53 27/12/22	Renouvellement d'une concession pour 10 ans à compter du 29/10/2018, parcelle de terrain située 6 ^{ème} Division, 13 ^{ème} rang, n° 13, superficie de 1,60 m ² , soit 2 x 0,80 m, pour la somme de 180,00 € TTC (soit 120,00 € au profit de la commune et 60,00 € pour le CCAS).	M. LETE – Le Teich (33)
N° 54 02/01/23	Délivrance d'une concession pour 50 ans à compter du 02/01/2023, parcelle de terrain située 11 ^{ème} Division, n° 10, d'une superficie de 0,36m ² soit 0,60 x 0,60 m, pour la somme de 480,00 € (soit 320,00 € au profit de la commune et 160,00 € pour le CCAS).	Mme LACAROS – Talence (33)
N° 55 04/01/23	Lecture théâtrale sur le thème de la peur pour le jeune public de 4 à 8 ans le 20/01/2023 au Dôme dans le cadre de la 7 ^{ème} édition des Nuits de la lecture. Montant de la prestation : 450,00 € TTC	COMPAGNIE LES ENFANTS DU PARADIS – Lormont (33)
N° 56 05/01/23	Dépôt de plainte contre X avec constitution de partie civile au nom de la Ville de Talence afin d'obtenir réparation de tous les préjudices et dommages liés aux événements qui se sont déroulés le 31/12/2022 (feux de poubelles, mobilier urbain dégradé, agression et dégâts matériels sur le véhicule municipal utilisé par l'agent d'astreinte de sécurité). M. Pierre-Etienne BROUTÉ, responsable du service Sécurité et Tranquillité publique reçoit délégation de signature pour ce faire.	
N° 57 06/01/22	Organisation de 3 rencontres littéraires avec l'auteure Isabelle PANDAZOPOULOS les 2 et 3/02/2023 à la Médiathèque Castagnéra dans le cadre du Prix Collèges Lycées de Talence. Montant de la prestation : 1 200,00 € TTC	Mme Isabelle PANDAZOPOULOS – Paris (75)
N° 58 09/01/23	Passation d'une convention de partenariat pour la mise à disposition des murs extérieurs du transformateur électrique situé 42 rue Lafitte afin qu'un artiste de « street art » réalise une œuvre sur cet équipement. Cette opération s'inscrit dans une démarche participative intégrant les talençais.	ENEDIS – Paris (75)

Le conseil prend acte de ces décisions ».
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

27 - Rapport égalité Femmes/Hommes 2022

Mme HELBIG : M. le Maire, chers collègues, je vous présente pour la deuxième fois le rapport annuel égalité femmes-hommes. Un petit rappel en préambule. L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946. Le décret du 24 juin 2015

impose aux Collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes. Ce rapport se compose d'une partie chiffrée avec les données municipales qui concernent les ressources humaines, donc la Mairie en tant qu'employeur, ainsi que les actions mises en œuvre sur le territoire en faveur de l'égalité femmes-hommes. Ce cadre réglementaire est intéressant à plus d'un titre, puisque cela permet d'avoir une photographie une fois par an de l'égalité femmes-hommes au sein de notre Commune. Cela permet de voir les choses qui sont impulsées et les choses à encore travailler.

Avant de passer aux chiffres qui concernent la Mairie, je voulais rappeler quelques chiffres clefs de 2022. Puisque les écarts de rémunération moyenne diminuent entre les femmes et les hommes, nous passons en 2000 de 18,6 % d'écart à 16,1 % en 2019. Cela avance doucement, mais ça avance. Rappel également, puisqu'on va retrouver ces chiffres, si vous avez lu attentivement le rapport, au sein de la Mairie en tant qu'employeur, mais il y a une surreprésentation des femmes en temps partiel avec plus de 28 % des femmes qui sont à temps partiel alors qu'il y a moins de 8 % des hommes. On a aussi des avancées en termes de parité politique, même si cela reste relatif. Les femmes ne sont que 37 % presque 38 % Députées en 2022 et 34,8 % en tant que Sénatrices. On voit qu'il y a encore un peu de marge au niveau politique.

On se rend compte également sur les chiffres en termes d'emploi et d'orientation que l'on reste beaucoup sur des orientations genrées. Ceci doit être gardé à l'esprit pour l'analyse des chiffres qui sont communiqués par rapport à nos ressources humaines. Par exemple, les femmes ne sont que 31 % à aller dans des classes préparatoires scientifiques, 53 % dans les classes préparatoires économiques et 73 % à partir en classes préparatoires littéraires. Ces chiffres sont de 2022 donc vraiment récents. On voit que les stéréotypes de genre sont quand même encore à l'œuvre au niveau national. Dernier élément important aussi, puisqu'avancer dans l'égalité femmes-hommes c'est aussi avancer pour la sécurité des femmes. Je voulais rappeler que 78 % des morts violentes au sein du couple concernent des femmes. En 2022, il y a eu 122 femmes qui ont été assassinées par leur conjoint, pour 21 hommes.

Nous passons à la partie municipale. Je ne vais pas reprendre in extenso les chiffres. Je vais juste faire des focales sur quelques chiffres qui nous paraissent importants. Avec la précision en préambule que nous ne sommes pas un mauvais élève et que nous sommes tout à fait dans la norme en tant qu'employeur de Collectivité. Nous avons 55 % d'emplois permanents qui sont occupés par des femmes, pour 43 % d'hommes. La répartition des agents par genre et par catégorie en pourcentage : 8 % des femmes catégorie A, 18 % en catégorie B, 74 % en catégorie C. Alors que les hommes sont de 13 % en catégorie A, 16 % en catégorie B et 71 % en catégorie C. Là où se trouvent le plus de femmes, c'est en catégorie B. Concernant la féminisation par catégorie hiérarchique on a 60 % de femmes, 45 % en A et 58 % en C.

Comme je le disais tout à l'heure on retrouve les disparités de genre dans la répartition suivant les métiers. Nous avons dans la filière administrative 68 % de femmes pour 32 % d'hommes. Ce sont des chiffres que l'on retrouve aussi par exemple à Bordeaux Métropole avec une surreprésentation des femmes dans les filières administratives. Nous sommes plus équilibrés

qu'à Bordeaux Métropole dans la filière technique avec 54 % d'hommes. À nouveau un déséquilibre dans la filière culturelle avec 74 % de femmes. Dans la filière sportive, il y a 64 % d'hommes. Là, nous avons les deux filières qui sont complètement opposées. Dans la filière médicale, 100 % sont des hommes et dans la filière sociale 100 % sont des femmes. Il y a également un déséquilibre pour la police puisqu'il y a seulement 9 % de femmes. Concernant l'animation, un déséquilibre à nouveau, puisque nous avons 73 % de femmes. Nous retrouvons quand même les stéréotypes de genre dans les répartitions.

Concernant les rémunérations, le système est strictement équivalent entre les hommes et les femmes, puisqu'il s'agit d'un traitement indiciaire des régimes indemnitaires. Mais en moyenne, il y a un certain écart qui demeure en fonction des emplois occupés. Rien n'est affiché, donc je ne peux pas vous montrer le graphique, mais il y a quand même des écarts. Nous avons aussi des choses à améliorer à ce niveau. Je tiens à préciser que sur ces répartitions genrées nous sommes dans la norme nationale.

Concernant la partie politique publique menée sur le territoire de la Collectivité en faveur de l'égalité femmes-hommes, je tiens à remercier les services de la RH et aussi les services du Dôme qui m'ont aidée à effectuer ce travail. Je tiens à remercier le service du Dôme en particulier sur toutes les actions que nous avons pu mener cette année, car nous avons mené de nombreux chantiers qui ont été extrêmement positifs.

Pour l'année 2021, nous avons utilisé des supports très divers comme des expositions, des conférences-débats, des rencontres littéraires, des projections. Nous avons sensibilisé les bénévoles du Café du Dôme. Nous avons travaillé sur la posture des agents. Le Dôme qui est responsable des actions égalité et citoyenneté impulse beaucoup d'initiatives. Je pense qu'il est important de vous rappeler que le travail que nous menons au Dôme cherche à déconstruire les représentations genrées. Par exemple, au Café du Dôme nous effectuons un travail de fond grâce à des échanges un peu informels et aussi plus formels, entre professionnels et habitants. La mise en synergie des différents acteurs sur cette thématique est également à souligner notamment lors de la programmation du Café du Dôme. Je voudrais ici saluer Laura qui travaille à cette question plus particulièrement et qui est très proactive, la remercier notamment pour tout le travail qu'elle a mené dans la Quinzaine de l'égalité où elle implique tous les services dans la programmation talençaise que nous proposons à la Métropole. Je ne vais pas faire le catalogue des actions que nous avons menées l'année dernière. Je voudrais juste apporter deux focales sur deux actions qui me semblent emblématiques de notre sensibilisation à l'égalité femmes-hommes. Lors de la journée du 8 mars 2022, nous avons mis en place le dispositif Talençaises Inspirantes. Ce dispositif met en lumière des portraits de femmes talençaises inspirantes dont nous avons la photo, le texte et un QR Code pour avoir l'ensemble de leurs témoignages. Ce projet va continuer tout au long de la mandature puisque nous allons enrichir ces Talençaises Inspirantes par plusieurs projets. Avec les Talençaises d'hier et d'aujourd'hui, ce sont des rencontres importantes, car nous rencontrons tous types de personnes et nous essayons de valoriser tous types de profil de ces femmes qui nous inspirent qu'elles soient mères de famille, entrepreneuses, médecins ou sénatrices, puisque nous avons fait un portrait de Mme la Sénatrice. Une petite précision, pendant le mois de mars ces portraits orneront les grilles du parc Peixotto de manière à ce

que toutes les personnes qui passeront devant notre parc voient que les femmes talençaises ont du génie. Dernière action sur laquelle je voulais revenir, c'est l'action que nous avons menée pendant la Quinzaine de l'égalité cette année, car c'était aussi un objectif que je m'étais fixée, c'était de sensibiliser aussi les collégiens. Nous avons la chance d'avoir une Commune avec des écoles, des collèges, des lycées, donc nous souhaitons également travailler avec les collégiens, nous avons mis en place une rencontre intercollèges entre des élèves de 4^{ème} de Victor Louis et du collègue Henri Brisson qui ont permis aux élèves de se mélanger et de discuter sur des thèmes au sujet de l'égalité filles-garçons. Ateliers au cours desquels il y a eu beaucoup d'échanges. Je souhaitais ici citer les partenaires puisque nous avons eu une entrée partenariale forte avec les services jeunesse et de la vie étudiante, la médiathèque de Thouars, l'association Nouveaux Cycles, Mme Elsa LANDAIS facilitatrice graphique, l'association Prox6nov (Préventions et sensibilisations à la santé publique) et l'association Frédéric Sévène. Je vous remercie pour votre attention.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, ma chère collègue pour cette présentation. Je donnerai la conclusion, mais je vais d'abord laisser la place aux débats. M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, bonsoir. Cela va aller relativement vite puisque nous avons fait pas mal d'observations l'an dernier. Pour dire qu'effectivement nous pouvons que nous satisfaire de l'égalité du rapport hommes-femmes dans le personnel de la Mairie. Nous sommes sur la parité, je ne veux pas jouer sur quelques décimales. Cependant, ce qui me manque dans ce rapport, c'est peut-être la liste des actions ou parfois le bilan des actions menées. Je parle notamment en termes de personnel, puisqu'on s'aperçoit quand même malgré tout et cela perdure depuis des décennies, des années, des siècles, je n'en sais rien, que ce sont souvent les femmes qui prennent des congés maladie, des congés en tant qu'aidant que cela soit pour des personnes malades ou handicapées. Est-ce qu'il y a au sein du personnel des formations ou informations qui sont tournées vis-à-vis des hommes pour qu'ils prennent conscience que ce n'est pas une obligation que cela soit les femmes qui prennent ce type de congés ?

Dernière question, il me semble que l'an dernier j'avais évoqué un problème de rémunération sur les contractuels de catégorie C où il y avait un gros écart de 28 %. Je vois que cet écart s'est largement réduit sur cette catégorie, donc je pense que le RIFSEEP est peut-être pour quelque chose. Mais je m'aperçois que cette année c'est la catégorie B qui a 28 % d'écart, c'est le plus grand écart qui existe entre toutes les catégories, car sinon les écarts restent en delà des seuils nationaux. Là, il est quand même de 28 % sur les catégories B. J'imagine que c'est toujours la même problématique sur ces contrats-là, sans doute aussi liée au temps de présence, de maladies ou de congés que les femmes prennent plutôt que les hommes, même chez les contractuels, j'aimerais savoir pourquoi 28 % sur cette catégorie-là ? Cela me paraît beaucoup tout d'un coup.

Enfin avoir sur l'ensemble des actions qui est mené vis-à-vis du public qui sont nombreuses et on ne peut que s'en féliciter de ces actions menées par le Dôme. On ne peut qu'être d'accord avec les actions qui ont été menées sur les collèges Victor Louis et Henri Brisson l'année dernière. Mais il nous faudrait peut-être un bilan en quantité avec le nombre de

personnes présentes, les retours qu'on peut avoir aussi bien du côté des hommes que du côté des femmes, savoir s'il y a dans ces actions menées au Dôme peut-être plus de présence féminine que masculine. Auquel cas il faudrait aussi faire de l'information ou de la formation pour le public masculin vis-à-vis du regard que nous avons à porter sur la femme dans la société. Je pense que c'est à peu près tout ce que je voulais vous dire.

M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue. M. CAZABONNE.

M. CAZABONNE : Je voudrais féliciter M. le Maire et son équipe d'être en progrès constant. J'ai bien entendu. La seule chose qui m'a un peu gêné dans la présentation de notre collègue, c'est lorsqu'on atteint les politiques nationales, il y a une chose obligatoire c'est qu'il faut être élu. La Gironde est exemplaire, car nous avons 3 Sénatrices et 2 Sénateurs. Ceci étant cela aura pu être 3 Sénateurs et 2 Sénatrices. Parce que dans cette démonstration, personne ne va jusqu'au Président de la République. Il n'y a pas de parité.

Il faudrait changer tous les ans. Dire que l'on alterne. On aurait pu mettre Mme la Maire de Paris avec un 65 % par rapport au Président de la République. Il faut arrêter de monter cela, car les listes des députés sont automatiquement paritaires et ensuite il y a un imbécile qui intervient qui est l'électeur. Il faut lui laisser cette capacité de choix. Autant lorsqu'il s'agit de personnel, effectivement il y a une décision de prise, mais lorsque c'est le peuple qui décide, permettez-moi d'en montrer les limites.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. D'autres observations ? Mme QUÉLIER

Mme QUÉLIER : Merci pour ce rapport qui effectivement est beaucoup plus complet que celui de l'année dernière. On a le plaisir de le découvrir avant le DOB ou le ROB. Ce qui me manque encore et je rejoins aussi M. BARDIN, c'est l'étude du contexte de la Ville. Je sais que c'est un gros travail qui n'est pas obligatoire. C'est tout de même intéressant de contextualiser. Lorsque je parle du contexte de la Ville, je parle de la population talençaise. Ce n'est pas le contexte de la Collectivité. Ce serait quand même intéressant de poser quelques éléments sur ce contexte avec les données de l'INSEE. Dans le contexte général, je suis un peu surprise que vous donniez comme un indicateur de santé des femmes, les chiffres de l'IVG. Selon moi, ce n'est pas du tout un indicateur de santé. L'IVG est l'exercice d'un droit. Ce n'est donc pas un indicateur de santé. Cependant il y aurait des indicateurs de santé sur les femmes beaucoup plus intéressants notamment sur les maladies cardio-vasculaires, que l'on ignore trop souvent et qui sont la première cause de mortalité des femmes. Dans les tableaux, ce qu'il serait utile d'ajouter ce sont les effectifs. En réalité les effectifs peuvent être assez variables selon justement les catégories hiérarchiques. Lorsque l'on voit uniquement les pourcentages, c'est parfois un petit peu trompeur. Ce serait donc une information utile. Là, où je rejoins Christian BARDIN, je crois dans ce que j'ai compris de son intervention, c'est que pour moi ce qu'il me manque c'est vraiment le plan d'action, la politique. C'est-à-dire qu'on a l'impression d'un saupoudrage d'actions. Vous dites les différentes actions qui existent, mais on ne voit pas un plan construit avec des indicateurs et des résultats. Je voudrais savoir vraiment quels sont les problèmes. Pourquoi mène-t-on ces actions-là ? Et surtout à quels résultats arrive-t-on ? Je pense qu'il faut aller au-delà de la sensibilisation. Nous sommes plus simplement dans la sensibilisation, il faut mener des actions et atteindre des résultats

particuliers. Je reviens un peu en arrière, sur la Ville, je voudrais vous demander quelle analyse vous faites de l'importance des accidents de service chez les femmes et du nombre important de jours d'absence que cela induit. Puisque nous avons un différentiel net entre les hommes et les femmes, cela induit plus de 1 000 jours d'absence. Que sont ces accidents de service chez les femmes ? Mis à part les fiches de signalement pour harcèlement et conduite inappropriée que vous avez introduit dans la Collectivité, quelles actions sont menées envers le personnel de la Ville ? Comment analysez-vous ces données ? Comment faites-vous concrètement ? Là, je dois dire que j'étais encore un peu en colère et je pense que ma colère va être peut-être partagée avec certaines ou certains de mes collègues, c'est que j'ai toujours des doutes sur votre volonté de vraiment travailler sur cette égalité femmes-hommes, quand dans chaque Conseil municipal je vois qu'au niveau des RH on ne donne pas la variante féminine des recrutements.

Par exemple, on voit que c'est un Directeur des espaces publics qui va être recruté et on n'imagine pas donc que cela puisse être une Directrice. J'aimerais vraiment que ce principe soit instauré au sein de la Ville. Que l'on féminise systématiquement, que l'on mette les deux options sur les fiches de recrutement. Merci.

M. LE MAIRE : Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Oui j'avais juste des questions. J'ai aperçu une campagne d'affichage fin de l'année dernière sur les violences faites aux femmes qui était faite par la Ville de Talence. Mais je n'en vois pas mention dans ce rapport. En tout cas de ce que j'ai lu. Je voulais du coup en parler. Je trouve que dans cette campagne d'affichage qu'il était important de parler de ce sujet sur les campagnes de la Ville. On montre une femme qui se fait agresser, le visage d'une femme avec des bleus et on ne montre pas le visage de l'agresseur qui pourtant ressemble souvent à Monsieur tout le monde. Je trouve dommage le choix qui a été fait de focaliser sur la victime.

J'ai une deuxième question, vous avez fait un tableau sur le sport féminin, donc le nombre de femmes présentes dans toutes les associations sportives. Mais je ne trouve pas le chiffre pour l'école talençaise des sports motorisés. S'il est possible de l'obtenir ? Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Oui il y a beaucoup de DE MARCO spirit chez vous, je trouve ma chère collègue. N'y voyez pas une qualité dans ma bouche, évidemment. D'autres demandes de prises de parole ? Je vais donc donner la parole à Mme HELBIG pour vous répondre, en vous demandant de couper les micros.

Mme HELBIG : Alors je vais essayer de ne pas trop saupoudrer. Je vais reprendre le terme, car cela me chiffonne un peu, car les actions que l'on mène sur l'égalité femmes-hommes ne sont pas du tout un saupoudrage. C'est un plan que l'on concerte et que l'on construit. Comme je le disais dans ma présentation, nous faisons une sensibilisation régulière au Café du Dôme. Ce n'est donc pas du saupoudrage, mais du long terme. C'est du régulier. Ensuite les actions que l'on a menées auprès des élèves, c'est une progression, on essaye de toucher une population jeune sur laquelle on peut encore avoir de l'impact. Il faut savoir que le collège Henri BRISSON grâce au travail mené par une des enseignantes a eu le label égalité filles-

garçons du Rectorat. Nous nous inscrivons dans cette continuité. Ce n'est donc pas du saupoudrage du tout. Et nous allons travailler avec le lycée Victor LOUIS notamment nous avons fait un atelier de sensibilisation auprès des lycéens qui sont en section sportive. Je vous laisse donc le mot saupoudrage. Ce n'est pas que de la sensibilisation. Mais je ne sais pas quel mot vous voudriez avoir. Parce qu'à moins de mettre un pistolet sur la tempe d'un homme ou d'une femme et de lui dire tu ne seras plus machiste ou patriarcal, je ne vois pas très bien en dehors de la sensibilisation, de l'information et de la formation que l'on peut proposer et c'est bien notre objectif avec l'équipe du Dôme. Nous avons pris le parti de la confiance et de l'intelligence des citoyens et c'est bien ce qui se passe. Effectivement je suis un peu comme M. BIMBOIRE je crois, à regretter que nous ayons beaucoup de femmes dans ces Cafés. Ceci ne peut pas être nié, et ce n'est pas lié à Talence.

Si vous ouvrez un peu les yeux sur n'importe quelle formation sur l'égalité, il y a toujours plus de femmes que d'hommes parce malheureusement les hommes ne se sont pas emparés dans la totalité de cette question-là. Pour eux cela ne les concerne pas. Moi, parfois cela m'énerve, je suis en colère aussi. Je ne peux pas prendre les gens par la peau des fesses pour les amener à une formation où ils n'ont pas envie d'aller. Il faut être lucide aussi. Donc ce sont des actions progressives sur des populations jeunes. Nous sommes aussi régulièrement à l'écoute des personnes adultes dans un climat de confiance. Je vous assure que les discussions informelles au Café du Dôme sont parfois très savoureuses. Nous faisons bouger les lignes. Effectivement si nous devons mettre en place des indicateurs, ce serait très compliqué. Je ne vous le cache pas. On a des indicateurs que nous pourrions vous transmettre qui ont été mis en place au Dôme. Mais tout ce qui touche l'acculturation des populations puisque c'est de cela dont on parle, c'est un phénomène qui prend du temps. Le changement doit être accompagné, ce n'est jamais brutal, à moins de vouloir faire la révolution. Je vous demande d'avoir confiance dans les citoyens talençais et dans le travail que nous menons et qui est un travail de fond.

Concernant le contexte de la Ville, je ne suis pas très sûre d'avoir compris ce que vous vouliez. Si on peut avoir des précisions dessus, je pourrai essayer de vous répondre.

Concernant les indicateurs de santé, ce ne sont que des indicateurs de santé. On est d'accord avec vous sur le fait que l'IVG est un droit, mais c'était pour donner des éléments de santé publique. La question des maladies cardio-vasculaires est effectivement un élément important. Nous n'avons pas fait le choix de cette entrée-là, mais nous allons bientôt travailler sur l'endométriose, car nous avons la chance d'avoir des intervenants sur notre territoire. Ceci est proprement féminin. Voilà, nous avons quand même des perspectives.

Concernant les postes de Direction, je vais reprendre les chiffres, car je n'étais pas là, excusez-moi. Je tiens à rappeler qu'il y avait 4 DGA femmes avant leur départ à la retraite. Il y a des circonstances et il faut le rappeler. Pour mettre bien tout le monde d'accord, j'étais à Bordeaux Métropole vendredi, à Bordeaux Métropole pour les places de haute direction sur 8 personnes il y avait 4 femmes pour 4 hommes et maintenant il y a une femme pour 7 hommes. Je pense qu'il est nécessaire de faire attention à ce que l'on dit. Je partage avec vous le fait que cela ne me réjouit pas, mais il faut replacer cela dans un contexte plus général.

Effectivement il y a encore beaucoup de stéréotypes de genre et de travail à faire. Il est possible effectivement de féminiser les titres dans les annonces, ceci peut être réfléchi.

Pour finir sur la question des temps partiels, cela rejoint à ce que je vous disais jusque-là. C'est-à-dire que la Mairie en tant qu'employeur n'y est pour rien. Nous sommes dans un phénomène sociétal, où c'est forcément la femme qui prend sur sa carrière pour accompagner la vie familiale. Ceci va peut-être changer ou peut-être pas, mais là notre Mairie est aussi le reflet de cette répartition genrée des temps partiels, des écarts de salaires et peut-être du manque non pas d'ambition, mais on n'éduque pas les filles à avoir de l'ambition. C'est en train de changer, je pense qu'il y a une véritable sensibilité et je ne vous suivrai pas sur le sujet que la Mairie ne fait rien.

Pour finir sur le fait que la volonté ne suffit pas, c'est identique à Bordeaux Métropole qui est engagé dans une labellisation AFNOR égalité femmes-hommes, donc c'est très contraint, on continue à être dans des inégalités, donc soyons humbles. Continuons à avancer. Je vous assure que nous sommes tous très actifs sur le sujet et M. le Maire est très sensibilisé à la question.

M. LE MAIRE : M. CAZABONNE, je crois que vous avez quelque chose à ajouter.

M. CAZABONNE : Oui, ce qui me gêne parfois c'est cette volonté manichéenne de sélectionner un homme ou une femme. Je rappellerai pour l'histoire que lorsque j'ai été Maire j'ai hérité de Gérard CASTAGNERA et d'Henri DESCHAMPS, une secrétaire générale et trois secrétaires générales femmes. Vous voyez un peu l'état-major avec 100 % de femmes. Lorsque la secrétaire générale est partie à la retraite, M. Philippe CARBO ici présent, qui avait travaillé peut-être 10 ans avec la secrétaire générale, est devenu Directeur général des services. Pourquoi ? Parce qu'il avait de l'expérience et de la connaissance. Sur les 3 Directrices générales adjointes, je pense qu'il y a pu avoir un changement avec un homme. Il y a cette notion aussi de l'expérience que peuvent avoir des personnes dans les Collectivités et on les nomme naturellement parce qu'il y a aussi une récompense du service accompli. Ce n'est pas une volonté de dire je prends un homme ou une femme. C'est en fonction de la qualification, de l'expérience et des opportunités. Il n'y a jamais eu la volonté de dire que ce sera un ou une secrétaire général. C'est aussi l'histoire qui le fait et ce n'est pas forcément une volonté assumée de choisir l'un ou l'autre.

M. LE MAIRE : Merci. Je voudrais d'abord vraiment remercier la qualité du travail de présentation et d'analyse effectué par Fabienne. En remerciant évidemment tous les services. Nous avons mis en valeur le Dôme et c'est un peu notre vaisseau amiral sur ces questions-là. On a vu cette promotion de l'égalité femmes-hommes et j'ai envie de dire que nous luttons contre toute forme de discrimination, car finalement s'en est une parmi tant d'autres. Hélas. Au quotidien dans tous les services de Talence, que cela soit à la Ville, au CCAS, au Nord, au Sud. Si je peux me permettre vous avez beaucoup fait appel à M. BARDIN, mais je n'ai pas trouvé la même chose dans les propos de M. BARDIN sur ce que vous avez dit vous. Tout d'abord nous avons pris l'engagement devant vous l'année dernière, d'essayer de compléter le rapport, d'essayer de lui donner un grand nombre de choses. Vous avez quand même devant vous un rapport qui fait accessoirement 38 pages plus les annexes et une

présentation qui aurait dû être montrée, mais je vous prie de nous excuser le rétroprojecteur de Bordeaux Métropole semble faire siennes des contraintes de la sobriété énergétique, nous allons le dire comme ça. Je crois mes chers collègues, que ce je lis factuellement est une vraie volonté politique. C'est aussi beaucoup d'humilités. Comme vient de le rappeler Fabienne HELBIG, beaucoup de choses sont inhérentes à un facteur hexogène à la Ville de Talence, chacun doit faire sa part, mais il y a quand même beaucoup de choses qui ne sont pas du tout du ressort de la Ville. Moi, pour le vivre au quotidien comme vous, parce que nous sommes toutes et tous Conseillers municipaux ici, je me sens vivre dans une Ville qui promet vraiment, réellement, indubitablement cette égalité femmes-hommes au quotidien.

Comme j'ai souvent eu l'occasion de le dire à Fabienne, j'espère qu'un jour ce genre de rapport ne sera pas utile. Ce qui sera la preuve qu'il n'y aura plus besoin de se poser la question de telle ou telle action ou promotion. Ce qui voudra dire que nous sommes arrivés à une égalité réelle. Pour prendre les quelques exemples que vous avez donnés, je vais faire deux observations. La première, c'est que c'est un rapport qui sanctionne entre guillemets une année et que plutôt que nous faire part de vos propositions et que nous allons évidemment enregistrer ici, ce travail pour l'année 2023 avec les chiffres que l'on aura en début 2024, commence maintenant. C'est-à-dire que toute personne de l'opposition et évidemment de la majorité qui souhaite donner telle ou telle donnée ou essayer de mettre en place telle ou telle action, on peut toujours faire des coups politiques ou quelques entrechats de langage, mais il nous appartient collectivement d'essayer de nous poser la question de ce qui se fait ailleurs et qu'est-ce qu'on aimerait vivre. Vous avez parlé d'analyse des besoins de la Ville. Je voudrais vous dire que votre collègue Mme Denise GRESLARD NÉDÉLEC est membre du CCAS et que nous avons dans le cadre du CCAS l'analyse des besoins sociaux qui reprend in extenso toutes les statistiques possibles et inimaginables de la Ville de Talence. C'est une photographie complète avec le nombre de personnes, évidemment des enquêtes très précises faites sur des bases INSEE, il n'y a pas d'analyse, c'est simplement un élément factuel qui donne une photographie précise de la situation là-dessus. La volonté politique, mes chers collègues, j'ai entendu le mot saupoudrage, je trouve que le débat mérite mieux, je vous le dis très sincèrement. Voire même de mettre en doute, parce que vous mettez très souvent en doute, la réalité de l'action. Je vais vous donner deux exemples. Tout d'abord le Dôme, dont on a beaucoup parlé, et des actions qui sont faites au Café du Dôme, je vous apporterai mes chers collègues après le vote les éléments qui m'ont été apportés par les services, ainsi je pourrai vous répondre en séance. Les animations du Café du Dôme avant le Covid donc au début de ce mandat cela n'existait pas. Il y avait un Café du Dôme, mais en aucun cas, tout ce qui est mis en œuvre aujourd'hui au quotidien n'existait pas. Elle est là, la volonté politique puisque nous avons créé un poste spécifique qui était auparavant occupé par une association pour nous permettre de faire ça. C'est ça la volonté politique. On peut toujours regretter la féminisation ou pas d'un poste. D'abord il est présent dans la délibération puisque si vous allez sur le site internet, vous verrez que la Ville a publié à l'extérieur un poste de Directeur ou Directrice des espaces publics. Vous ne pouvez pas le savoir, mais vous pouvez poser la question. Preuve que finalement je préfère cette volonté politique partagée qui transcende, je pense, les partis, plutôt que des mesurette gadgets qui peuvent nous faire plaisir épisodiquement, mais qui ne font absolument pas avancer le débat. Comme l'a rappelé

M. Alain CAZABONNE, je lui disais à l'époque quand son équipe de Direction était avec une représentation plus importante que la parité entre les femmes et les hommes, il aurait été aujourd'hui sanctionné par la loi, puisqu'elle impose cette égalité. On peut tout de même au bout d'un moment se poser la question de la pertinence de certains dispositifs qui sont faits pour les promouvoir et qui peuvent a contrario demander à un Maire de ne pas féminiser une fonction sous prétexte qu'il y aura déjà trop de femmes occupant cette fonction-là. On peut tout de même juste partager ce problème-là. Moi, ce que je crois, mes chers collègues, c'est que la vraie égalité pour les gens qui composent la Mairie, c'est la compétence. À partir du moment où l'on pose ce champ de compétences, alors nous allons faire un pas vers l'égalité réelle.

En remerciant vraiment ma chère collègue avec qui j'ai souvent des débats passionnés sur ce sujet. Elle ne me lâche pas. Je me félicite de la qualité de ces débats qui, il y a quelque temps n'existaient pas, et qui nous permettent de le mettre sur la place publique et d'en débattre ensemble sereinement et d'avancer ensemble. Je vous demande votre vote sur ce rapport.

DÉLIBÉRATION

Madame HELBIG, Conseillère municipale déléguée à l'Égalité et à la lutte contre les discriminations, expose :

« L'article 61 de la loi du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants de présenter préalablement au débat sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations de nature à améliorer cette situation.

Au-delà de cette disposition légale, la présentation de ce rapport annuel permet de faire un état des lieux précis, et ainsi de réinterroger nos actions en faveur d'une égalité réelle entre les femmes et les hommes dans nos communes.

Je vous propose donc de bien vouloir prendre acte de la présentation du rapport 2022 sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes ».

PAR 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 5 - Petite enfance – Avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse Module Établissement d'Accueil du Jeune Enfant : 11 places supplémentaires

M. LE MAIRE : Alors comme je m'y suis engagé. Vous dire que lors de la dernière vérification, mon cher collègue M. MARTILY, le comptable public avait exprimé son souhait de supprimer la régie du Café du Dôme au motif qu'il s'agissait d'une petite régie qu'il fallait supprimer. Vous savez qu'on se pose la question. Deuxième chose, que la gestion administrative de la location des salles municipales également installée au Dôme nécessitait la création d'une régie, donc on a trouvé cette solution-là pour se mettre en conformité et mutualiser. Vous dire, que les montants encaissés se sont élevés à 11 304 euros en 2019 et 5 526 euros en 2020, mais ceci est normal, car nous ne louons pas les salles, et 13 000 euros en 2021. Tout cela sans

aucune faute d'orthographe une nouvelle fois. La petite enfance, vous dire que c'est une délibération d'ordre technique. De vous rappeler évidemment que la Ville s'est engagée résolument dans le cadre de la petite enfance, puisqu'elle a créé depuis la rentrée 2022, 11 places supplémentaires avec 3 places à l'Éléphant Bleu, 3 places à Gribouille et 5 à Petit Campus. Ces actions ont été actées en Conseil d'administration du CCAS à l'unanimité, notamment en septembre. Donc il convient d'entériner dans le cadre du Conseil municipal, de les rendre légales du point de vue de la Ville. Voilà l'objet de cette délibération technique.
M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Merci, dans le cadre de cette délibération M. le Maire, on constate 11 places supplémentaires en augmentant singulièrement le nombre de places pour les tout-petits. Malgré cette augmentation la demande reste très importante. Elle est plus importante que l'offre disponible. La question est simple. Quel développement de l'offre d'accueil est prévu par la Ville de Talence afin d'être à la hauteur des besoins ? Et y a-t-il des actions prévues de partenariat avec d'autres structures d'accueil ? Je suis par exemple administrateur à Ludiloisirs et quand tout est complet, je sais qu'on vient pour demander l'accueil des tout-petits. Or ils ne peuvent pas. Y a-t-il des partenariats de prévus ?

M. LE MAIRE : Merci. Y a-t-il d'autres questions sur cette délibération ? Non. Tout d'abord merci de le souligner mon cher collègue, on a quand même augmenté de 15 % le nombre de places en crèche.

Je pense que vous le mesurez, et notre collègue du Conseil départemental pourra vous le dire, c'est quand même un des grands champs de compétence du département, ce n'est pas rien de l'avoir fait. On en est très fier. Pourquoi a-t-on cette situation ? Le diagnostic fait est que le nombre de places de garde d'enfant notamment chez les assistants et assistantes maternels privés s'est considérablement raréfié. On a perdu de l'ordre grosso modo de 25 à 30 % de ces places en seulement 2 ans. Avec des zones de très forte concurrence, notamment dans le nord, puisque la situation de la Ville de Bordeaux est particulièrement difficile. J'en fais état puisque mon collègue Maire et son adjointe en ont fait état. Ce qui se passe, c'est que les difficultés de Bordeaux viennent aussi par capillarité prendre entre guillemets des places de ces assistants-tes maternels à Talence. Donc aujourd'hui la situation que l'on a est que les parents ne nous demandent pas un choix entre la garde collective ou privée, ils n'ont pour certains aucune solution de mode de garde avec de vraies situations compliquées. On a créé des places en plus. La problématique, vous le savez, est qu'entre un fait générateur et la concrétisation d'un agrandissement du nombre de places, cela prend souvent beaucoup de temps. Puisqu'on ne peut pas construire une crèche publique comme cela. Je rappelle que systématiquement dans un grand nombre de réalisations, il y a eu des places qui ont été réservées aussi à des crèches privées certes, mais ce sont des capacités d'accueil. Je pourrais aussi dire toute la difficulté que l'on a aujourd'hui pour le personnel. La question ce n'est pas simplement créer les mètres carrés, mais aujourd'hui nous avons une grosse difficulté de recrutement des professionnels de la petite enfance. On s'est engagé sur un plan de la petite enfance que je vous ai présenté, qui est doté d'un peu plus d'un million d'euros. Les places en crèche, c'est quand même 100 000 euros par an en plus pour la Collectivité, puisqu'on le porte. On va aussi essayer d'agir dans de nombreux domaines.

Comme l'aide à la création de MAM, c'est la raison pour laquelle nous avons augmenté sensiblement l'aide financière qu'apporte la Ville en cas de création de MAM, notamment lorsqu'elles sont ouvertes sur un panel large et qu'elles s'engagent dans une thématique de protection de l'environnement en termes de couches notamment. On va s'interroger sur des actions à plus long terme, sur la création de plus grandes structures, mais il faut nous laisser le temps de travailler, car il faut en général 4 à 5 ans pour créer une crèche publique. On ne construit pas des locaux rapidement, donc on est train d'y travailler. De plus évidemment nous essayons de nous poser la question de qu'est-ce qui peut faire des freins. C'est la raison pour laquelle, j'en ai parlé avec Mme Denise GRESLARD NÉDÉLEC dans le cadre du CCAS, j'ai rencontré tous les assistantes et assistants maternels privés. Également la crèche familiale qui est un petit bijou que nous avons à Talence et qui n'existe pas dans beaucoup de Villes, pour essayer d'échanger avec elles, très majoritairement, et il n'y avait pas de garçon pendant la réunion, pour voir ce que l'on pourrait faire modestement pour améliorer la solution. Sur ce que vous dites, on peut toujours s'intéresser sur ce qui pourrait être fait demain d'un point de vue législatif, mais souvent ce qui est du point de vue législatif est souvent refusé, car cela dégrade les conditions d'accueil si on a moins d'encadrement. On rencontre ces difficultés pour les places berceaux des tout-petits, où il y a besoin de plus de personnel donc moins de places possibles. On est donc en train de mener un travail de fond qui va être fait dès cette année. Ceci pour une réponse très concrète. On va continuer pour poursuivre dans ce schéma-là et essayer de peut-être ne pas couvrir tous les besoins, mais je pense que nous sommes dans une situation difficile.

Ceux qui ont une place en crèche sont contents et ceux qui n'en ont pas ne le sont pas. On est transparent dans les critères d'attribution qui sont publics, je vous le rappelle. On a mis en œuvre de nouveaux critères cette année pour la première fois. Des parents qui n'avaient pas eu de places en crèche pour des enfants précédents ont été mis prioritaires. L'idée était de répartir les places disponibles pour que chacun et chacune puisse à un moment bénéficier du secteur public. Je vais également partager une réflexion avec vous. Je pense qu'il faut à la lumière de certains scandales ayant émaillé les plus anciens et même les plus jeunes, que l'on fasse très attention à ce secteur-là en matière d'encadrement, parce qu'il y a la santé des enfants. On est encadré et très surveillé à juste titre par la PMI. Le bien-être des enfants nécessite qu'on y aille avec beaucoup de prudence, de la volonté, mais beaucoup de prudence, puisqu'il est arrivé aujourd'hui d'avoir certaines craintes et beaucoup de contrôles dans certaines structures privées. Il faut donc que l'on regarde cela. Le public est la solution, mais le public met plus de temps que le privé à y répondre. Il y a d'excellents établissements privés, mais je pense qu'il faut qu'on fasse attention à la manière dont on parle. Peut-être qu'il faut qu'on invente demain des modes de garde, qu'on pense aussi aux modes de garde pour les horaires atypiques. On a beaucoup cette demande avec des gens qui par exemple travaillent dans les hôpitaux avec une demande de garde le soir et le samedi. On est en train d'y travailler. Il s'agit du plan petite enfance que nous avons présenté en 10 points très concrets sur 3 ans. C'est le sens de cette action-là que vous pouvez suivre également à travers le CCAS.

Les votes. Y a-t-il des abstentions ? Des oppositions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Talence en date du 19 décembre 2019 relative à la signature du Contrat Enfance Jeunesse 2019/2022 actant le subventionnement :

- de la crèche collective municipale Eléphant bleu, pour 20 places ;
- de la crèche collective départementale « Gribouille », pour 14 places ;
- de la crèche collective conventionnée « P'tit campus », pour 14 places ;

Vu les délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du :

- **11 juillet 2022** :
 - n° 109/2022, portant le nombre de places de la crèche collective municipale Eléphant Bleu, de 20 à 23, ce à compter du 22 août 2022 ;
 - n° 111/2022, renouvelant le partenariat avec la crèche collective départementale Gribouille, pour 14 places du 1^{er} janvier au 21 août 2022 et réservant 3 places supplémentaires à compter du 22 août 2022, soit 17 places au total ;
- **20 septembre 2022** :
 - n° 123/2022 actant le versement d'une subvention complémentaire pour 5 places supplémentaires à la crèche associative P'tit Campus, le 1^{er} septembre dernier ;

Considérant que la ville de Talence reçoit la Prestation de Service Enfance Jeunesse liée au dispositif du « Contrat Enfance Jeunesse » signé avec la Caisse d'Allocations Familiales pour ces 3 actions jusqu'au 31 décembre 2022 ;

Considérant que la ville de Talence basculera dans le dispositif « Bonus Territoire » de la Caisse d'Allocations Familiales, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;

Le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'habiliter Monsieur le Maire à signer l'avenant 2022 à la Convention d'Objectifs et de Financement du Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 n°201900583, intitulé « module Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant », prévoyant à effet rétroactif au 1^{er} janvier 2022 l'intégration de ces 3 nouvelles actions dans le champ de l'enfance, avec le développement de l'augmentation de l'offre d'accueil gérée par la Ville de Talence, au nombre de :

- 3 places supplémentaires à la crèche municipale Eléphant bleu, à compter du 22 août 2022 ;
- 3 places supplémentaires à la crèche départementale Gribouille, à compter du 22 août 2022 ;
- 5 places supplémentaires à la crèche associative P'tit Campus, à compter du 1^{er} septembre 2022. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 7 - Approbation du Programme Technique Détaillé - Création d'un établissement d'enseignement artistique à Talence - Réhabilitation et extension du château des Arts

Mme FABRE-TABOURIN : Oui M. le Maire, mes chers collègues, je suis très heureuse d'arriver avec cette délibération devant vous. Tout d'abord un certain nombre de remerciements. Ce qui vous a été transmis dans cet ordre du jour, le programme technique

détaillé correspond à 8 mois de travail. Vous vous en souvenez, j'étais venue devant vous en avril dernier pour vous présenter l'étude de faisabilité de ce projet d'établissement artistique au château des Arts et j'arrive aujourd'hui avec un programme détaillé. Donc presque 8 mois plus tard. Ce sera le socle du concours d'architecte que nous allons vous proposer de lancer. Donc des remerciements aux services tout d'abord qui ont travaillé et répondu, car pondre un programme de cette nature-là suppose des ajustements, de se mettre d'accord, d'avoir la capacité d'anticiper la manière de travailler demain, puisque cet aménagement ne va pas être réalisé en 15 jours. Pour cela je remercie l'ensemble des services, évidemment la cellule coordination de projets, mais aussi l'ensemble des services culturels et mes collègues qui se sont prêtés à ces différents échanges qui ont permis de produire aujourd'hui ce document, que nous allons vous demander d'approuver.

Pardon, mais je vais suivre un peu la délibération, car nous avons travaillé sur sa rédaction assez finement et je considère qu'elle correspond bien à ce que je souhaitais communiquer avec vous.

Vous vous rappelez qu'en avril dernier, nous vous avons présenté cette étude de faisabilité. Aujourd'hui nous vous présentons le programme. Le programme c'est l'extension du château des Arts et la réhabilitation du château en question afin de réunir dans un même endroit l'ensemble des structures municipales d'enseignement artistique, mais pas que cela, puisqu'il s'agit d'y réunir aussi les différentes associations qui ont une activité dans ce domaine. À savoir les cours de théâtre et les ateliers d'art plastique, je parle de l'association des ateliers d'art plastique qui remplit plus largement le champ de cette activité à destination des adultes. Je ne sais pas si nous avons abordé lors de la faisabilité ce point, mais nous avons prévu d'y ajouter aussi des locaux à l'usage des syndicats, des locaux à l'usage du Comité des œuvres sociales, les archives municipales ainsi que différentes associations culturelles.

Enfin, et je crois que je l'avais évoqué, ce projet comprendra une salle de restitution mutualisée de 260 m² soit 150 places. Ceci pour accueillir d'une part les représentations, je vois la Directrice de l'école de musique qui tend l'oreille ainsi que mon collègue en charge des élèves de l'école de musique, mais aussi des projets interdisciplinaires puisque l'objet même de ce château des Arts est bien d'avoir un lieu où on peut apprendre différentes disciplines artistiques et surtout arriver à les conjuguer. Ce qui est l'objet de cette salle de restitution qui devra aussi servir, ceci est un vrai sujet et nous avons tous effectué un travail sur nous-mêmes, car quand on prévoit de construire des mètres carrés, l'être humain et c'est bien normal, a un peu vocation à s'approprier ces mètres carrés en disant que l'on pourrait y faire uniquement une discipline ou une autre. Tout l'objet du travail qui a été réalisé et bien de voir et de pointer systématiquement la capacité de mutualisation de ces espaces.

Ce programme technique vous indique qu'on prévoit une surface de plancher global qui est estimée aujourd'hui à 3 358 m². Évidemment du stationnement dont une partie devra être enterrée pour limiter l'imperméabilisation du site et l'aménagement du parc.

On pourra rentrer dans un certain nombre de détails si vous le souhaitez. Mais je ne voulais pas alourdir les débats, car l'ordre du jour est plutôt étoffé ce soir.

Un des objets de ce travail qui va servir de socle à la mise en concurrence des équipes de maîtrise d'œuvre qui voudront concourir pour nous proposer, je l'espère, le plus beau projet à Talence, cela nous imposait aussi de poser nos ambitions en la matière. On a beaucoup réfléchi. Je sais que l'attente d'un certain nombre d'entre vous en termes d'ambition environnementale est forte. Ma collègue Sophie RONDEAU m'a suffisamment travaillée au corps sur le sujet. Il y avait la nécessité d'être pragmatique. Je vous rappelle que ce projet consiste en la réhabilitation du château et la création d'un immeuble neuf à l'arrière de ce bâtiment. Le château n'était évidemment pas suffisant pour accueillir l'ensemble des fonctions. Il s'agissait de se demander jusqu'où nous mettions la barre. Évidemment la hauteur de la barre choisie génère des prévisions financières. Vous savez que désormais la norme de construction s'appelle la RE2020, cette norme a pour vocation à créer des bâtiments de haute qualité environnementale du point de vue énergétique.

Cela va être le premier gros immeuble que l'on va réaliser sur cette norme. La question était de savoir si on allait plus loin ou pas. On a beaucoup hésité. Notre assistant à maîtrise d'ouvrage nous a indiqué qu'on était déjà dans une ambition qui avait besoin d'être très suivie. Tous les entrepreneurs rencontrés indiquent qu'eux-mêmes sont aujourd'hui dans un modèle qu'il faudra respecter globalement. Si on arrive et c'est bien notre ambition à avoir un bâtiment qui respecte cette norme alors cet immeuble aura une consommation énergétique qui n'aura rien à voir à ce qui est connu jusqu'à maintenant dans nos derniers équipements. On a donc décidé d'être pragmatique avec un bâtiment qui va répondre à cette norme, quid de la réhabilitation du château. Je rappelle que cet immeuble va accueillir plus de 1 300 élèves avec des personnes qui vont rentrer et sortir constamment et un bâtiment ancien à rénover. Il a été décidé d'obtenir un label Effinergie Rénovation pour la partie château existante et se dire que la RE2020 pour la construction nouvelle était un objectif qui pouvait nous convenir, car il est exigeant. Cela dit au-delà de l'objectif et du label, souvent lorsqu'on tend à obtenir des labels on le fait, faut pas se cacher, parce que c'est communiquant, mais ce n'est pas l'objectif de ce projet qui est d'avoir un projet pragmatique, cohérent avec nos capacités financières et s'assurer que Talence va être doté d'un équipement de grande qualité. Cela ne suffisait pas à ma collègue en charge du développement durable. J'ai eu ce portefeuille pendant quelques années donc je la comprends, chacun est dans son rôle. Mon rôle est de concevoir un cahier des charges auquel on puisse répondre. Sophie est dans son rôle pour me demander d'être le plus exigeant possible dans ce domaine. On a travaillé ensemble et on a souhaité expérimenter dans ce projet de nouvelles choses en termes de développement durable. C'est dans ce cadre que nous avons indiqué dans le cahier des charges qu'un matériau notable du projet devrait être issu de l'économie circulaire. Cela aurait dû être une obligation puisqu'un texte de loi est sorti en indiquant que tout projet devait, lorsqu'il y avait démolition de bâtiment pour le faire, explorer la possibilité de réutiliser des matériaux. Il se trouve que le décret d'application de ce texte n'a pas été encore voté ou tout du moins décrété. Je remercie notre collègue, M. BARDIN, de nous avoir sensibilisés sur le sujet pour intégrer malgré tout cet élément dans le projet. Il a donc été inscrit dans le projet qu'un matériau notable devrait être issu de l'économie circulaire.

Le deuxième sujet, sur lequel nous avons voulu mettre l'accent, est l'accessibilité du bâtiment. Cela va être un peu compliqué, car je rappelle que les deux immeubles doivent pouvoir communiquer et qu'il y a une altimétrie différente entre eux. On a donc souhaité que ce programme indique que cet immeuble puisse obtenir une labellisation spécifique en termes d'accessibilité qui est produite par le Certivéa.

Enfin il est indiqué dans la délibération, et cela avait été dit pour la faisabilité, que nous souhaitons que l'accent soit mis sur la végétation du site. Je vous avais présenté à l'époque l'ensemble des éléments y compris l'ensemble des arbres qui étaient protégés. Toujours avec l'apport de Mme RONDEAU, l'objectif est que le projet préserve la biodiversité en imposant un coefficient biotope de surface entre 0,4 et 0,6. Si vous souhaitez des détails techniques, adressez-vous à Mme RONDEAU. Je vois que M. BARDIN est prêt à poser des questions.

C'est ce qu'il vous est donc demandé d'approuver aujourd'hui. Ce programme prévoit une enveloppe financière prévisionnelle de 9,6 millions d'euros HT soit 11,5 millions d'euros TTC pour ce qui concerne les travaux. Nous avons bien entendu l'ambition de récupérer un maximum de financements pour cette opération. Cette délibération prévoit aussi d'autoriser M. le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et des organismes compétents pour accompagner la Ville dans ce projet.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. M. BARDIN, je parie que vous avez une question ou peut-être deux.

M. BARDIN : Non, non je vais faire simple et rapide. Effectivement on ne peut que se féliciter d'avoir enfin un vrai marché public, un vrai bâtiment qui rentre dans l'histoire de la construction de l'architecture future. C'est le premier projet avec des volontés énergétiques et environnementales affirmées. On peut le dire d'autant plus, car bien souvent les communes devancent l'État puisque les arrêtés dont vous avez parlé tout à l'heure ne sont pas encore votés alors que les lois le sont, notamment je pense pour l'économie circulaire, mais je pense aussi pour la RE2020 puisque théoriquement la RE2020 n'est pas applicable à l'heure d'aujourd'hui l'arrêté n'étant pas publié. C'est une bonne chose. Le label BBC Effinergie Rénovation est encore mieux, puisque nous allons au-delà en annonçant des économies énergétiques supérieures et surtout un impact bilan carbone environnemental amélioré. On ne peut que se réjouir que la concertation citoyenne ait porté ses fruits puisque nous avons un équipement mutualisé entre les équipements municipaux et associatifs. Ceci est une bonne chose dans un monde où il va falloir repenser nos espaces construits. J'en ai déjà parlé, mais quitte à être inventif, j'aurai cherché à être plus inventif sur la clause d'insertion, puisque le développement concerne aussi l'aspect sociétal. Je sais qu'aujourd'hui la clause d'insertion est présente dans tous nos marchés, elle est faite de manière globale avec l'attribution de 5 % de la dotation globale des heures présentes sur le chantier aux entreprises. J'ai pris les indicateurs de l'INSEE sur ce chantier à 9,6 millions d'euros nous allons avoir 42 % de ce montant de travaux qui va correspondre à la main-d'œuvre y compris les charges salariales, ce qui va représenter un volume de 118 000 heures de travail dont 5 900 heures qui seront consacrées à l'insertion. La difficulté qui réside dans l'insertion et surtout dans la réinsertion est de pouvoir proposer des travaux qui sont susceptibles d'apporter une formation

ou une volonté de réinsertion par le travail. Dans ces 5 900 heures de travail, nous allons avoir 40 % qui vont être phagocytés par les 4 principaux lots de notre chantier gros œuvre, structure, plâtrerie et isolation et 2 lots techniques très spécifiques pour lesquels la difficulté de l'insertion et réinsertion est de trouver des personnes qui ont un minimum de qualification. Surtout il va nous rester environ 30 % de ces heures-là sur tous les petits lots arrières qui ont pour difficulté d'avoir du personnel au sein de l'entreprise pour former les personnes et avoir une durée suffisante pour que cette formation soit qualifiante. Je pense qu'aujourd'hui nous pouvons réfléchir à cette clause d'insertion en dehors des moyens pour recentrer les heures en relation avec le PLIE et les besoins locaux. Puisque là, je parle bien d'une problématique locale.

Il faut réfléchir à comment répartir ces heures-là puisqu'on peut les estimer et ainsi avoir une action qui soit vraiment qualifiante et porteuse d'emplois à l'issue du plan d'insertion.

J'ai lu quelque part que l'analyse du prix de la construction se ferait en coût global. Ce qui est une bonne chose, plutôt qu'en prix de construction. J'aimerais que vous nous confirmiez ce que j'ai pu lire sur ce choix d'analyse global en intégrant la maintenance, les frais de fonctionnement, les charges, les impôts, taxes, études, bref un coût global ?

Mme FABRE-TABOURIN : Oui. Je vous le confirme.

M. BARDIN : Auquel cas, est-ce qu'on pourrait avoir une évaluation du coût d'opération ? Parce que là nous avons les coûts de travaux, mais pas d'opération. C'est-à-dire que vous avez sans doute estimé le coût de l'opération en intégrant les honoraires, l'assurance dommage-ouvrage, etc.

Mme FABRE-TABOURIN : Oui nous l'avons estimé.

M. BARDIN : Pouvez-vous donc nous communiquer le montant du coût de l'opération et non pas celui des travaux ?

Mme FABRE-TABOURIN : 14,7 millions d'euros pour le coût de l'opération.

M. LE MAIRE : Entre 14 et 15 millions d'euros.

M. BARDIN : Hors taxes ?

M. LE MAIRE : TTC. Mme RAMI.

Mme RAMI : Pour compléter, je voulais revenir sur ces sujets de financements ou cofinancements. En amont, je tenais à souligner l'effort qui a été fait sur ce bâtiment. Notamment sur les aspects environnementaux et énergétiques. J'apprécie. À voir comment cela va se découler par la suite. Cela veut dire que les efforts que vous y mettez, on le voit bien lorsque l'on va sur des sujets énergétiques et environnementaux il faut y mettre de l'argent, c'est normal et j'ai envie de dire que cela n'est pas grave puisqu'on investit pour le futur. Je vais reprendre le terme saupoudré, car vous avez saupoudré à la fin de votre intervention que via cette délibération on autorisait M. le Maire à aller chercher des

cofinancements. Avez-vous déjà des pistes pour ces cofinancements ? Si vous pouvez nous communiquer les montants ? S'il vous plaît.

M. LE MAIRE : La Métropole et le Département.

Mme FABRE-TABOURIN : à 70 %.

M. LE MAIRE : On va vous répondre. Je vous en prie, Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Moi en amont des aspects techniques j'aurais bien aimé avoir un petit rappel sur les besoins auxquels répondra cette structure notamment pour savoir s'il y a vraiment une plus-value en termes de capacité d'accueil.

C'est une vraie question, car lorsque l'on additionne tout ce qui va être assemblé ici. Connaître justement l'importance de cette plus-value. Ceci était un point particulier.

L'autre point, je salue aussi certaines options environnementales. Ce qui m'ennuie un peu, c'est un des aspects qui est à mon avis délaissé, le dossier précise que le projet devra préserver voire développer la biodiversité, mais j'ai peur que cela soit un peu incantatoire, car je ne vois aucun diagnostic ni inventaire. Je ne vois aucun élément là-dessus dans le dossier. Il faut forcément effectuer un inventaire pour savoir ce qu'il est nécessaire de préserver. Je salue également le fait que soit mentionné de préserver la biodiversité pendant le chantier. C'est un de mes chevaux de bataille, car j'ai vu pas mal et pas toujours du fait de la Ville, des ravages notamment sur les arbres, je pense au massacre des arbres rue Arnoz il y a un an environ. Là aussi, je me demande qui va contrôler ces recommandations notamment présentes dans la charte de l'arbre qui consiste à mettre des protections. Là, je ne parle que des arbres, mais cela peut être aussi les hérissons, etc. Qui va s'occuper de ça ? Qui va le contrôler ? Si vous voulez aller un peu loin dans cet axe environnemental, est-ce que vous ne pourriez pas intégrer des associations qui joueraient un rôle de vigie sur ces aspects-là ? Et peut-être aussi apporter des suggestions.

M. LE MAIRE : Merci d'autres questions ? Je vous laisse alors la parole et je conclurai ensuite.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors différents sujets. Sur la clause d'insertion, en effet ce n'est pas un sujet intégré dans le cahier des charges en considérant que la Ville était dotée de la délibération AD HOC dans le cadre de ses différents marchés. C'est un sujet, donc nous avons un peu de marge. Je ne vais pas m'engager aujourd'hui, mais c'est en effet un sujet sur lequel nous pouvons réfléchir.

Concernant le diagnostic environnemental, il a été commandé. Vous savez qu'il y a un moment nous avons eu des rumeurs sur la présence d'un faucon qui nichait en couple sur le château. La Mairie a vite mandaté un bureau d'étude pour le vérifier. La Mairie est revenue vers les habitants pour leur confirmer qu'il y avait bien un faucon, mais qu'il était célibataire. Il ne nichait pas. Il n'avait pas de vie de couple. Nous avons fait la même chose pour les chauves-souris. Nous avons donc tenu informé les riverains, car c'était un riverain qui s'en était inquiété à juste raison. Tout ce qui est indiqué dans le préprogramme, c'est la Ville qui est garante de la qualité du site. On n'a pas travaillé pendant un an pour arriver à ce résultat

et se dire que nous allons faire un massacre à la tronçonneuse dans le château des Arts. On n'aurait pas pris autant de temps et d'énergie pour présenter ce programme si notre ambition était de détruire ce site, que je vous rappelle la Ville a pris la décision d'acheter parce qu'il y avait l'opportunité de doter ce quartier d'une part d'un parc dont on pouvait considérer qu'il y faisait défaut et ensuite... c'était votre première observation Mme QUÉLIER qui était de connaître la plus-value de ce projet. Alors là, pardon, de le prendre un peu vivement, la plus-value de ce projet est juste aujourd'hui de proposer à l'ensemble du personnel pédagogique et à l'ensemble des élèves d'étudier des disciplines artistiques dans de bonnes conditions. Donc soit votre question, c'est du nombre. C'est de dire, est-ce qu'on va pouvoir accueillir plus d'enfants ?

Oui, on s'est quand même pris un peu de marge, puisque l'ambition de l'ensemble des agents du service culturel est bien d'avoir de plus en plus d'élèves. Mais c'est surtout, la volonté de doter toute cette communauté de lieux d'enseignement et de lieux de vie de qualité. Cela fait 30 ans que je suis à la Mairie de Talence et que l'on tourne autour de ce projet. On a étudié je ne sais plus combien de sites d'implantation. On a travaillé avec les différents Directeurs de l'école de musique et du service culturel avec justement cette volonté d'avoir un équipement très qualitatif pour enseigner ces différentes disciplines et avec une ambition de pouvoir enfin faire de l'interdisciplinaire. C'est-à-dire de faire travailler ensemble les personnes qui dansent, qui font de la musique, qui font du théâtre et des arts plastiques. C'est bien cela l'esprit de ce projet. Cela conditionne l'ensemble de la structure, l'implantation des salles, que les circulations puissent permettre ces échanges. Elle est là pour moi la valeur ajoutée. Si on accueille 50 à 100 élèves de plus, tant mieux. Mais aujourd'hui les 1 500 élèves qui vont fréquenter cet établissement auront des conditions d'apprentissage qui n'auront plus rien à voir. C'est bien vers cela que nous allons. C'est l'esprit de ce projet.

M. LE MAIRE : Merci. Pour conclure, on parlait tout à l'heure beaucoup de volonté politique. Frédérique vient de le rappeler. Je rappelle que c'était un foncier qui a appartenu à la Mairie de Talence au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, qui avait été vendu par la Mairie, faute de projet à l'époque. Les hasards sont parfois un peu farceurs, mais cela a été l'une de mes premières décisions en tant que Maire, de préempter ce terrain vendu à l'époque par l'État, le Rectorat puisqu'il n'y avait plus d'utilisation du Lycée Camille Pelletan. Ce château a eu mille vies. Il y a quelque chose de très singulier lorsque l'on pénètre à l'intérieur de ce château, indépendamment du fait qu'il va y avoir beaucoup de travaux à réaliser, il y a une âme dans ce château qui est très particulière et qui a vu beaucoup de choses notamment avec François Mauriac. La volonté politique, vous l'avez rappelée. Je voudrais vraiment vous remercier d'avoir salué cette volonté politique. On a eu souvent l'occasion, et nous aurons souvent l'occasion de ne pas être d'accord parfois, mais j'ai bien aimé ton expression, car en matière culturelle je pense que nous tenons là le premier équipement du 21^e siècle qui coche de nombreuses cases. Isabelle a pu le dire, on a décidé de mettre le paquet. Oui, cela coûte cher. On a souvent parlé de la Médoquine, on a parlé du projet global, mais vous voyez bien que le Château des arts seul ne suffira pas à être couvert par la simple vente de la Médoquine. Donc il y a une volonté politique d'accompagner ce projet culturel en remerciant vraiment toutes les équipes qui ont participé. Peut-être que les gens qui nous regardent ne

soupçonnent pas que produire ces 140 pages cela correspond à des centaines d'heures de réunions. Pour rebondir sur les propos de Mme QUÉLIER, tout d'abord l'objectif est d'avoir plus de salles, je pense notamment pour la pratique de la danse, mais l'objectif n'était pas là. On éduque à travers les arts comme la musique, la danse, le théâtre, les arts plastiques. L'objectif est de savoir comment faire pour que ce lieu singulier soit le vaisseau amiral de cette politique culturelle dont nous avons débattu et que nous avons approuvée à l'unanimité même s'il n'y avait pas de vote. Sans pour autant, enlever les lieux de proximité culturelle qui seront conservés au nord, au centre et au sud de la Ville. L'idée est d'avoir des postes avancés pour essayer d'attraper entre guillemets les plus jeunes et de les guider vers ce très beau château.

Je voudrais également rappeler que la destination de ce château avec l'appellation Château des Arts a fait l'objet d'une concertation et ce sont les Talençaises et Talençais qui ont demandé une dominante culturelle à ce château. On ne peut que s'en féliciter. Car cela se passera sous la mandature, après la piscine qui sera livrée dans quelques mois, ce sera le deuxième projet le plus important en termes de montant. Isabelle posait la question tout à l'heure, le montant des prix des projets publics sont très souvent sujets à caution ou en tout cas ne vont pas en se diminuant. On estime aujourd'hui avec la meilleure des prévisions qu'il sera compris entre 14 et 15 millions d'euros. Mais avec l'interrogation forcément qui porte sur la RE2020. Aujourd'hui nous allons demander à des entreprises qui ne sont pas encore très habituées à cette norme et singulièrement peu pour les bâtiments publics d'aller travailler sur une norme particulièrement exigeante qui ne concerne pas simplement l'énergie. On ne va pas faire un château des Arts que pour l'école de musique, de danse, de théâtre, d'arts plastiques, l'ambition que l'on porte est de faire ce château un tiers-lieu avec comme l'a rappelé Frédérique, des équipements pour la Ville et pour nos services comme les syndicats ou autres. On aura un endroit particulier pour la petite enfance. On aura aussi un certain nombre de choses pour les associations. Tout va être fait en même temps, il y a aura des petits et des grands projets. La petite enfance ne fait pas partie de ce projet-là parce qu'on l'a sorti, mais l'idée est de créer un lieu qui vit en essayant d'y faire le maximum de choses. Je voudrais que l'on parle également de l'accessibilité qui est beaucoup mise en œuvre dans ce bâtiment et le côté inclusif de l'équipement qui seront exemplaires en la matière, nous irons bien plus loin que les normes qui nous seront imposées. La livraison est prévue pour la rentrée ou la fin de l'année 2026. Sur le chapitre évoqué concernant l'insertion, je propose que Salem et Jacqueline CHADEBOST y travaillent, comme nous en sommes au début du processus et il n'est pas fait interdiction de se poser une question, je préfère toujours que les choses soient faites localement plutôt que des grandes normes qui tombent de Paris et qui sont parfois inapplicables, donc on peut regarder comment faire de ce chantier aussi un chantier exemplaire en matière d'insertion pour les populations locales. Un petit mot, Mme QUÉLIER, pour ne pas avoir observé de massacre rue du Professeur Arnozan. J'ai vu beaucoup de gens quelques semaines avant l'élection municipale se plaindre d'un massacre dans cette rue qui est devant la Mairie, mais jusqu'à preuve du contraire tous les arbres qu'on nous avait dit avoir massacrés sont toujours présents. Je pense qu'il faut pondérer lorsqu'on dit massacre, je lis avec beaucoup d'acuité vos propos dans le journal le Citémag qui en général encense l'action de la Municipalité et singulièrement celle du Maire. Je trouve juste que quand on parle

de massacre alors qu'aucun arbre n'est tombé, alors il est nécessaire de mesurer ces propos ou se s'assurer qu'ils soient particulièrement exacts. Je voudrais vous dire mes chers collègues, on aura souvent l'occasion d'en reparler y compris dans la délibération suivante, mais le Château des Arts c'est parti. Il y a encore un gros travail à faire. Jacqueline a pensé que l'essentiel, la vie du projet était devant. Tout n'est pas encore passé, et je serai très attentif à la tenue des délais quant au financement n'en parlons pas. On vient là, Frédérique l'a rappelé, peut-être pas à mettre un point final, mais avoir une nouvelle page sur les quarante ans qui viennent de s'écouler. En tout cas, vis-à-vis de ce qui avait été proposé, on voit bien que prendre son temps parfois, savoir mûrir les projets parfois, cela amène à de belles réalisations. Je voulais en féliciter l'ensemble de mes collègues élus et services qui ont beaucoup ferrailé pour arriver à ce résultat. Les votes.

Mme RAMI : En revanche vous n'avez pas répondu à ma question sur les montants des cofinancements.

M. LE MAIRE : À pardon, sache une chose, tout ce qui pourra être cofinancé, nous irons le chercher. On va essayer de voir comment depuis l'État avec la DRAC, il y a une question bâtiminaire et culturelle. On va essayer de solliciter l'ensemble des strates administratives pour voir dans quelles mesures nous pouvons obtenir des cofinancements. Nous avons la chance d'avoir ici des élus, on peut imaginer que le département nous aide, on est peut-être hors champ de compétences, mais cela concerne l'éducation. On va solliciter la Région. On va solliciter également Bordeaux Métropole peut-être au titre du RI Nature. On est également en train de réfléchir sur un certain nombre de projets avec du mécénat. On avait pu en discuter ensemble. Nous allons essayer de mettre en œuvre des opérations de mécénat sur ce type d'opération, puisqu'on essaye de construire un nouvel équipement et aussi de sauvegarder un joyau. Je pèse mes mots, car ce château est magnifique et il le sera encore plus après. On va essayer de solliciter tant d'un point de vue public que privé l'ensemble des sphères. C'est la chance de nos différentes représentations, qu'elles soient départementales ou dans la majorité métropolitaine, si on peut avancer ensemble, nous le ferons et j'aurai grand plaisir à mettre le nom du partenaire avec le montant en face de manière à essayer de dire que nous sommes sur une opération cofinancée afin de solliciter tout le monde et se faire aider dans ce projet. Projet qui nous permettra aussi d'être plus ambitieux sur un certain nombre de choses, car 15 millions d'euros ce n'est pas rien. Pour le moment, je n'ai pas de montant précis. Ce n'est peut-être pas le projet sur lequel on aura en proportion le plus grand nombre de participations, mais il n'est jamais interdit d'aller les solliciter et à la volonté politique dont on a beaucoup parlé de s'exprimer. Donc, les votes.

Mme RAMI : On va voter pour. On s'était prononcé pour l'ECCV sur la précédente mandature. Il y a quand même la même remarque qui revient à savoir le coût. Comment maîtriser le coût ? On est d'accord sur l'effort à faire au niveau énergétique et environnemental et même beaucoup plus loin si vous souhaitez que cela soit un bâtiment exemplaire, mais il faut rester vigilant sur la maîtrise des coûts, obtenir des cofinancements. Faire que cet enjeu, ce bâtiment-là, ne se fasse pas au détriment d'autres projets qui pourraient y avoir.

M. LE MAIRE : On en discutera dans le cadre du budget et tu verras que tout est couvert bien au-delà.

Mme FABRE-TABOURIN : Alors pour le coup, j'ai parlé avec mon collègue de droite. Je suis sur le dossier. Pour ce qui concerne les cofinancements, vous comprendrez bien qu'on n'est pas en MH, donc on ne peut pas ici vous dire que globalement on estime entre 20 à 25 % de cofinancement pour la réhabilitation de bâtiment monument historique. Après que les élus auront approuvé ce préprogramme, nous allons pouvoir monter des dossiers, pour le moment c'était un peu tôt dans la définition du projet. Évidemment l'ensemble des Collectivités qui sont potentiellement des partenaires ont été sensibilisées par M. le Maire qui ne manque pas une occasion de la faire. Maintenant on va pouvoir élaborer un véritable dossier de demande de partenariat. Il fallait tout d'abord que nous soyons arrivés à cette phase programme.

M. LE MAIRE : Mais on est toujours très prudents. Parce que parfois on se dit que les cofinancements serviront à prendre en compte les surplus du projet. Aujourd'hui, chiffrer un projet dans un contexte d'inflation de près de 6 % par an, c'est quand même singulièrement compliqué. On a demandé aux programmistes d'être sur une fourchette sans surprise. L'idée étant de ne pas afficher 15 millions d'euros alors que ce sera 25 millions d'euros finalement. Il faut tenir d'abord le programme et normalement on est à une valeur janvier 2023. Pour pour le Groupe Talence en Transition. Et le Groupe Talence Debout ?

M. JOLIOT : Oui je vais voter pour. En émettant un petit regret, comme déjà fait précédemment, concernant le fait d'avoir une vision plus large que le projet lui-même. J'ai déjà eu l'occasion de dire que cela manquait de souffle épique à l'échelle du quartier en termes d'écoquartierisation. Je trouve le projet très bien. Je donne acte du fait qu'il y a une véritable ambition. Je pense que c'était important de le faire et d'avoir cette vision-là. Là-dessus je n'ai pas grand-chose à dire. Après il faudra bien entendu vérifier au fur et à mesure comment se font les choses. Si je dois regretter une chose. Le contexte ne plaide pas très favorablement pour la folie des grandeurs. Je l'ai dit dès le début, je pense que c'était l'occasion pour avoir à l'échelle de tout un quartier, d'avoir un projet qui ne soit pas réductible à lui-même, si je peux dire, avec une liaison avec les ateliers techniques en face. C'est-à-dire véritablement essayer de voir comment on peut avoir la vision maximale en termes d'écoquartierisation, parce que je pense que la transition si elle existe, elle sera basée sur l'écoquartierisation, quartier après quartier, mais à l'échelle de toute la Ville.

M. LE MAIRE : Je ne retire pas une virgule de ce que tu viens de dire. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Je vote pour, mais j'insiste sur l'intérêt à associer des acteurs susceptibles d'être vigilants sur la biodiversité.

M. LE MAIRE : Alors on a un assistant à maîtrise d'ouvrage qui est très vigilant. Faites confiance également en notre collègue en charge de la protection animale, et nos collègues, pour être très vigilants sur cet aspect-là. Encore une fois, comme a pu le dire Frédérique, on ne se lève pas un matin en se demandant comment on peut saccager la biodiversité, bien au contraire. Donc pour à l'unanimité, je salue cette belle unanimité sur ce très beau projet.

DÉLIBÉRATION

Madame FABRE-TABOURIN, Adjointe déléguée aux Grands Projets de la ville de demain expose :

« La Ville de Talence, par décision municipale n°225 du 7 octobre 2021, a conclu un accord-cadre relatif aux « Etudes de programmation et d'assistance à Maîtrise d'ouvrage – Pour la construction et la rénovation de bâtiments », avec le groupement conjoint composé de :

- PROJEMA SARL (mandataire solidaire), Centre Prouillata - Chemin du Moulin de Habas, 10 rue Suzanne Garanx, 64100 BAYONNE
- Karine CARMENTRAN, architecte DPLG programmiste, 4 rue Montaigne, 47000 AGEN
- SAS HTM, 56 allée Antoine D'Abbadie Bâtiment Enerpôle, Technopole Izarbel 64210 BIDART
- Thaïs BONICHON, 1, Place Neuf Brisach, 47180 MEILHAN SUR GARONNE
- SARL BUREAU D'ETUDES JM LURO, Errekaldia, 64220 AHAXE
- Sarl Pir² Infra, 65 boulevard Scaliger, 47000 AGEN
- SAS ACOUSTIQUE COTE BASQUE, 760 Chemin Asserol 64990 URCUIT
- NC ERGONOMIE, Nathalie COULON, 19, impasse Hiru Gurutze 64200 BASSUSSARY BETIKO SARL, Centre Prouillata, 10 rue Suzanne Garanx, 64100 BAYONNE.

Le 4 avril 2022, l'étude de faisabilité établie par cet assistant à Maîtrise d'Ouvrage concernant l'implantation sur le site du Château des Arts d'un Etablissement d'Enseignement Artistique vous a été présentée. Après un travail d'échanges avec l'ensemble des utilisateurs potentiels de cet équipement, les études de programmation ont été menées à leur terme et il nous faut aujourd'hui approuver le programme qui permettra ensuite d'initier la procédure de désignation de la future équipe de maîtrise d'œuvre. La constitution du jury de concours fait d'ailleurs l'objet des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le projet, qui prévoit la création d'une extension significative du Château des Arts et la réhabilitation de ce dernier permettra de réunir sur un même lieu, l'ensemble des structures municipales d'enseignements artistiques à savoir l'Ecole Municipale de Musique et de Danse, les ateliers d'Arts plastiques mais aussi des locaux destinés aux cours de théâtre, soit une surface de 1411 m² dédiée à l'ensemble de ces disciplines.

En plus des espaces nécessaires au fonctionnement de l'établissement, le site accueillera également des locaux à l'usage des syndicats, du Comité des Œuvres Sociales, des archives municipales ainsi que 180 m² destinés aux associations culturelles.

Enfin le projet comprendra une salle de restitution mutualisée de 260 m² soit 150 places permettant d'accueillir de petites représentations (auditions des élèves, projets interdisciplinaires) mais également des réunions publiques ou des événements associatifs. Pour ce faire elle se verra fonctionnellement indépendante du reste de l'établissement.

La surface de plancher global est estimée à 3366 m². Une partie des aires de stationnement devra être enterrée afin de limiter l'imperméabilisation du site.

Le parc fera également l'objet d'un réaménagement mesuré dans le respect du rapport de covisibilité entre le seuil du château et le portail afin de maintenir l'équilibre paysager du site.

Si la volonté de la ville sur le plan environnemental pour ses grands projets est forte, la structure même du projet du château (un bâtiment ancien accolé à une construction neuve) nous impose d'être pragmatique.

Ainsi nous avons décidé d'être ambitieux pour ce qui concerne la rénovation du château en visant l'obtention du label BBC Effinergie rénovation. Evidemment la construction neuve devra répondre aux prescriptions de la RE 2020 que notre assistant à maîtrise d'ouvrage a qualifié d'exigeantes.

En termes de développement durable, plusieurs champs devront être respectés par l'équipe qui sera retenue. Ainsi sur le plan du recyclage, un matériau notable du projet devra être issu de l'économie circulaire. Autre élément important de la volonté communale, l'accessibilité de l'équipement devra obtenir une labélisation spécifique par le Certivea.

L'accent sera également mis sur la protection de la végétation du site, de la gestion de l'eau, et la préservation de la biodiversité notamment en imposant un Coefficient de Biotope de Surface compris entre 0,4 et 0,6.

Ce programme prévoit aujourd'hui un montant d'enveloppe financière prévisionnelle de 9 604 500,00 € H.T., soit 11 525 400,00 € T.T.C. affectée aux travaux.

Le Programme Technique Détaillé est téléchargeable sur le lien suivant :

<https://podoc.girondenumerique.fr/J1Wtvr8bgfMImCBLXtN51BFxWQsYZ032>

Je vous demande d'habiliter Monsieur le Maire à présenter des demandes de financements auprès des administrations et organismes compétents.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver le programme présenté par le groupement conjoint représenté par PROJEMA SARL en sa qualité de mandataire,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les différents financements auprès des administrations et organismes compétents. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 6 - Création d'un établissement d'enseignement artistique – Réhabilitation et extension du Château des Arts - Concours de maîtrise d'œuvre - Jury et prime

M. LE MAIRE : Il n'y a rien de particulier, tout est expliqué. Cependant le point principal en autorisant Vincent qui porte cela d'un point de vue culturel, si jamais j'avais omis des choses, ce qui peut m'arriver de compléter si besoin. Il me dit que j'ai été complet, donc c'est parfait. On vous a proposé tout simplement cette délibération qui tout d'abord fixe le montant des honoraires qui seront demandés.

De plus nous demanderons à l'ordre de nous donner le nom des architectes qui nous accompagneront sur ce projet-là. C'est donc à l'ordre des architectes qu'il appartiendra de les désigner. On pourrait le faire, mais on préfère que ce soit l'ordre qui le fasse. Il me faut juste des votes. À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Vous venez d'approuver le programme de réhabilitation et d'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique. Il convient maintenant de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre, conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique.

Je vous rappelle que par délibération du 4 avril 2022 enregistrée en Préfecture le 5 avril 2022, vous avez procédé à l'élection des membres titulaires et suppléants au sein de la commission d'appel d'offres propre à l'opération de réhabilitation et d'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un Etablissement d'Enseignement Artistique, commission d'appel d'offres dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens. En outre, pourront participer aux réunions de la commission, avec voix consultative, le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités.

Je vous propose donc aujourd'hui de désigner les membres du jury. Je sou mets à votre approbation la composition du jury de concours de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation et à l'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique :

Président :
Monsieur SALLABERRY Emmanuel
Maire de Talence

Membres à voix délibérative :

- Les cinq membres titulaires et les cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique constituée comme précité.
- Trois personnes, ayant une qualification professionnelle équivalente à celle qui est exigée des candidats pour participer au concours, qui seront désignées, sur proposition de l'Ordre Régional des Architectes de Nouvelle Aquitaine, par le président du jury en sa qualité de président de la commission d'appel d'offres précitée. L'indemnité horaire (hors frais kilométrique) pour participation au sein du jury, attribuée à ce tiers des membres du jury ayant la qualification professionnelle concernée, sera fixée à cette occasion.

Membres à voix consultative :

- le comptable de la collectivité.
- un représentant du ministre chargé de la concurrence.

Par ailleurs, il convient d'attribuer une prime aux candidats qui remettront des prestations conformes au règlement du concours. En conséquence, je vous propose un montant de 60 000 € H.T. soit 72 000 € TTC par esquisse remise. La rémunération du titulaire du marché de maîtrise d'œuvre tiendra bien sûr compte de la prime reçue pour sa participation à la procédure. »

Après délibéré, le Conseil Municipal,

- autorise le lancement du concours de maîtrise d'œuvre selon les modalités précitées pour la réhabilitation et l'extension du Château des Arts, en vue de la création d'un établissement d'enseignement artistique,
- habilite Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives qui en découlent. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 8 - Mise à disposition d'une boîte aux lettres pour les associations domiciliées au Dôme

Mme SALLET : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, c'est une délibération très simple. Nous avons de plus en plus de demandes d'associations qui demandent une domiciliation au Dôme. Afin de faciliter la remise du courrier aux associations, nous proposons la mise en place de boîtes aux lettres dédiées avec une clef pour chaque association. Je vous propose de valider cette mise à disposition de boîtes aux lettres et de bien vouloir, non pas m'autoriser comme c'est écrit dans la délibération, mais d'autoriser M. le Maire à signer ces nouvelles conventions.

M. LE MAIRE : Vous avez toute ma confiance ma chère collègue. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Juste une petite question. Est-ce que toutes les associations qui le demandent auront le droit d'avoir cette boîte aux lettres ? Ou bien est-ce qu'il y a des critères ?

Mme SALLET : Oui, il y a des critères, bien entendu. Nous demandons les statuts et différents éléments. Nous demandons qu'au moins 2 ou 3 membres du bureau soient domiciliés à Talence. C'est le minimum.

M. LE MAIRE : Ils doivent poursuivre également une mission d'activité d'intérêt local. Les votes ? Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Proximité, à la Citoyenneté, à la Vie associative et aux Salles municipales, expose :

« Depuis quelques années les associations qui en font la demande peuvent bénéficier d'une domiciliation au Dôme. Une convention est alors établie après validation de l'élue, par le service de la vie associative du Dôme. Leur courrier est réceptionné et classé dans un parapheur par l'agent d'accueil du Dôme. Il est ensuite remis sur demande au président ou à un membre de l'association.

Afin de faciliter la remise du courrier aux associations, nous envisageons la mise en place de boîtes aux lettres identifiées pour chaque association.

Une nouvelle convention stipulant la mise à disposition d'une boîte aux lettres à ces associations sera alors signée entre les 2 parties. L'ancienne sera de fait abrogée.

Je vous propose de valider cette mise à disposition de boîte aux lettres et de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette nouvelle convention. »

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 9 - Reprise des concessions en état d'abandon

Mme SALLET : Alors là nous arrivons aux termes d'une procédure qui a débuté en 2019. Nous arrivons trois années plus tard, à la reprise de ces concessions. Je vous propose de vous prononcer sur la reprise par la Commune des concessions figurant sur la liste annexée. Il y a 30 concessions qui seront reprises.

M. LE MAIRE : M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : J'ai été interpellé à ce sujet. Est-ce qu'il existe des concessions qui sont assez historiques ? Avec des noms qui pourraient effectivement ne pas disparaître.

Mme SALLET : Dans les 30 concessions citées ? Non, vous avez la liste annexée et ce n'est pas le cas.

M. LE MAIRE : La réponse est non. Pour à l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Madame SALLET, Adjointe déléguée à la Citoyenneté, expose :

« La possibilité pour une commune de reprendre des concessions en mauvais état et en état d'abandon est prévue par le Code général des Collectivités Territoriales aux articles L 2223-17, L 2223-18, R 2223-12 à R 2223-23.

En effet si par la négligence des concessionnaires ou de leurs successeurs, il arrive que le terrain concédé revête un aspect d'abandon, la commune peut, à bon droit, reprendre le terrain.

Actuellement, il ne reste plus de terrains disponibles dans les cimetières de TALENCE.

Aussi, une procédure de reprise des concessions abandonnées a été engagée le 8 mars 2019 et vise 30 concessions.

L'aspect d'abandon a été reconnu pour ces dernières conformément aux dispositions susvisées.

Trois années après le premier constat, un nouveau procès-verbal était rédigé le 31 août 2022 pour les concessions ayant conservé l'aspect d'abandon.

Je vous propose de vous prononcer sur la reprise par la Commune des concessions figurant sur la liste annexée. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 10 - Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2023

M. JESTIN : M. le Maire, mes chers collègues, peut-être avant de démarrer, quelques secondes pour particulièrement remercier un certain nombre de personnes. Tout d'abord le service des finances qui m'accompagne pour préparer ces documents. Évidemment les élus qui y contribuent par leurs actions. Un remerciement tout particulier aux services de la Ville. Vous le savez, nous allons voir au travers des planches que je vais vous présenter, nous vivons une période qui est compliquée, d'un point de vue budgétaire. L'état de notre société n'est pas des plus simple. Je crois que l'on peut parler d'un esprit de responsabilité de l'intégralité des services qui ont été particulièrement raisonnables dans leurs différentes demandes. Comme à mon habitude, je serai assez succinct dans la présentation.

Assez succinct sur la situation de notre pays que vous connaissez. Les trois tableaux qui sont présentés ici suffisent, je pense, à montrer toute la difficulté qui est la nôtre. Tant en ce qui concerne les prévisions de croissance et l'inflation avec l'envolée des prix surtout ce qui relève des prix de l'énergie. Également la remontée des taux d'intérêt que nous constatons maintenant depuis quelques mois. Sur la planche suivante, un déficit public et une dette publique qui reste bien au-dessus des seuils fixés par le traité de Maastricht. On a souhaité présenter l'état des lieux avec peut-être la différence entre les administrations publiques locales qui parfois sont pointées du doigt, mais qui sont plutôt dans les clous, contrairement à l'administration publique centrale qui ne nous a pas facilité les tâches au cours des derniers mois. La même chose pour la dette publique qui atteint les 110 % actuels du PIB.

Les principales mesures de la loi de finances, nous en avons retenu six. Tout d'abord, l'abandon qui a fait l'objet de beaucoup de débats pendant l'été dernier, de l'encadrement des dépenses des Collectivités locales. Il y avait cette notion de pacte de confiance qui était apparue et qui finalement a fini par disparaître. Je crois que dans la situation actuelle, ceci est plus que raisonnable. L'abondement des 320 millions d'euros de la dotation globale de fonctionnement, certainement une légère augmentation pour nous finalement. C'est tout de même à souligner, car nous avons plus souvent vécu des baisses.

Le maintien du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales, qui devrait être à peu près dans les mêmes eaux nous concernant. La reconduction d'un certain nombre d'enveloppes et notamment la dotation de soutien à l'investissement local. La création d'un fonds d'accélération de la transition écologique de 500 millions sur les 4 prochaines années. Puis ce qui a fait l'objet de beaucoup de débats, l'instauration d'un fonds de soutien face à la hausse des prix de l'énergie, avec 2 dispositifs

différents. Un dispositif d'amortisseur qui a priori devrait nous concerner. Il s'agit de la prise en charge par l'État de 50 % de tout ce qui dépasse les 180 euros du mégawattheure dans la limite de 500 euros du mégawattheure. Pour nous cela devrait relever de l'ordre de 100 000 euros. Le deuxième dispositif est le filet de sécurité, dont on ne connaîtra la réalité qu'en fin d'exercice en fonction de l'évolution à la fois de notre épargne brute et de nos recettes de fonctionnement. On pense que l'on devrait être dans les clous, mais c'est un peu compliqué de pouvoir le définir aujourd'hui. Pardon, j'en avais oublié une, qui est la septième, le coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition qui sera de 7,1 % pour cette année, en année de référence de novembre à novembre.

Pour l'année 2022, qui vient de se dérouler, je vais vous donner quelques éléments qui permettent de parler des prévisions par la suite. Tout d'abord, souligner le travail financier qui a été réalisé depuis 2014 et qui permet à notre Ville aujourd'hui d'être dans une bonne situation financière. Heureusement au vu des circonstances. Un exercice 2022 qui a été marqué par une épargne brute encore en légère progression. Malgré déjà un début de hausse, notamment des dépenses d'énergie. Des dépenses d'investissement importantes avec près de 19 millions d'euros qui ont été dépensés sur cette année. Un emprunt que nous avons contracté en toute fin d'année de 5 millions d'euros. Je vous avais annoncé un montant beaucoup plus élevé en début d'année. Nous avons finalement pu le contenir à ce montant-là. Une capacité de désendettement malgré ce nouvel emprunt qui reste en-dessous des 3 ans. Avec 2,9 ans pour une dette d'un peu moins de 20 millions d'euros.

Les recettes et les dépenses de fonctionnement progressent à un rythme à peu près équivalent à ceux de l'année précédente. Malgré cela, nous avons une légère hausse entre 2021 et 2022 de +2,5 % sur notre capacité d'autofinancement brute, qui est peut-être le chiffre le plus important de ce tableau.

Pour l'année 2022, un record d'investissement avec près de 20 millions d'euros. C'est un ratio qui nous amène à 429 euros par habitant contre 340 euros en moyenne en 2021 pour les Communes de la même strate. Évidemment des projets importants comme le stade nautique, l'école Paul Lapie, le stade Pierre-Paul Bernard, le dojo, la Maison des Solidarités qui s'était finie en tout début d'année et un certain nombre d'entretiens sur des bâtiments communaux, des écoles et de la voirie. Pour l'exercice 2022, la Ville a autofinancé à hauteur de 75 %. La différence est les 5 millions d'emprunts dont je vous ai parlé tout à l'heure. Un encours de dette et surtout une capacité de désendettement qui reste à 2,9 ans.

Notre dette, vous en avez sa définition et la répartition entre les différents établissements et le type de prêt. Nous sommes dans des positions assez sécurisées. Vous avez un peu plus d'éléments dans le rapport.

Il nous reste toujours ce petit emprunt de la Caisse d'Épargne, on a tenté de le renégocier, mais la renégociation ne nous a pas permis de le sortir définitivement, mais il reste sur une somme qui est assez faible. Vous avez cependant un encours de dette de 444 euros par habitant, lorsque la moyenne de la strate est de 999 euros. Je pense que cela mérite d'être signalé.

Concernant les orientations budgétaires 2023-2027, évidemment il a été compliqué de les rédiger. Nous sommes dans une période avec de très nombreuses incertitudes. On a regardé beaucoup ce qui se faisait. Il y a eu 3 grosses tendances. Il y a des Mairies qui ont décidé qu'elles allaient baisser complètement l'investissement. Je considère que c'est une erreur absolument dramatique pour notre pays. Beaucoup de Communes ont annoncé qu'ils augmenteraient les impôts. Nous avons fait un choix différent qui est de maintenir à la fois notre investissement et de ne pas augmenter le taux d'imposition, de ne pas surcharger une fois de plus les ménages. Vous avez dans cette planche les principales orientations que nous maintenons en l'état actuel. Avec cette volonté de rester très ambitieux et de surtout maintenir l'investissement public. Je vous rappelle que l'investissement public représente 70 % ou 80 % de l'investissement total dans notre pays. Si la puissance publique s'arrête alors que se passera-t-il pour les uns et les autres ?

Ce programme reste chiffré à près de 100 millions d'euros sur la période 2023-2027. Nous allons rentrer un peu plus dans le détail. Comme nous l'avons fait par exemple avec le passage en LED qui avait un coût d'environ 2 millions d'euros en 2020, nous allons continuer à accentuer tous nos investissements en faveur notamment de la transition écologique. Nous avons pris la décision de rajouter 500 000 euros par an consacrés à la réalisation de travaux en faveur de la sobriété énergétique des bâtiments. C'est une ligne qui me semble importante. Nous continuerons à agir dans des domaines comme l'éducation avec les écoles, l'environnement, le cadre de vie, le vivre ensemble. Nous allons en reparler juste après.

Les grands projets d'investissements, vous les connaissez. Nous retrouvons bien évidemment le château des Arts dont nous avons parlé ce soir, mais le grand Peixotto-Margaut, la réhabilitation du groupe scolaire Camus qui commence à se dessiner sous l'égide de Sophie RONDEAU, la réouverture de la halte gare la Médoquine, la salle polyvalente, le planétarium, la reconstruction d'une cuisine municipale, avec tous les travaux qui sont faits pour les places ou l'embellissement et la végétalisation qui est faite à l'échelle de la Ville. Ce programme sur les 5 ans avec moins de photos et plus de chiffres. Il s'agit de sommes importantes. On s'est livré à un petit exercice et ce sont plus de 30 millions d'euros qui aujourd'hui sont affectés à la transition écologique. Montant réparti sur un certain nombre de projets. Vous avez ce chiffre de 33 777 000 euros avec les éléments dans le rapport sur les différents chiffrages par projet qui sont mis à jour au fur et à mesure, car vous vous doutez que les prix continuent parfois à évoluer.

Concernant les soldes d'épargne en 2023, nous avons la hausse des prix, la réouverture du stade nautique, donc nos soldes d'épargne devraient être en baisse. Baisse relativement importante l'année prochaine avec près de 1 million d'euros. Cela au prix d'une gestion qui va devoir rester encore plus rigoureuse.

Le tableau suivant est important. Il s'agit de la question de l'endettement et notamment l'endettement auquel nous serons à l'échéance du mandat. Avec ces 10,4 années de capacité de désendettement, je voudrais néanmoins attirer votre attention sur le petit pointillé qui est noté à 5,6 qui est la situation dans laquelle nous aurions été sans la hausse du prix de l'énergie. On l'a recalculé et on l'a précisé en pointillé. Parce qu'évidemment ces 2 ou

3 millions supplémentaires que nous devons intégrer tous les ans ont une importance dans nos chiffres et dans les différents ratios que nous sommes en train de présenter. Il me semble que cet éclairage était nécessaire.

Concernant les différents équilibres financiers, c'est un tableau qui est encore moins sympathique. Je vais vous parler des chiffres les plus importants. Pour les charges à caractère général, des hausses importantes en tout début qui est notamment dû à la fois à la hausse du coût de l'énergie, mais également la réouverture de la piscine en partie. Si nous avons calculé le pourcentage de 7,2 %, mais uniquement entre 2023 et 2027, nous aurions été seulement à 3,4 %. Ce qui vous montre l'impact que représente ce que nous sommes en train de vivre.

Pour les produits de service, l'augmentation est essentiellement liée à la réouverture de la piscine. Il n'y a pas de choses particulières.

Pour la plupart des éléments, nous sommes dans quelque chose d'assez classique, me semble-t-il. Je répondrai à vos questions si vous en avez.

Si on vient à parler plus spécifiquement de l'année 2023 à venir. Tout d'abord, je veux vous réexprimer à quel point cet exercice n'est pas comme les autres. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour laquelle nous avons pris la décision de le reporter pour essayer d'être un peu plus précis et d'en savoir plus. Si nous avons effectué cet exercice début décembre alors nous n'aurions pas tout à fait les mêmes chiffres aujourd'hui. Très concrètement entre 2022 et 2023, c'est près de 5 millions d'euros de dépenses supplémentaires qui sont engendrées. Pour les schématiser, il y a 3 millions d'euros pour la question de l'énergie. 1 million d'euros autour des mesures que nous avons prises notamment sur les charges du personnel avec le RIFSEEP et les 3 points et demi. 1 million d'euros à destination du CCAS, dont j'aurai l'occasion de reparler tout à l'heure dans la délibération pour le vote de subvention. Donc à peu près 5 millions d'euros à intégrer de nouvelles charges.

Dans le même temps notamment par le biais de la revalorisation des bases d'imposition, seulement 3 millions de recettes. Il y a quand même un différentiel de 2 millions d'euros qui a fait évoluer les choses. Pour autant et comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous considérons qu'il faut poursuivre les investissements et ne pas surajouter des charges aux ménages, donc nous prenons la décision de maintenir les taux d'imposition et ne pas les augmenter pour la huitième année consécutive.

En ce qui concerne la section de fonctionnement. Je vais revenir sur 4 chiffres avec la diapositive d'après. Vous remarquerez que notre capacité de virement à la section d'investissement représente à peu près 3 millions d'euros. Contre 4,6 millions d'euros au budget primitif 2022.

Ce qui montre aussi un peu le resserrement de nos marges de manœuvre. On en vient aux 4 chiffres qui étaient signifiés. Tout d'abord les charges à caractère général avec à peu près 2 millions d'euros de plus. Évidemment il faut compter là-dedans la réouverture du stade nautique sur seulement 6 mois. Nous aurons les 6 autres mois sur l'exercice suivant. Sur les

charges de personnel, je vous l'ai dit, la revalorisation du point d'indice, le RIFSEEP, la réouverture du stade nautique également, car nous allons bien évidemment réembaucher pour cet été les différents vacataires et quelques renforcements d'effectif dans des domaines que nous avons jugés prioritaires. Pour le CCAS un million d'euros. Seulement 400 000 euros dans l'article en question que vous avez trouvé. Cette année vous le savez la CAF qui avant nous versait directement son aide pour qu'ensuite nous la reversions à un certain nombre de structures, la CAF a décidé de les verser directement. Vous avez 400 000 euros de plus en subventions et vous trouverez dans le tableau suivant 600 000 euros de recettes en moins, puisque nous ne percevons plus ce versement de la CAF. Le différentiel pour la Ville et le surplus pour le CCAS est bien à hauteur de 1 million d'euros. Je reviendrai dessus tout à l'heure, s'il est nécessaire de préciser. Enfin quelques charges financières supplémentaires évidemment puisque nous avons emprunté 5 millions d'euros en fin d'année 2022.

Du côté des recettes, il y a deux chiffres à préciser. Sur les produits de service, l'augmentation est essentiellement due à la réouverture de la piscine. Pour les impôts et taxes, évidemment ce sont les 7,1 % de l'inflation qui prennent la plus grande partie. Dans le chapitre 74, des dotations et participations, la diminution représente les 600 000 euros d'entrées de recettes qui avant nous provenaient de la CAF et qui ne rentrent plus dans nos chiffres, mais versés directement désormais au CCAS.

Pour la section d'investissement, sans détailler à nouveau l'ensemble des projets. Évidemment la fin des paiements pour la piscine et le groupe scolaire Paul Lapie. D'ailleurs pour le dojo et le stade Pierre-Paul Bernard également. Puis le démarrage de la réalisation d'un certain nombre de grandes opérations, dont celle dont s'occupe notamment Frédérique avec le grand Peixotto-Margaut. Vous avez la liste ensuite sur les grandes lignes budgétaires telles que nous avons l'habitude de vous présenter.

Pour équilibrer ce budget, un petit point sur la partie des dépenses d'investissement. Nous allons inscrire un emprunt à hauteur de 12,6 millions d'euros contre 15,9 millions au budget primitif 2022. Qui sera évidemment tout ou partie prélevé en fonction des besoins, et d'où nous en serons réellement de la consommation. Je ne vais pas vous commenter le tableau, car je vais le faire sur la dernière diapositive qui est plus complète.

Voici, la synthèse de notre projet de budget primitif. Des recettes de fonctionnement à hauteur de 57,2 millions d'euros face à des dépenses de fonctionnement de 54,3 millions d'euros. Il manque 100 000 euros, mais ce sont des questions d'arrondis. La différence permettant de virer à la section de fonctionnement du côté des recettes, dans lequel on ajoute l'excédent de fonctionnement de l'année précédente, les recettes d'investissement, les reports de recettes également de 2022 et l'emprunt d'équilibre dont je viens de vous parler.

De l'autre côté, côté dépenses, évidemment le remboursement de nos emprunts, les déficits d'investissement de l'année précédente, les reports de dépenses et nos dépenses d'investissement, c'est-à-dire tout ce que nous allons faire au cours de l'année, à hauteur de 15 millions d'euros. Les deux colonnes s'équilibrant à hauteur de 90,6 millions d'euros.

La conclusion, je vous l'ai dit, nous avons ce souhait de maintenir nos investissements à la même hauteur. Il faudra que l'on continue à observer l'équilibre de notre société et la manière dont les choses vont évoluer dans les mois à venir. Je crois qu'il reste beaucoup d'incertitudes pour être toujours capable de nous réadapter à chaque fois que cela sera nécessaire. Évidemment cela passera par une gestion rigoureuse. C'est en ce sens que je voulais réellement remercier particulièrement les services pour le travail préparatoire qui a été fait et tous les efforts qu'ils vont devoir continuer à consentir pendant les mois et années à venir. Nous avons des défis à relever. Évidemment celui de la transition écologique, pour aller vers toujours plus de sobriété. L'accompagnement au quotidien des plus fragiles. L'éducation des plus jeunes. L'animation de la cité pour préserver le vivre ensemble. La sécurité et la prévention. L'aménagement et la préservation de notre cadre de vie. Ce budget est la traduction financière à la fois d'une ambition politique et des réponses apportées par la Ville à l'ensemble de ces enjeux. Tout en respectant un engagement fort, mais un engagement qui aurait dû rester à circonstances égales, qui est celui de ne pas augmenter les impôts. Ce que nous continuerons à faire le plus longtemps possible.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, mon cher collègue. Nul doute que ces orientations budgétaires, je crains, ne trouvent pas tout à fait grâce. On n'est jamais à l'abri de quelque chose. Je vous laisse la parole si vous le souhaitez. Mme RAMI, je vous en prie.

Mme RAMI : Alors je tiens d'abord à vous remercier pour cette présentation. Présentation qui fait certes l'effort de nous rassurer, mais cela présente tout de même une visibilité à 2027 avec une dégradation des ratios financiers de la Ville. Ce n'est pas très grave. On le note. On verra ce que ça donne à la fin du mandat.

Je voulais tout de même rappeler que vous vous étiez engagé sur ce mandat à nous fournir un rapport de développement durable. Cela fait deux ans qu'on vous le demande. Je vois Sophie sourire de toutes ses dents, mais nous ne l'avons toujours pas.

M. JESTIN : On n'a jamais été aussi près.

Mme RAMI : Ben ça serait bien quand même à mi-mandat de fournir quelque chose. D'autant plus que vous rentrez dans des considérations, maintenant que nous sommes dans le mur, qui sont assez urgentes. Ce serait donc bien d'avoir un bilan. Passons ces petits écarts.

Plus précisément sur ce ROB, je vais reprendre un petit peu ce que vous avez dit avec des questionnements. Des choses que j'ai peut-être mal comprises sur le document.

Sur la section de fonctionnement, en 2023, quand même malgré la hausse des dépenses, la Ville va arriver à dégager 3 millions d'euros à la section d'investissement. Ce n'est pas rien dans un contexte un peu compliqué. Grâce à des recettes qui augmenteraient de 6,4 % par rapport au BP 2022.

Vous avez donc encore une marge de manœuvre et un filet de sécurité, parce que vous intégrez à minima, comme le budget 2022, des recettes telles que les droits de mutation et la dotation de solidarité métropolitaine. Donc vous avez un petit filet de sécurité sur vos recettes. Certaines charges de fonctionnement sont contenues en 2023, puisque vous l'avez dit la piscine ne va fonctionner que 6 mois de temps plein. J'avais une question sur les charges de personnel. Les charges de personnel sont un point des dépenses de fonctionnement qui ne sont pas négligeables et c'est très bien que le point d'indice ait augmenté, et qu'il y ait le RIFSEEP. En revanche on constate qu'un tiers des effectifs de la Mairie, soit 33 %, est constitué d'emplois contractuels. Alors on est bien d'accord, on a la nécessité parfois d'avoir recours à des emplois contractuels, parce qu'il faut aller chercher des compétences. Ce qui me chiffonne un peu plus, c'est lorsqu'on a regardé le rapport égalité hommes-femmes, on s'est rendu compte que les emplois contractuels étaient moins bien payés que les emplois de fonctionnaires. J'ose espérer que ce n'est pas pour faire des économies. Vous pouvez reprendre le rapport, mais c'est écrit. Je trouve cela assez dommage puisqu'effectivement, ce sont les discussions qu'il y a eues en Métropole aussi, l'embauche des contractuels c'est lorsque l'on manque de compétences, ce n'est pas une critique, c'est un fait. Ce qui serait intéressant, c'est de pouvoir arriver à les rémunérer puisque c'est même compétences poste-à-poste donc même salaire et je ne reviendrai pas sur les différences hommes-femmes au niveau de la catégorie B, cela a déjà été dit.

Je n'ai pas bien compris au niveau du CCAS, la méthodologie. Ce que j'ai retenu, c'est qu'il y avait 1 million d'euros en plus pour le CCAS.

M. JESTIN : Le CCAS touchera 1 million d'euros de plus et je le réexpliquerai à la délibération sur l'augmentation...

Mme RAMI : Ça, c'est très bien, par contre j'avais un questionnement là aussi quand on voit le besoin qu'il y a eu sur la Ville de Talence notamment en 2022. Il y a eu les réfugiés, les questions des squats. Nous avons été questionnés à propos du CCAS pour savoir comment faire pour les contacter puisqu'ils sont très occupés. C'est donc la capacité à faire du CCAS, sur laquelle je me questionne.

La deuxième question est s'il va y avoir des embauches sur le CCAS pour pouvoir répondre au mieux ? C'est bien beau de donner 1 euro. On a les mêmes discussions à la Métropole en disant on va donner X milliers d'euros aux pôles territoriaux, mais est-ce qu'ils vont pouvoir faire ? Moi, j'ai la même réponse ici, mais sur le CCAS.

Ensuite au niveau de la section d'investissement, c'est toujours un peu compliqué de faire une analyse puisque nous n'avons pas le compte administratif 2022. Celui-ci permettra de visualiser le taux de réalisation. En revanche, on constate qu'il y a déjà un report de reste à réaliser en 2022 de 13,4 millions d'euros du côté des dépenses et un besoin d'emprunt estimé à 12,6 millions d'euros. J'anticipe sur le fait que les ambitions du BP 2022 ne sont pas totalement abouties et se reportent sur le BP 2023. Ce qui préfigure quand même un décalage d'investissement pour les prochaines années et des difficultés à maîtriser le rythme de ces investissements. Donc les dépenses nettes d'investissement sont de 15,1 millions d'euros pour 2023. Ce qui fait 10 millions de moins par rapport à 2022.

Je crois que j'avais fait la même réflexion l'année dernière concernant quand entre votre BPI et la liste des actions que vous présentez dans votre ROB on ne retrouve pas les mêmes chiffres. Donc cela me questionne aussi, peut-être que nous pourrions en discuter pour savoir comment vous les avez sortis.

Ce qui m'amène, je pense que c'est le plus intéressant, aux orientations pluriannuelles. Je note comme pour le BP 2022 que vous êtes à 100 millions d'euros d'investissement sur les 4 ans, avec une moyenne de 20 millions d'euros par an. Et vous précisez que 2,5 millions d'euros seront consacrés à la réalisation de travaux de rénovation énergétique des bâtiments. Je vais vous lire le paragraphe qui suit pour me faire plaisir. Je relève que vous partagez l'urgente nécessité des sujets énergiques et écologiques. Il a fallu quasiment 8 ans d'alerte et de propositions de notre part. Je ne peux m'empêcher de souligner le défaut d'anticipation au vu des consommations énergétiques et du coût que cela va engendrer. Plus sérieusement, cela manque tout de même d'épaisseur et de contenu dans ce que vous proposez et annoncez. Ces enjeux cruciaux ne sont pas développés, mais juste énoncés en transversale des actions d'investissement. Je vous cite page 19 : « préserver le programme d'investissement en priorisant les projets en faveur de la sobriété énergétique ». Et page 21, c'est la meilleure, je trouve : « la Ville s'efforce à chaque fois d'être exemplaire en matière de transition énergétique ». OK. Vous avez écrit cela. La performance climatique d'une Collectivité doit pouvoir être analysée, mesurée et pilotée. Les choix politiques et stratégiques du BPI que vous présentez peuvent et devraient se faire en ce sens au vu du contexte actuel. Je vous fais donc une proposition. La Ville de Talence pourrait travailler à un outil d'analyse au service de la transition énergétique, c'est ce fameux budget vert que vous connaissez. Je reprends pour que tout le monde comprenne le budget vert. C'est une couleur ou une analyse du budget qui permet de comprendre quelles sont les dépenses bénéfiques ou négatives pour l'environnement, d'évaluer la cohérence des dépenses communales avec les objectifs environnementaux, d'analyser les marges de manœuvre pour évaluer et réorienter les dépenses selon un prisme environnemental et de suivre l'évolution d'exercice en exercice. C'est une proposition. L'analyse existe déjà au niveau métropolitain, Bordeaux Métropole utilise l'outil I4CE, mais la Mairie de Pessac utilise depuis deux ans une analyse avec des objectifs de développement durable et arrive à prioriser les actions en fonction – je vous la fait rapide - de si on est bon ou on est moyen et on n'est pas bon. Je trouve que c'est plutôt pas mal dans un contexte où vous avez dit vouloir maintenir l'investissement, mais il y a quand même des sujets et des choix à faire. Ce budget, je vous propose de le colorier avec la méthode qui vous convient et de pouvoir nous le présenter sur les prochains budgets. Cela nous permettra d'avoir du pilotage et du suivi. Avec en amont, le rapport de développement durable qui nous permettra d'avoir un diagnostic à l'instant T.

Autre question, je relève des modifications par rapport au BPI 2022-2026. Il y a certaines opérations qui ont un coût relativement élevé. Le Château des Arts dans le BPI 2023-2027, vous l'avez mis à 14 millions d'euros. C'est à peu près ce que vous avez dit tout à l'heure. Vous êtes même allé jusqu'à 15 millions d'euros. Il y a la cuisine centrale qui est à 7,7 millions d'euros. La salle polyvalente qui est à 11 millions d'euros. Et nous arrivons au fameux

planétarium qui nous amène sur une évaluation lunaire de 7 millions d'euros. De ce fait votre BPI 2023-2027 dégrade le BPI que vous aviez fait en 2022-2026.

On retrouve du financement et des orientations qui changent. On a donc moins d'investissements, voire peu. Cela veut dire que des sujets tels que les travaux sur Espeleta et la création de la maison de l'enfance, des travaux sur le forum, l'amélioration des conditions d'accueil de l'Hôtel de Ville, le nouvel espace de gymnastique, seront des sujets qui seront moins financés ou moins abordés. Dans le BPI 2023-2027, je crois que le nouvel espace de gymnastique n'apparaît plus ou très peu. Effectivement vous gagnez entre guillemets, un million d'euros sur le budget participatif puisqu'il est financé que tous les deux ans. Cela pose la question sur le maintien d'une partie de ses opérations et sur la qualité des opérations. Cela interroge également sur la capacité à financer ce très ambitieux – c'est ça ? - plan d'investissement. Et questionne sur le nécessaire recours à l'emprunt et le maintien des taux d'imposition, puisque l'on arrive progressivement aux limites de l'autofinancement. C'est ce qui apparaît gentiment dans les schémas. Il me semble que votre très forte ambition devrait être associée à du plus de qualitatif, de moins d'affichage et plus de prudence. En effet, en 4 ans la capacité de désendettement de la Ville dépassera la valeur moyenne de la strate que vous avez notée à 4,9 pour atteindre les 10 ans. Donc on nous prépare gentiment à l'atteinte du seuil d'alerte des 12 ans. On va rejoindre gentiment le club des Villes métropolitaines les plus endettées. Pour reprendre ce que vous avez dit, de bons élèves, d'ici 4 ans, on va passer dans le club des mauvais élèves où il y a 3 Collectivités d'identifiées. Espérons collectivement que sur les prochaines années, le lancement des nouvelles opérations soit bien anticipé et maîtrisé, notamment sur les coûts de la matière première et de la gestion énergétique. Que le recours à l'emprunt ne dégrade pas les ratios financiers et donc la capacité à investir de la Ville ne serait-ce que pour financer des actions en faveur de la justice environnementale et sociale. Espérons que les citoyens et citoyennes talençais n'aient pas à payer - peut-être un peu durement car ils paient déjà la relève des bases fiscales - le choix de cette mandature, et voir ainsi les taux d'imposition augmentés. Je ne doute pas que cela soit un sujet sur la prochaine mandature. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Mme QUÉLIER, je crois que vous souhaitez parler.

Mme QUÉLIER : Beaucoup de choses ont été dites et très bien dites par ma collègue. J'irai vite. J'ai été étonnée de voir que vous commenciez ce rapport à l'écrit en disant qu'une des lignes fortes était de ne pas augmenter les taux d'imposition pour ne pas peser davantage sur le pouvoir d'achat des propriétaires. Ce qui m'a gêné c'est cela, les propriétaires. Tout le monde n'est pas propriétaire, donc cela laisse de côté toute une partie majoritaire de la population. Même si un effort est fait effectivement pour le CCAS. J'ai mis du temps aussi à être sûre de bien comprendre la nouvelle enveloppe financière du CCAS. J'en ai déduit qu'il gagnait entre guillemets une dotation de 1 million d'euros supplémentaires entre la CAF et la Mairie.

Concernant la dette et l'endettement, n'étant pas experte dans les détails, mais je renouvelle mes réserves qui ont été très bien énoncées tout à l'heure par Isabelle RAMI. Sur le fait que

vous allez quand même tripler l'encours de la dette et dépasser le seuil de vigilance qui est de 10 ans et ainsi approcher le seuil maximum légal.

Certes vous avez beaucoup apuré la situation par rapport à 2014 par rapport au taux de désendettement, mais le risque comme cela vient d'être dit, est que finalement nous recréons la même situation problématique avec un taux de désendettement trop important. J'imagine que vous avez un plan B au cas où des événements insoupçonnés à ce jour vous amèneraient à revoir vos projets d'investissement qui sont bien sûr ambitieux. Quand vous dites dans l'introduction de ce rapport que vous faites des choix compte tenu de la situation. D'ailleurs j'ai beaucoup aimé lire que Talence avait une capacité à faire face à toutes les crises mondiales. On est vraiment très fiers d'être sur le navire Talence qui nous préserve d'énormément de choses. Plaisanteries à part, en fait je trouve qu'il n'y a pas forcément de choix qui sont faits. C'est à votre honneur aussi dans un sens, vous gardez les priorités qui sont les vôtres et votre programme, mais je ne vois pas forcément de choix. Quand vous mettez en avant 33 millions d'euros pour les dépenses affectées à la transition énergétique, nous n'avons rien pour voir comment cela se distribue dans toutes les lignes. On ne sait donc pas comment ceci a été calculé et cela perd un peu en crédibilité sur cette nouveauté de dire que vous mettez l'accent sur la transition écologique. Personnellement j'ai un peu de mal à y croire. Je renouvelle justement une critique, je ne comprends pas pourquoi il y a cette ligne qui regroupe entretien du patrimoine et végétalisation. Ce qui fait que l'on arrive à un montant de 1 000 750 euros en 2023 pour ce poste-là, mais en fait c'est essentiellement pour l'entretien du patrimoine et non pas pour la végétalisation. J'aimerais que l'on isole vraiment des postes très environnementaux afin de pouvoir vraiment mesurer ce que vous allez investir là-dedans. De même la catégorie environnement et cadre de vie, la première du tableau des investissements sur 5 ans, ce n'est pas environnement et cadre de vie, c'est patrimoine et cadre de vie. L'environnement n'est pas là du tout.

Je ne peux qu'abonder dans le sens de ce qui a été dit tout à l'heure sur le budget vert. Sur le fait d'avoir un outil vraiment opérationnel et transparent sur ce qui pourrait être fait dans ce domaine-là.

Je regrette en dernier lieu, l'absence du rapport de développement durable, puisque le gouvernement dit sur tous ses sites ministériels que cela devrait constituer un élément du débat sur le budget.

Juste une petite question sur le budget 2023, je n'ai pas compris pourquoi les postes d'animation étaient en baisse. Alors même que vous dites les développer. Je ne vois pas non plus l'augmentation des postes de police municipale.

M. LE MAIRE : Merci, d'autres questions ? Non. Je laisse à M. JESTIN le soin de vous répondre.

M. JESTIN : Beaucoup de choses, je vais essayer de ne pas trop en oublier.

Concernant le rapport de développement durable, je pense que ma collègue également à ma droite le présentera d'ici quelques semaines. Avant le mi-mandat, nous serons donc pas loin des comptes.

Sur la question des emplois contractuels et CDI, je parle sous le contrôle de Laetitia, mais bien évidemment ce n'est pas la rémunération qui joue. Je crois qu'aujourd'hui toutes les Collectivités sont en difficulté pour arriver à recruter. C'est une réalité, donc on adapte les choses. Une des difficultés que l'on a est que parfois des contractuels arrivent avec des salaires bien plus élevés que ceux de la fonction publique et qu'il est aussi nécessaire de trouver un équilibre au sein d'un même service pour que les choses se passent bien. Laetitia pourra peut-être compléter si elle le souhaite.

Sur le CCAS, je vous le réexplique une fois. La Ville va rajouter 400 000 euros par rapport à celle votée en début d'année 2022. Et la CAF qui avant nous donnait 600 000 euros pour qu'on les reverse, va les verser directement au CCAS. Cela fait bien 600 000 euros de recettes de moins pour la Ville que le CCAS touche en direct, additionnés aux 400 000 euros supplémentaires nous sommes bien à 1 million d'euros. C'est donc bien la bonne lecture que vous avez faite. Je laisserai M. le Maire répondre sur la capacité à faire des services.

Sur la question de l'investissement, je regrette que vous ne participiez pas au groupe finance, parce qu'on aurait le temps de vous expliquer cela. À certains moments, vous comparez des chiffres qui relèvent du CA avec des chiffres qui relèvent du budget, donc il peut y avoir parfois des adaptations du compte administratif avec le budget suivant les endroits où l'on est dans le document. C'est pour cela que vous pouvez avoir quelques écarts. J'ai bien aimé votre raccourci sur la sobriété énergétique. J'ai bien parlé de 500 000 euros qui sont ajoutés à tout ce qui se fait déjà dans ce domaine. Vous avez également oublié de préciser que nous avons déjà augmenté la question de l'entretien de nos bâtiments de 200 000 euros en début de mandature.

Sur le budget coloré, comment vous dire ? Tout d'abord je ne peux pas tout dire, car j'ai un devoir de réserve. Parfois tout ne fonctionne pas bien non plus. Pour suivre de près cette question-là et la manière dont cela évolue. Que l'on se dote d'outil, oui, on y travaille, on vous l'a montré au travers d'un projet d'investissement tel que le château des Arts tout à l'heure, que nous avons travaillé sur un Talenscope qui permettait aussi de fixer des orientations. Le principe de l'outil s'appellera forcément budget coloré, je pense qu'il est nécessaire de continuer à travailler sur ces questions-là.

Je ne reviens pas sur le Planétarium. M. le Maire le fera peut-être tout à l'heure.

Vous nous avez parlé de nos capacités qui baissaient. Je le redis, j'ai insisté précédemment dessus. Il y a 5 millions d'euros de plus cette année de dépenses pour globalement 3 millions d'euros. Cela montre à peu près la marge de manœuvre que l'on a pu avoir sur cet exercice. Je pense que ces deux chiffres sont assez significatifs, j'en ai déjà donné le contenu.

Plus de qualitatifs et moins d'affichage, je n'ai pas compris quand la première adjointe a présenté le dossier que nous étions dans moins de qualitatifs. Je pense qu'au contraire, nous

prenons nos investissements avec une grande attention. Nous essayons d'agir dans le qualitatif, donc je comprends votre remarque sur moins d'affichage. Cette remarque est politique et c'est votre rôle. Je ne pense pas que cela soit le cas dans la réalité.

Ensuite vous nous avez réalisé un exercice qui était assez intéressant. Vous nous avez amenés dans la classe des mauvais élèves en comparant Talence 2027 avec le budget des Communes 2022. C'est original. Dans l'opposition cela peut passer, mais cela ne passe pas longtemps. Je vous donne donc rendez-vous en 2027 dans les mêmes positions quand vous serez, je l'espère, assis à la même place. Dans ces cas-là, nous comparerons les budgets 2027 et où en sont les Communes que vous avez citées, enfin la catégorie de Communes que vous avez citée. Vous nous avez expliqué qu'on était sur le point de franchir la limite du raisonnable qui est fixée à 12 ans. Je pense que certaines Communes l'ont franchi depuis bien longtemps. Effectivement je vous donne rendez-vous en 2027. On verra où en est la situation des uns et des autres. Parce que la situation dans laquelle nous sommes est évidemment une situation dans laquelle un certain nombre de Communes vont voir leurs différents ratios forcément s'appauvrir ou en tout cas être moins bons qu'aujourd'hui. En tout cas, tous ceux qui sont au-dessus de notre situation actuelle devraient normalement rester dans cette stratégie-là.

Bien évidemment nous parlons des impôts concernant les propriétaires, puisqu'il ne vous a pas échappé que c'était désormais le seul taux par lequel nous sommes concernés. Il faut tout de même être prudent dans ce type d'analyse. Vraiment, l'exercice que l'on vient de passer était un exercice d'une très grande complexité. On a nous-mêmes parfois été surpris par la volatilité des choses. À quel point une augmentation de 1 ou 2 millions d'euros à un endroit pouvait entraîner des répercussions dans les ratios et dans les chiffres et à quel point cela bouge vite. C'est-à-dire qu'entre le 1^{er} octobre et le 30 décembre, je pense qu'on a dû faire des simulations à peu près 52 fois et à quel point parfois une mesure annoncée qui était peut-être retirée par la suite provoquait des augmentations de notre ratio de désendettement dans des proportions qui parfois semblaient assez complexes. Ce qui est vrai dans un sens peut l'être aussi dans l'autre. On peut aussi avoir dans les mois à venir, une situation qui peut s'améliorer sur un certain nombre de choses. Peut-être que le prix de l'énergie baissera. Dans ces cas, cela rouvrirait des marges de manœuvre. Je pense qu'il faut vraiment être très prudent dans ce type d'analyse, car nous même nous le sommes.

J'ai noté, Mme QUÉLIER, que vous étiez fière d'être montée dans le bateau talençais. J'en suis ravi et je vous en félicite.

Sur la question de la végétalisation, je prends la remarque et nous allons essayer de regarder cela et essayer de mieux séparer les choses pour que cela soit plus lisible. Cela ne me pose pas de difficulté particulière.

Concernant votre dernière incise sur la question du rapport de développement durable, je vous précise que le rapport est obligatoire dans les Communes de plus de 50 000 habitants. Ce qui n'est pas le cas pour le moment de la Ville de Talence. Pour autant c'est un engagement que nous avons pris en début de mandature et que nous tiendrons. Ce n'est pas une chose obligatoire, mais un engagement que nous avons pris, car nous avons considéré

que nous pouvions anticiper les choses. C'est ce que nous ferons normalement au cours de cette année.

M. LE MAIRE : Pour conclure, en vous remerciant de la qualité de ce débat. Je voudrais remercier comme l'a fait François, l'ensemble des services et évidemment plus spécifiquement les finances pour la compilation de ce document. Document qui a nécessité un grand nombre d'heures de travail. Comme l'a fait Isabelle, je souhaite remercier de façon appuyée François qui vient de présenter ce budget.

Il faut être clair et je pense que tout le monde s'accorde à dire cela. Le budget 2023 est pour les Collectivités territoriales l'un des plus difficiles que l'on n'ait jamais eu à faire voter. Difficile, parce qu'on fait face à des gifles de dépenses supplémentaires et de recettes pour partie aussi que l'on n'a jamais vues. Je le rappelle souvent le gouvernement de François HOLLANDE avait ôté des caisses de la Ville, je dis ôté, mais on pourrait dire braqué les caisses de la Ville à hauteur de 3 millions d'euros sur 3 ans. Trois millions d'euros c'est le seul surcoût de l'électricité que l'on aura en année pleine sur une année. On jongle donc avec beaucoup d'incertitudes. Face à cela il faut faire des choix. Le choix que nous faisons, vous l'avez aussi souligné dans vos interventions, c'est le fait tout d'abord de continuer à investir. Il y a des Villes qui il est vrai, ont fait le choix de suspendre, reporter leurs projets d'investissement. Nous ne faisons pas ce choix-là, puisque François l'a rappelé, que trois quarts de l'investissement dans notre pays repose sur les Collectivités territoriales. Si ces Collectivités territoriales arrêtent d'investir, quel qu'en soit l'endroit, on ne peut que se dire que les conséquences pour l'emploi pour tout un tas de secteurs seront catastrophiques. On investit, oui, mais on investit de façon sobre et responsable. Je vais vous le dire comme un engagement devant vous. Il n'est pas question d'aller amener la Collectivité vers des niveaux dangereux ou pour lesquels une marge de manœuvre ne serait pas connue, je parle de petites marges de manœuvre. Qui aurait pu dire il y a un an jour pour jour que les conséquences notamment de l'invasion de l'Ukraine, notamment, qui faisait suite à une année particulière, auraient amené notre prix d'électricité et du gaz à tripler en quelques mois. Ce choix d'investir on le fait, je trouve un peu difficile sur la caractérisation, dans le cadre du grand document qui est livré. Vous le verrez et vous pourrez le recompter, un tiers du budget d'investissement de la Ville est consacré à la transition écologique. Les 500 000 euros ce sont des crédits supplémentaires que nous mettons en œuvre. Je voudrais, au risque de décevoir Isabelle, vous dites que cela fait 8 ans qu'on vous le demande. J'ai toujours considéré que les demandes de l'opposition il faut les écouter et il y a parfois, pas toujours, de bonnes idées. Je voudrais rappeler un chiffre qui est aujourd'hui dans ce diaporama. Le choix que la Ville a fait avant tout le monde, nous sommes la première Commune de Bordeaux Métropole à avoir fait le choix de passer son éclairage en 100 % LED. On y a mis plus de 2 millions d'euros. Ce choix-là nous permet d'économiser chaque année désormais à peu près 300 000 euros de masse de fonctionnements. On n'est pas toujours les meilleurs loin de là, il y a des Communes qui ont fait mieux. Sur cette thématique, je parle encore sous le contrôle de mes collègues adjoints, nous avons fait le choix d'investir massivement sur cette transition écologique et sur la qualité de vie.

Un autre engagement que je veux souligner. Évidemment on tiendra les chiffres à la fin de ce mandat-là. Cela fait 8 ans que les taux d'imposition n'ont pas augmenté à Talence. François a omis de le dire, mais je me souviens d'une année, il y a 4 ans de cela, Talence avait baissé les impôts de 2,2 %.

À l'époque nous avons eu les honneurs de la une de notre quotidien régional préféré. Ne pas augmenter les impôts, puisque les bases vont fortement augmenter, c'est faire un choix en responsabilité avec beaucoup d'effort demandé, de ne pas peser en dehors de cette augmentation des bases. Oui, Mme QUÉLIER, 50 % des gens ne sont plus assujettis à la taxe d'habitation. Vous pouvez le regretter et je peux le regretter, mais aujourd'hui la taxe foncière est le seul levier fiscal dont dispose la Ville. Derrière les propriétaires, il y a aussi des locataires. Si demain les Collectivités font le choix d'augmenter significativement leurs impôts alors une part de cet impôt ira directement impacter celles et ceux qui ne sont pas propriétaires. Je vous encourage à prendre les 28 Villes de la Métropole, nous allons comparer ce qui est comparable, mettez d'autres instances comme la Région ou le Département et regardez qui depuis 8 ans n'a pas augmenté ses impôts. Vous verrez que c'est plutôt une singularité talençaise dont il faut être fier. Parce qu'on le fait ensemble, plutôt que de s'en étonner.

Un point sur les associations, car nous avons beaucoup parlé du CCAS. Je pense qu'il faut que l'on s'interroge sur notre attractivité. Aujourd'hui les Villes et la Métropole, Région et département dans un contexte de forte tension sur certains métiers, font l'objet d'une concurrence du secteur privé. Indépendamment d'avoir renforcé les effectifs, juste en termes d'équilibre, il ne faut pas s'attacher à ces classifications qui sont en réalité très administratives. On pourra vous donner les explications, mais il n'y a pas moins d'animateurs, ni moins de policiers municipaux. Ce sont en fait tout simplement des qualifications, qui au grè de leurs points de vue administratifs, sont comptabilisées différemment dans les documents budgétaires. Le choix que nous faisons est d'augmenter quand même de 25 % le budget du CCAS. Parce que les besoins du CCAS sont plus importants. L'autre choix dont vous n'avez pas parlé est de laisser inchangé le soutien aux associations du territoire. Alors on pourra parler de telle ou telle association. Je m'attends à deux ou trois abstentions sur les associations classiques. Mais cette masse d'investissement et de soutien aux associations demeure inchangée. Ce qui n'avait pas été le cas en 2014 ou 2015. Or ces associations font également l'objet d'une très forte augmentation de l'inflation et de l'augmentation de leurs salaires. Sur les salaires qui sont donnés à la Ville, nous avons fait ensemble le choix en votant à l'unanimité, le RIFSEEP indépendamment de ses conséquences positives sur l'égalité femmes-hommes. Il faut aussi se dire les choses, si demain on veut avoir des fonctionnaires, des contractuels... j'ai trouvé un peu particulier « si vous avez besoin de compétences, passez par des contractuels », je pense que l'on peut parfaitement avoir des titulaires parfaitement compétents. Je rappelle que la règle que l'on applique et que Laetitia pourrait vous rappeler est de recruter d'abord des titulaires. Quand on ne trouve pas de titulaire, on trouve des contractuels qui contrairement à ce que vous pensez ma chère collègue, structurellement gagnent plus que les statutaires.

Vous avez parlé de l'emprunt. En début de mandat, vous disiez « M. le Maire vous manquez de souffle, vous n'empruntez pas assez ». Trois ans après c'est « M. le Maire retenez votre souffle on emprunte trop ». Les choses varient. Vous aurez quand même remarqué que le besoin d'emprunt que l'on vous présente dans le cadre du budget 2023 est inférieur à celui de 2022. Nous couvrons la quasi-totalité de notre besoin sans avoir recours à l'emprunt.

Autre chose de très important, nous ne cédon pas de foncier en 2023. Il n'y a quasiment aucune ligne, à quelques kilo-euros près. Cela veut dire que ce budget-là on ne le fait pas en allant vendre. Il y a eu des achats et il y aura peut-être ci et là quelques cessions. À la hauteur du montant du budget de près de 20 millions d'euros d'investissement, nous ne faisons pas ce choix-là.

Avant dernier point, je serai un peu taquin, j'ai beaucoup aimé Isabelle la comparaison de l'endettement 2023 par rapport à 2027. Celle-là je ne sais même pas si j'aurai osé. Vous avez comparé un taux d'endettement que l'on a en 2023 par rapport à celui que l'on aura en 2027. Je vais vous donner deux points. Contrairement au budget de la Métropole que vous avez voté, il y a quelques heures... Pardon ? Non, je ne l'ai pas voté. J'ai expliqué pourquoi. Vous nous avez dit : « vous approchez dangereusement d'un chiffre ». En 2026, ma chère collègue, reprenez les chiffres, la Métropole sera à 9,2 ans. Vous l'avez voté. En 2026, la Ville de Talence, vous l'avez dans les documents, sera à 8,3 ans. Regardez bien, je vous assure. Je veux bien votre retour si jamais vous vous apercevez de ça. Je suis un peu taquin, mais comme je prépare à la fois le budget de la Métropole et celui de la Ville. C'est tout l'avantage d'avoir le budget après la Métropole. Si vous avez voté le budget de la Métropole, vous ne pourrez que voter évidemment le budget de la Ville. Et en applaudissant puisque nous serons à une année de moins que la Métropole. Évidemment c'est le CA qui sera juge de paix.

Vous parlez d'un budget vert ou d'une action de coloriage du budget. Pour être très sérieux, cela nécessite beaucoup de travail. Il faut dire les choses. Il y a aussi des dépenses quand on le fait, je crois que la Métropole y est confrontée. Il y a certaines dépenses pour les caractériser en fonction de la couleur, c'est tout un poème. Lorsque l'on fait du bitume pour une piste cyclable par exemple, on fait du bitume, mais on fait du vélo et c'est toujours un peu compliqué. Vous participez au bureau comme moi, je voudrais vous rappeler les mots de votre Président. La première action qu'il a faite dans le contrat de CODEV est de supprimer le fait de colorier les budgets. Je n'aurai pas l'outrecuidance de vous rappeler ce qu'il a caractérisé sur le fait d'être colorié. On a cru à un moment qu'il ferait partie de notre groupe. On voit bien que si on veut le faire, et je fais confiance à nos collègues comme Sophie pour ça, il faut le faire très sérieusement. Ce que je peux vous dire est qu'un tiers de notre budget est consacré à cette transition écologique. On peut considérer que cela n'est pas assez dans l'absolu. Mais c'est un effort très significatif que nous allons avoir.

Pour finir, je vous ai entendu parler de vous, votre budget. Je pense que la quasi-totalité des décisions qui sont prises dedans, j'ai bien compris que le Planétarium ne trouvait pas grâce à vos yeux. Je voudrais juste vous rappeler que sur 120 millions d'euros, parce qu'il y a 2027 maintenant et contrairement à la Métropole nous présentons 2027 ce qui n'était pas son cas, sur ces 120 millions euros d'investissement, vous pouvez vous lever de votre chaise, mais

cela ne représente que 7 millions d'euros. On pourra toujours se dire que 5 % du budget, vous avez le droit de ne pas l'aimer ce Planétarium, mais je vais m'y remettre et j'y arriverai ou pas, ce Planétarium ne représente rien en termes de pourcentage. Je crois que l'éducation à la science, ce que nous croyons, passe aussi par ce type d'équipement. Je crois aussi qu'un département comme la Gironde dont la quasi-totalité, ou la très grande partie, notamment en Métropole de l'emploi, repose sur l'aéronautique, c'est complètement incongru de ne pas avoir dans ce département quelque chose qui éveille à la science notamment pour les filles parce que vous l'avez dit tout à l'heure, elles disparaissent dans les études supérieures scientifiques, donc il faut que l'on éveille cela. Je crois aussi que si on peut donner un peu de rêves on n'aurait pas tout à fait perdu. Peut-être que vous considérez que 7 millions d'euros c'est beaucoup, mais je considère que c'est un sain investissement sur lequel nous serons aidés massivement, je l'espère, par le Département et la Région.

On vote aujourd'hui un rapport d'orientation budgétaire. Je pense que nous sommes à peu près d'accord sur ces orientations. Vous trouverez peut-être qu'on n'en fait pas assez ici ou là. Moi, j'ai envie de vous dire que nous avons une année maintenant pour décortiquer ce budget et pour regarder effectivement ce qu'il y a dessus. Mais je prends l'engagement devant vous et je l'ai pris devant les Talençais, il n'est pas question pour nous de mettre en danger la Ville, bien au contraire. On verra à la fin du mandat les vrais chiffres. Je peux vous assurer que nous pourrons être comme aujourd'hui dans une situation sereine et saine. Notre Ville est bien gérée. Nous la gérons collectivement et correctement parce que finalement notre bonne gestion est de préserver celles et ceux qui nous succéderont demain. Non pas dans ce Conseil municipal, mais ceux ou celles qui habiteront la Ville. C'est bien tout le moins que nous devons leur faire.

Je vais donc vous demander de voter. Attention ce vote est toujours très particulier. De prendre acte de la tenue de ce rapport d'orientation budgétaire, tel est dans la délibération le libellé. Et non pas de partager ou pas ce rapport. C'est la tenue de ce budget.

Vous dire également qu'à la page 16 du rapport, il y a une coquille sur le montant de l'encours de la Ville qui est de 19,4 millions d'euros au lieu de 16,4 millions d'euros. Alors vous me promettez, ma chère collègue, de regarder Bordeaux Métropole avec Talence ? Qu'on en reparle au prochain Conseil. En 2026. C'était taquin. Le vote s'il vous plaît. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Je ne prendrai pas part au vote.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme RAMI ?

Mme RAMI : Pareil.

M. LE MAIRE : Très bien. Mme QUÉLIER ?

Mme QUÉLIER : Pareil

M. LE MAIRE : Très bien. À l'unanimité du groupe majoritaire, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

«Conformément aux dispositions du Code général des Collectivité Territoriales et de l'article 107 de la loi NOTRe, du 7 août 2015, et de son décret d'application n° 2016-841 du 24 juin 2016, vous venez d'entendre le rapport sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2023.

Je vous propose donc d'en débattre. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, prend acte de la tenue de ce débat d'orientations budgétaires, sur la base du rapport présenté

Par 34 VOIX POUR

9 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE,
M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC,
Mme DUMONT - Talence en Transition /M. JOLIOT - Talence Debout ! /
Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 11 - Subventions aux associations - Année 2023

M. JESTIN : Comme nous l'avons indiqué dans le rapport d'orientation budgétaire, le principe de renforcer ou de maintenir les subventions aux associations. Vous avez comme d'habitude la liste de l'intégralité des associations. Je prends le temps de préciser qu'à la dernière page pour Ludiloisirs, le CAJ et pour Mix-Cité, il ne s'agit pas d'une baisse de subvention, mais ceci est expliqué dans le rapport. C'est la même chose que ce que j'ai expliqué pour le CCAS. C'est-à-dire que la CAF va leur verser l'argent directement. C'est pour cela que les montants ont été revus en conséquence.

Comme d'habitude le vote se fait par association. Je pense que M. le Maire en parlera, mais il y a un certain nombre de déports qu'il conviendra de confirmer avec ceux de l'opposition.

M. LE MAIRE : Je vous le dirai juste avant le vote pour celles et ceux qui ne participeraient pas aux votes. Tout d'abord sur le fond de la délibération, avant le vote. Mme DUMONT.

Mme DUMONT : J'aurai deux questions. La première, vous avez un nombre d'association avec le nom Talence, j'en vois une qui a le nom de Bordeaux. C'est l'association de métro de Bordeaux. Celle-ci a une subvention exceptionnelle de 1 000 euros. Je suis donc un peu étonnée que la Ville subventionne cette association qui se définit comme ayant pour but de mobiliser citoyens, acteurs économiques et politiques sur la notion de métro de Bordeaux. Si c'est pour vous mobiliser sur ce sujet, je pense que vous en êtes déjà assez convaincu.

Ma deuxième question concerne les associations sportives. J'ai vu le tableau dans le rapport sur l'égalité femmes-hommes avec les chiffres du sport féminin. Je pense qu'il est intéressant de croiser les tableaux. Il nous manque des données de certaines associations sportives pour lesquelles nous n'avons pas les chiffres comme je l'ai dit, l'Ecole talençaise des sports motorisés. Si on croise, je vais prendre pour exemple l'UST Gymnastique qui a 89 % de femmes et le football club de Talence qui a 9 % de femmes, donc 91 % d'hommes, si on divise par le nombre d'adhérents aux associations, on a 64 euros donnés à chaque personne qui

pratique le football, l'association qui concentre 91 % d'hommes et pour la gymnastique en revanche nous sommes à 50 euros par personne. Il y a un différentiel de 14 euros. C'est un chiffre, mais je pense que l'on pourrait croiser beaucoup plus de chiffres. Peut-être que les chiffres tromperaient ce que je viens de dire. Il y a des méthodes pour calculer où est-ce que va l'argent dans la promotion du sport féminin, cela s'appelle le budget genré. On peut aller beaucoup plus loin sur ces sujets et réellement voir... excusez-moi... comment est promu le sport féminin au sein des associations sportives via l'argent qu'on leur donne. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, y a-t-il d'autres questions ? Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'aimerais savoir combien d'associations ont demandé une subvention. À combien d'associations a-t-on refusé cette subvention ? Pour quelles raisons ? De plus je ne crois pas avoir reçu le bilan financier précis de l'association ODP qui pourtant est prévu dans la convention pour le festival du même nom. Je réitère ma demande puisque c'est l'occasion sur cet événement d'avoir une évaluation de l'impact environnemental de l'événement.

M. LE MAIRE : Merci. D'autres remarques ? Je ne vais pas vous répondre sur le nombre d'associations qui ont demandé des subventions, car je n'ai pas ce chiffre-là, mais on pourra essayer de regarder. C'est un peu compliqué, car parfois des personnes demandent aussi directement aux élus qui ont refusé, mais on essaiera de vous trouver cela.

M. JESTIN : J'aurais dit une dizaine.

M. LE MAIRE : Oui. Au moins une dizaine. C'est identique lorsque l'on veut maintenir le niveau pour les associations il est nécessaire de faire des choix. Concernant ODP, je vous trouve dure, parce que je ne suis pas sûre que nous ayons tous les rapports certifiés aux comptes pour l'année 2022 alors que nous sommes à fin janvier. Je pense que si nous devons prendre toutes les associations qui sont là, je ne suis pas sûre qu'elles disposent toutes de leurs comptes certifiés...

M. JESTIN : Avec votre permission M. le Maire. Je vous rappelle que nous votons là des autorisations de subventions. Ces subventions ne seront délivrées que lorsque nous aurons l'ensemble des documents qui doivent nous être fournis. C'est la règle du jeu. C'est ainsi depuis le début de la mandature et ça le restera jusqu'à la fin.

M. LE MAIRE : Alors, Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : J'avais demandé l'année dernière ce rapport. Le dernier document que j'ai obtenu date de novembre 2021. C'était donc par rapport à la précédente édition. En fait ce bilan n'était pas complet. Je pense que même lorsque le bilan n'est pas complet, l'autorisation passe.

M. JESTIN : Non. L'ensemble des documents, alors vous étiez sur une année particulière, je crois qu'il s'agissait de la première année où la Ville y allait, mais les subventions seront versées quand nous aurons les bilans écoulés de l'année 2022.

M. LE MAIRE : En plus, c'est valable, si on prend l'exemple d'ODP, il n'y a pas que la Ville, la Métropole est aussi contributrice, donc ce sont aussi des éléments qui sont donnés à d'autres. Avant de vous répondre et finir sur le métro de Bordeaux. Oui, il est possible de regarder les montants par personne et les comparer. J'ai même vu une association qui a 100 % de filles, je crois que c'est celle du yoga. On pourrait donc considérer que l'on donne zéro euro par garçon pour celle-ci. Aujourd'hui je pense qu'il ne faut pas mélanger les choux et les carottes. Ce qui pour une écologiste ne devrait pas poser de problème. On a des réalités de construction de clubs, de coûts, qui peuvent tout simplement justifier le montant pour chacune. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire un rapport avec le montant donné et le nombre de licenciés. Aujourd'hui, je parle sous le contrôle de Frédéric, il y a aussi des clubs qui ne sont pas tout à fait dans les mêmes strates de compétition avec un grand nombre d'équipes engagées et qui nécessitent donc d'avoir plus de moyens. Je rappelle concernant l'association de gymnastique que nous l'avons aidée très ponctuellement, on les aide structurellement, mais on les a aidés quand ils avaient des représentants et quels représentants, notamment lors des championnats du monde si je me souviens bien. Je ne pense pas qu'il faille diviser un nombre par adhérents, en fait cela correspond à une réalité d'un club à un moment donné.

Deux choses, vous inviter au match des Girondines de Bordeaux qui se déroulera à Talence et la promotion du sport féminin. Nous en avons discuté ensemble lorsque Frédéric vous l'a présenté le mois dernier, c'est le premier axe, le développement du sport au féminin, donc nous allons dans cette direction.

Concernant le métro de Bordeaux, on assume nos choix. Il y a une question qui est posée, nous savons qu'en 2030 il y a un mur de transport qui est devant nous. Le réseau actuel TBM y compris avec le RER métropolitain ne suffira pas à transporter les personnes. Cela ne marchera pas et tout le monde s'accorde à le dire. Dès lors, comment faire pour résoudre ce problème-là ? Ce problème correspondant à une réalité de la Métropole et également, peut-être avant toute chose, aux Communes hors Métropole, avec notamment la mise en place de la ZFE. À partir de là, comment fait-on vivre le débat ? On pense et je ne suis pas seul à le penser parce que le métro de Bordeaux s'appelle ainsi, car la plupart du réseau se trouve à Bordeaux, et ceci est soutenu par le groupe communiste par exemple. On ne peut pas nous accuser d'être partisans là-dessus. On essaye de faire vivre le débat, pour savoir si on peut à un moment ou à un autre avoir dans l'agglomération, parler et poser les choses, sur le fait d'avoir ou pas un métro. Je n'ai pas bien compris ces études de faisabilité et d'orientation générale entre le Vice-président au transport et le Président de Bordeaux Métropole, les termes diffèrent un peu. La Métropole va mener une étude de fond pour dire, en tout cas je l'espère, si jamais cette solution est pertinente ou pas. Je trouve, de la même façon que pendant plusieurs années il y a des associations cyclistes qui ont essayé de faire vivre le débat pour essayer de les intégrer que c'est à tout le moins, puis vous accorderez que 1 000 euros c'est une petite chose, normal que l'on aide une association qui ne vit que par des moyens et qui n'est pas aidée par la Métropole contrairement à d'autres associations, afin de pouvoir faire vivre ce débat. Puis ce débat, on le tranchera. C'est une bonne ou mauvaise chose. Moi, à titre personnel, je suis persuadé que c'est la seule solution au

problème. Alors c'est cher, c'est compliqué, incontestablement, mais on ne peut pas dire aux gens qu'il y a un problème et la solution sera un BHNS et quelques pistes cyclables. Ça ne marchera pas comme cela. Par ailleurs, il faudra faire en sorte de prendre en charge le vieillissement de notre réseau de tram qui aura quand même un âge déjà respectable et qui montre déjà des signes d'essoufflement. La majorité actuelle fait le choix de ne pas augmenter le nombre de lignes de tram, indépendamment de celles qui avaient été votées sur le précédent mandat. Je trouve toujours bien et intéressant de faire vivre le débat et que nous aidions les associations dans ce cadre-là. Voici la réponse à votre question.

Avez-vous des non-participations aux votes ? Pour ces raisons, il faut vous déporter, si vous étiez membres d'une association concernée par la délibération, si vous exercez des responsabilités en tant que dirigeant, Vice-président ou membres du bureau.

Je vous précise que pour la majorité, que Mme BONORON ne prendra pas part aux votes au Comité de quartier poste mairie à Mémoire et patrimoine de Talence, Fédération des comités de quartier d'associations, prix de Mme ATTALI. Que Mme BALLIGAND ne prendra pas part aux votes pour l'association de chasse de Villenave d'Ornon et Talence. Que Mme CHABBAT ne prendra pas part aux votes pour la Fédération des comités de quartier de Talence, de l'amicale franco-espagnole talençaise et de mémoire et patrimoine de Talence.

Que M. DELGADO ne prendra pas part aux votes de l'UST Athlétisme et Badminton. Que M. JESTIN ne prendra pas part au vote pour LE NAUTILE. Que M. LAROSE ne prendra pas part au vote pour l'UST GYMNASTIQUE. Que Mme RONDEAU ne prendra pas part au vote pour le Comité de quartier Haut-Brion. Que Mme SALLET ne prendra pas part aux votes à la Fédération des comités de quartier de Talence et le Comité de quartier de la Fauvette. Je n'ai rien oublié. Vos votes ?

Mme RAMI : Pour Talence en transition. Je vais parler au nom de Monique et moi-même, après les autres personnes qui souhaiteront s'y raccrocher ou pas, vous en feront part. OK pour tout, sauf Métro de Bordeaux, l'ETSM et la Chasse. Donc pour Monique et moi. Je pense que Maud est OK. Il manquait David et Christian.

M. LE MAIRE : Alors la partie verte de Talence en transition, donc j'ai noté Métro de Bordeaux, la chasse et l'ETSM. Très bien. C'est dommage de ne pas soutenir le métro de Bordeaux, alors que nous allons voter une étude de la Métropole.

Mme RAMI : Non, j'y vois juste un truc politique, je ne vois pas l'intérêt.

M. LE MAIRE : Un peu moins que certaines associations. Alors la parole est à M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : En ce qui me concerne. Je suis comme Mme Isabelle RAMI, sauf que je suis bien évidemment pour que l'on donne un peu d'argent concernant le métro. J'espère simplement que cela ne prendra pas autant de temps que la ligne de ceinture SNCF.

M. LE MAIRE : Je ne suis pas certain qu'on y arrive. Vous vous absteniez donc sur l'ETSM et la chasse. M. BARDIN.

M. BARDIN : Je suis pour toutes sauf l'ETSM.

M. LE MAIRE : Très bien. M. JOLIOT.

M. JOLIOT : Oui, je vote pour tout sauf l'association de chasse de Villenave et Talence, l'ETSM et l'association métro de Bordeaux. Pour débattre sur le métro, je suis d'accord, mais pas besoin de subventions pour cela. On demande une salle, on s'installe et on discute. Cela suffit amplement. Merci.

M. LE MAIRE : Sachez qu'on leur fournit des salles pour venir débattre avec nous.

Hors micro : Que demande le peuple ?

M. LE MAIRE : Un peu d'argent, parce qu'une association ne marche pas... attendez, pour vous préciser sur ce que vous avez exclu, il s'agit de votes contre ou des abstentions ?

Mme RAMI : C'est contre.

M. LE MAIRE : D'accord. Merci. Mme QUÉLIER pour finir.

Mme QUÉLIER : Moi, je vote contre l'association de la chasse, l'ETSM. Je m'abstiens pour ODP et pour Métro de Bordeaux.

M. LE MAIRE : Je vous remercie de ces précisions. Le reste du groupe majoritaire vote pour aux exceptions que j'ai données tous à l'heure.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Je vous propose d'allouer, pour 2023, une subvention de fonctionnement, dans la limite des crédits qui seront ouverts à cet effet au Budget Primitif, à diverses associations figurant sur la liste ci-après.

Je vous rappelle que ces subventions sont versées sous réserve que les associations retournent à la Ville le dossier de demande de subvention complété dans lequel figurent notamment leur budget prévisionnel, leur bilan financier et leur rapport d'activité.

Je vous demande également d'autoriser Monsieur le Maire à signer, selon les cas, les conventions ou les avenants aux conventions financières et d'objectifs passées avec diverses associations.

ARTICLE 6574 – FONCTION 0201

Comité des Œuvres Sociales	180 000 €
----------------------------	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 025

Amicale Franco-Espagnole Talençaise	500 €
Association Anciens Combattants Comité de Coordination AC et Victimes de Guerre	600 €
Association Anciens Combattants Fédération Nationale AC en Algérie, Maroc, Tunisie (FNACA)	350 €

Association Anciens Combattants Fédération Nationale des Forces Françaises Allemagne Autriche	120 €
Association Anciens Combattants Générations Aquitaine des Français Rapatriés d'Algérie (GENAFRA)	200 €
Association Anciens Combattants Prisonniers de Guerre et CATM	530 €
Association Anciens Combattants Union Nationale des Combattants	460 €
Association Chasse de Villenave d'Ornon et de Talence	400 €
Association Club des Toujours Jeunes de Talence	400 €
Association des Commerçants Cœur de Talence	1 000 €
Association des Commerçants Porte de Talence	990 €
Association des Commerçants Talence Bordeaux barrière de Pessac	3 500 €
Association Eclaireurs et Eclaireuses de France	480 €
Association Ecole du Chat Libre de Bordeaux	400 €
Association Familiale de Talence	200 €
Association L'Abeille Talençaise	1 500 €
Association Laïque PRADO Service d'Aide aux Victimes	800 €
Association Les Blouses Roses – Comité de Bordeaux	160 €
Association Les Clowns Stéthoscopes	500 €
Association Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme	320 €
Association Médiathèque des Malades des Hôpitaux de Bordeaux	160 €
Association Métro de Bordeaux – subvention exceptionnelle	1 000 €
Association Notre Italie	1 000 €
Association pour le Don de Sang Bénévole de Bordeaux	120 €
Association pour la Prévention Routière - Délégation de la Gironde	80 €
Association Prix Isabelle ATTALI	800 €
Association Scouts et Guides de France de Talence	2 500 €
Association Sociale et Familiale Talence Haut-Brion	200 €
Comité de Quartier Caudérès Bertrand de Goth	500 €
Comité de Quartier Danguilhem Emile Zola Barrière de Pessac	500 €
Comité de Quartier Haut Brion	500 €
Comité de Quartier La Fauvette	500 €
Comité de Quartier La Médoquine	500 €
Comité de Quartier La Pléiade	1 400 €
Comité de Quartier La Taillade	500 €
Comité de Quartier Poste-Mairie	500 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence	600 €
Fédération des Comités de Quartiers de Talence – subvention exceptionnelle	500 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 212

Amicale des Ecoles Laïques de Talence	800 €
Association Parents Elèves CAMUS élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves CAMUS maternelle *	40 €
Association Parents Elèves GAMBETTA élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves GAMBETTA maternelle *	50 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE élémentaire *	110 €
Association Parents Elèves JOLIOT CURIE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LASSERRE élémentaire *	100 €
Association Parents Elèves LASSERRE maternelle *	60 €
Association Parents Elèves LAPIE élémentaire *	90 €
Association Parents Elèves LAPIE maternelle *	50 €
Association Parents Elèves MICHELET élémentaire *	70 €
Association Parents Elèves MICHELET maternelle *	40 €
Association Parents Elèves JAURES maternelle *	30 €
Association Parents Elèves PICASSO maternelle *	20 €
Association Parents Elèves RAVEL élémentaire *	45 €
Association Parents Elèves RAVEL maternelle *	25 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY élémentaire *	50 €
Association Parents Elèves ST-EXUPERY maternelle *	30 €

* Pour les Associations de Parents d'Elèves, le principe étant d'attribuer une subvention de 10 € par classe, le montant total de la subvention allouée pour chaque école sera réparti entre les associations constituées.

ARTICLE 6574 – FONCTION 331

Association Culturelle des Résidents et Amis du Voltaire	1 000 €
Comité Talençais de l'Orgue de Notre Dame	3 500 €
Festival ODP	90 000 €
Les Arts Scéniques Talençais	8 000 €
Lyre Talençaise	2 500 €
Mémoire et Patrimoine de Talence	2 000 €
Orchestre Symphonique de Talence	3 500 €
Rock et Chanson	115 000 €
Société Arts Talence Aquitaine	2 000 €
Talence Événements	475 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 40

ADEM	90 000 €
Association La Diagonale des Rêves – subvention exceptionnelle	200 €
Association Sportive Anonymes du Campus	1 500 €

Association Sportive du collège Henri Brisson	400 €
Association Sportive du lycée Victor Louis	750 €
Association Sportive Karaté Saint Genès	2 500 €
Association Sportive Sur les Chemins de Randonnée	100 €
Ecole Talençaise des Sports Motorisés	30 000 €
Gradignan Talence Escrime	8 000 €
Union Sportive Alliance Talençaise Football	30 000 €
Union Sportive Talence Acrosport	9 000 €
Union Sportive Talence Aïkido	700 €
Union Sportive Talence Athlétisme	60 000 €
Union Sportive Talence Badminton	23 350 €
Union Sportive Talence Basket	15 000 €
Union Sportive Talence Boxe	12 000 €
Union Sportive Talence Escalade Vertige	3 000 €
Union Sportive Talence Gymnastique	18 000 €
Union Sportive Talence Handball	7 500 €
Union Sportive Talence Judo	10 500 €
Union Sportive Talence Karaté	950 €
Union Sportive Talence Pétanque	3 600 €
Union Sportive Talence Plongée Le Nautile	2 000 €
Union Sportive Talence Tennis de Table	7 500 €
Union Sportive Talence Volley-ball	10 000 €
Union Sportive Talence Yoga	300 €
USEP G. Lasserre	1 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 421

Centre Ludiloisirs [Le montant de la subvention n'est pas en baisse mais tient compte du fait que les prestations du Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF ne transitent plus par la Ville (40 000 €)]	360 000 €
---	-----------

ARTICLE 6574 – FONCTION 4221

Centre Animation Jeunesse [Le montant de la subvention n'est pas en baisse mais tient compte du fait que les prestations du Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF ne transitent plus par la Ville (14 000 €)]	412 500 €
Centre Social de Bagatelle	87 525 €
Mix-Cité Centre Social et Culturel de Talence [Le montant de la subvention n'est pas en baisse mais tient compte du fait que les prestations du Contrat Enfance-Jeunesse de la CAF ne transitent plus par la Ville (14 000 €)]	159 000 €

ARTICLE 6574 – FONCTION 901

Groupement des Entrepreneurs Talençais	4 000 €
Talence Innovation Sud Développement	50 000 €
Talence Innovation Sud Développement – subvention exceptionnelle	20 000 €

TOTAL GENERAL :

2 350 485 €

»

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- Association de chasse de Villenave d'Ornon et de Talence
35 VOIX POUR
7 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence Debout ! / Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BALLIGAND – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier Poste-Mairie
42 VOIX POUR

1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON / Talence, ensemble)
- Festival ODP
42 VOIX POUR
1 ABSTENTION (Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence)
- Mémoire et Patrimoine de Talence
41 VOIX POUR
2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON, Mme CHABBAT - Talence, ensemble)
- Fédération des Comités de Quartiers de Talence
40 VOIX POUR
3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme BONORON, Mme CHABBAT, Mme SALLET – Talence, ensemble)
- Association Prix Isabelle ATTALI
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BONORON – Talence, ensemble)
- Amicale Franco-espagnole Talençaise
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme CHABBAT – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Athlétisme
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Badminton
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. DELGADO – Talence, ensemble)

- Union Sportive Talence Plongée Le Nautille
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence, ensemble)
- Union Sportive Talence Gymnastique
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. LAROSE – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier Haut-Brion
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme RONDEAU – Talence, ensemble)
- Comité de Quartier La Fauvette
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme SALLET – Talence, ensemble)
- Ecole Talençaise des Sports Motorisés
35 VOIX POUR
8 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI,
M. MARTILY, Mme DUMONT - Talence en Transition / M. JOLIOT - Talence Debout ! / Mme
QUELIER / Nouvel Esprit Talence)
- Association Métro de Bordeaux
37 VOIX POUR
5 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme DUMONT - Talence en
Transition / M. JOLIOT - Talence Debout !)
1 ABSTENTION (Mme QUELIER - Nouvel Esprit Talence)

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

12 - Subvention au Centre Communal d'Action Sociale - Année 2023

M. JESTIN : En début d'année, nous avons voté 3 850 000 euros, puis nous avons rajouté 200 000 euros en fin d'année pour le CCAS. Là, je vous propose de porter ce montant global de subventions pour 2023 à 4 250 000 euros soit 400 000 euros de plus. Je ne vais pas réexpliquer les 600 000 euros de la CAF.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Lors du dernier conseil municipal, il était proposé de reconduire pour 2023 le montant de la subvention versée au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 4 050 000 €.

Il était également mentionné que ce montant était provisoire et pourrait être révisé en fonction des équilibres financiers du CCAS.

Comme indiqué donc dans le rapport d'orientations budgétaires pour 2023, il est proposé de verser une subvention au Centre Communal d'Action Sociale à hauteur de 4 250 000 €.

La dépense sera imputée à l'article 657362 / chapitre 65 du budget 2023. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

13 - Réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps – Marché n° 20-24/13 « Isolation Thermique Extérieure – Enduit » - AQUITAINE RÉNOVATION PEINTURE (ARP) SAS - Garantie de paiement des fournisseurs

M. JESTIN : Alors c'est une délibération bien compliquée pour quelque chose d'assez simple. Un fournisseur d'une de nos entreprises qui travaille sur la piscine nous a demandé de le régler directement de manière à être sûr d'obtenir son dû. Il vous est donc proposé une délibération qui acte ce principe-là. Il n'y a pas d'évolution tarifaire, pas de majoration. C'est simplement qu'au lieu de payer l'entreprise pour la partie de fournitures qu'elle doit fournir pour la piscine, nous payerons directement son fournisseur.

M. LE MAIRE : Des remarques ? Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué aux Finances, expose :

« Face aux difficultés d'approvisionnements liées à la pénurie de matières premières qui peuvent affecter considérablement le déroulement de nombreuses opérations de travaux, le mécanisme conventionnel de la garantie de paiement peut bénéficier à certains fournisseurs et ainsi lever d'éventuels blocages.

En effet, ce mécanisme peut être utilisé dans le cadre d'un marché public sous la forme d'une « délégation au profit d'un tiers », sous réserve d'un encadrement particulier et d'un strict formalisme (Instruction n°12-012-M0 du 30 mai 2012 sur les marchés publics et la sous-traitance).

Cette délégation de paiement s'articule autour d'une convention tripartite, conclue entre l'entreprise titulaire du marché de travaux (délégant), son fournisseur (délégataire) et la Ville de Talence, maître d'ouvrage (délégué), par laquelle la Ville accepte de payer directement le fournisseur de l'entreprise titulaire du marché de travaux, pour tout ou partie des matériaux commandés.

La vérification des matériaux ainsi que la garde des approvisionnements, restent à la charge de l'entreprise titulaire du marché de travaux. Les sommes versées au fournisseur par la Ville, maître d'ouvrage, sont alors déduites du montant du marché de travaux réglé à l'entreprise titulaire.

Sachant que le paiement par le maître d'ouvrage offre une garantie supplémentaire au fournisseur dans un contexte tendu et peut jouer un rôle d'accélérateur de commandes, je vous propose que la Ville de Talence, en tant que maître d'ouvrage dans le cadre de l'exécution des travaux de réhabilitation du Stade Nautique Henri Deschamps, puisse ainsi payer des approvisionnements (stocks) constitués par AQUITAINE RENOVATION PEINTURE (ARP) SAS, 117 Rue Nicolas Appert, 33260 LA TESTE DE BUCH, titulaire du marché n°20-24/13 « Isolation Thermique Extérieure – Enduit ».

Pour ce faire, vous trouverez ci-joint la convention relative au paiement par le maître d'ouvrage du fournisseur concerné, pour le compte du titulaire du marché de travaux précité. Cette convention s'apparente à une facilitation de paiement.

Cette dépense sera imputée sur le crédit prévu à cet effet au budget communal. »

Le Conseil Municipal, après délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à accorder la garantie de paiement précitée,
- habilite Monsieur le Maire à signer les pièces qui en découlent.

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

14 - Constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit d'Enedis

M. JESTIN : Il s'agit juste de permettre cette servitude de passage pour une canalisation de haute tension qui doit mesurer à peu près 3 mètres de large sur l'arrière de la piscine et sur une longueur d'environ 10 mètres. Cette servitude est consentie au montant exorbitant de 10 euros.

M. LE MAIRE : Ce qui n'est pas rien.

M. BARDIN : Juste une remarque parce que je ne suis pas spécialiste du langage légal. Pour y avoir été confronté dans le cadre de mes activités. Il me semble que pour une servitude en tréfonds, il doit apparaître les accords de remise en état du terrain après travaux. Je n'ai pas su trouver cette information ici.

M. JESTIN : Comme c'est un endroit où ils nous ont déjà défoncé la route, de toute façon ce sera refait. Puisque nous sommes juste sur l'arrière à l'endroit où il y a des bennes, avec des constats d'huissier qui ont été réalisés. Ce sera donc refait, ils doivent refaire dans l'équivalent, mais sachant que l'équivalent actuel n'est pas très heureux. L'entreprise de gros œuvre de toute manière devra remettre en l'état à l'issue. Je n'ai pas trop d'inquiétudes là-dessus. Nous ne sommes pas sur une voie circulaire, car elle est réservée pour les livraisons de la piscine sur l'arrière de celle-ci.

M. LE MAIRE : En général ils le font. Tu sais les conventions d'ENEDIS sont d'une souplesse à toute épreuve. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? Pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur JESTIN, Adjoint délégué à la Voirie, aux Propriétés communales, expose :

« Dans le cadre de la réhabilitation du stade nautique Henri Deschamps, Enedis a besoin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique. Enedis doit donc installer deux canalisations électriques souterraines en tréfonds de la parcelle 522BK21, située avenue de Thouars, au niveau du stade nautique Henri Deschamps, et propriété de la commune.

A cet effet, Enedis demande l'établissement d'une convention de servitudes pour installer à demeure deux canalisations électriques souterraines comprenant chacune un câble haute tension, dans une bande de terre d'une largeur de trois mètres et d'une longueur d'environ dix mètres. Ces canalisations feront partie intégrante du réseau électrique de distribution publique, étant ici précisé que le tracé des dites canalisations souterraines est matérialisé sur un plan intégré à la convention de servitudes et annexé ici.

Cette convention de servitudes est consentie par la Ville de Talence contre une indemnité unique et forfaitaire de dix euros, pour la durée des ouvrages ou de tous autres ouvrages pouvant leur être substitués. Le libre accès aux canalisations est également accordé à Enedis pour l'installation et la maintenance desdits ouvrages électriques.

Maître BENTEJAC, notaire à Bordeaux, sera chargé d'authentifier la convention aux frais d'Enedis.

C'est pourquoi je vous demande :

- D'approuver la constitution d'une servitude de passage de canalisations en tréfonds au profit d'Enedis, ainsi qu'une servitude d'accès au profit de ladite société sur la parcelle 522BK21,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes se rapportant aux installations susmentionnées avec la société Enedis,
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et tout document se rapportant à cette convention de servitudes. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 15 - Bilan d'activités 2022 des Conseils communaux – Information du Conseil Municipal

Mme RONDEAU : Bonsoir, mes chers collègues. Merci, M. ERCHOUK. Je voulais faire un petit clin d'œil à Isabelle RAMI, mais elle a quitté la salle. Je voulais lui dire que la prochaine fois que je prendrai la parole lors du prochain Conseil municipal, ce sera pour présenter le rapport de développement durable. Je le promets.

Comme chaque année un bilan d'activité des instances du Conseil communal. C'est la dernière fois qu'on présente les instances du Conseil communal au Conseil municipal. Je vais être brève pour laisser la parole à mes collègues adjoints de quartier qui vont vous présenter les bilans de chacun de leur Conseil. L'objectif est de vous présenter les sujets, les thèmes abordés et l'utilisation du budget alloué à chacun des Conseils. Je vais simplement encore une fois remercier le service participation citoyenne pour l'implication quotidienne, ainsi que l'ensemble des Conseillers communaux pour leur engagement depuis 3 ans. L'année 2022 a été une année charnière, car elle est la dernière avec le fonctionnement de l'ancienne charte. La nouvelle ayant été adoptée, vous la connaissez par cœur, au Conseil municipal du 12 décembre 2022. Je vous rappelle que les nouveaux Conseils participatifs de quartier entreront en fonction fin mars 2023 a priori. Le dépôt des candidatures pour participer au futur Conseil participatif est ouvert jusqu'au 15 février 2023. Le tirage au sort sera réalisé autour du 9 mars 2023.

On vous donnera la date précise sur les réseaux sociaux. Il y aura 6 Conseils participatifs de quartier et chaque Conseil sera représenté par 20 habitants tirés au sort avec le respect de la parité et la représentativité des quartiers. Nous désignerons au prochain Conseil municipal les 4 habitants dont le rôle sera d'être garants de la transition et du respect de nos engagements. Je laisse la parole à Mme Chantal CHABBAT, adjointe de quartier et Présidente du Conseil communal Haut-Brion – Médoquine – La Taillade - Zola- Saint Genès.

Mme CHABBAT : Bonsoir à tous, étant élus depuis le 4 juillet 2022, nous n'avons pas eu de réunion restreinte pour ce Conseil communal. Cependant 4 personnes du Conseil ont participé activement aux réunions et ateliers de la Société OSONS. Il y avait tout de même pas mal d'ateliers et plus de 11 étapes pour le Conseil participatif de quartier. Une dernière réunion aura lieu le 8 février 2023 sur le Conseil communal. Nous attendons la nouvelle session pour reprendre les précédents projets et les dossiers en cours au mois de mars 2023,

afin de reformer le Conseil participatif de quartier. On va reprendre les radars pédagogiques, le plan potelet et toutes les réunions qui avaient eu lieu avant le mois de juillet.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Je vais proposer à Sophie de parler au nom de Mathieu, qui n'est pas avec nous ce soir.

Mme RONDEAU : Concernant le conseil communal Caudérés - La Fauvette - Poste Mairie dit Conseil communal 2. Il y a eu 3 réunions restreintes en 2022 et 2 réunions publiques. Notamment sur les sujets de la mobilité et la voirie. Ainsi qu'une très forte participation et un engagement des Conseils communaux de ce périmètre sur divers ateliers notamment environnement, alimentation, mobilité et à des groupes de travail transversaux au sujet de l'aménagement du square du Guesclin et la labellisation Refuge LPO des parcs Triaire et Curvale. Également beaucoup de participations des membres et réservistes du Conseil communal 2 à des groupes de travail notamment les conseillers se sont formés à la lutte contre les moustiques tigres. Plusieurs ont participé à la journée de l'eau, aux ateliers du pacte plume H2O, aux assises de la participation citoyenne. Cinq membres du Conseil communal 2 ont participé aux ateliers d'OSONS PLUS, aux ateliers de refonte des Conseils communaux et également la participation à des ateliers de mobilité notamment l'implantations des vélos box. M. JESTIN va être fier de ce Conseil communal puisqu'il reste un solde de 16 000 euros, donc les engagements du budget sur les refuges LPO, une magnifique sculpture d'abeille qui n'est pas encore installée et une aide financière au Comité de quartier Caudérés pour l'amélioration des jardins partagés.

M. LE MAIRE : Merci, ma chère collègue. Je passe la parole au numéro 3. Mme CHADEBOST adjointe en charge du quartier.

Mme CHADEBOST : Bonsoir, donc le Conseil communal 3, lycée Peylanne - Plume la Poule. Nous avons été très forts avec 4 réunions restreintes et 4 réunions publiques autour des aménagements, des installations et des concertations au niveau des voiries. Je pense que vous avez le compte-rendu. Je voudrais surtout appuyer sur le partenariat mis en place avec l'école de musique et de danse de Talence pour développer à la demande des habitants des animations culturelles et en particulier des concerts sur les différents quartiers, EHPAD et RPA.

Au-delà de cela, je voudrais marquer aussi la fin de ce Conseil communal, puisque c'est la dernière ligne droite avant la création des Conseils participatifs de quartier. Je voudrais citer les habitants qui ont travaillé sur ces deux années. Je voudrais les remercier pour leur implication. L'abstraction qu'ils ont faite de leurs individualités pour construire en collectif et les dialogues entre tous les habitants et les différentes structures. Je voudrais aussi remercier les services qui nous ont accompagnés. Je trouve que c'est important sur la participation citoyenne, c'est le travail des habitants et nous servons uniquement d'intermédiaires entre les services et les habitants. Je voudrais également remercier le service participation citoyenne qui est là ce soir. Merci à tous.

M. LE MAIRE : Qui est toujours là. M. ERCHOUK.

M. ERCHOUK : On va continuer dans les remerciements pour le Conseil communal 4. Évidemment des remerciements à tous les collègues élus, à mes collègues, Stéphane DELGADO, Mme Hélène MICOINE, et à toutes les personnalités du collège habitant, collège aussi des forces vives, les différentes associations qui ont pu participer tout au long de l'année aux différentes réunions restreintes ou groupes de travail qui se sont beaucoup impliqués. Les éléments à retenir sur cette année 2022, il y a évidemment le Noël solidaire avec la fête de fin d'année qui enfin a pu se remettre en place en 2022. Elle n'avait pas pu s'effectuer malheureusement à cause du Covid. Le financement de plusieurs actions et projets notamment la structure de bois inclusif toujours sur la thématique de l'occupation genrée des espaces. Il y a une participation du Conseil communal et une aide financière à Rock et chanson, à l'UST BOXE et à plusieurs associations. Tous ces projets-là ont permis d'avoir apporté une amélioration significative sur le quartier de Thouars. Je retiendrai aussi le groupe de travail circulation sur le quartier Raba. Évidemment les participations aussi aux ateliers OSONS PLUS.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup. La lecture de ces rapports appelle-t-elle à des commentaires de votre part ? M. BARDIN.

M. BARDIN : Oui un commentaire que j'avais fait la dernière fois lors de mes échanges avec Mme CHADEBOST. Cela concerne la diffusion des comptes-rendus des Conseils communaux, en tout cas sur l'information pour les habitants. Soit via le Talence Mag ou un insert dans le Talence Mag, ou encore un outil spécifique, car aujourd'hui si l'on souhaite avoir des informations sur les Conseils communaux, il n'y a que le site internet de la Mairie. Je vous avoue que nous sommes constamment sollicités par internet, donc je ne suis pas forcément de Conseils communaux. De manière à ce que l'ensemble des habitants d'un Conseil communal ou des futurs Conseils participatifs citoyen puissent avoir les informations de manière plus présente.

M. LE MAIRE : Merci, Sophie va vous répondre. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Juste une petite question. En fait dans le Conseil communal 4, on perçoit qu'il y a une grande diversification des bénéficiaires des aides financières. Je me demandais si ce n'était pas délicat de voir représenter dans le Conseil, des structures auxquelles celui-ci alloue une partie de son budget.

M. LE MAIRE : Vous pouvez préciser votre question, s'il vous plaît.

Mme QUÉLIER : Il y a deux associations qui sont présentes dans le Conseil et elles ont bénéficié d'un...

M. LE MAIRE : D'accord. Des personnes qui seraient membres du Conseil et qui s'auto affecteraient une subvention. C'est cela ?

Mme QUÉLIER : Comment cela est-il géré ? C'est ça que je souhaite savoir.

M. JOLIOT : Par soucis de cohérence puisque j'en avais fait la remarque précédemment. J'avais émis l'idée qu'en passant de 4 à 6 zones, on pouvait certainement introduire un peu

de pertinence dans les découpages. Je conteste toujours fortement le découpage de certaines zones. J'estime que c'est un peu marier la carpe et le lapin, avec des personnes qui habitent sur la route de Toulouse et quasiment Galliéni de l'autre. Je ne dis pas que cela est très simple à faire, mais je pense qu'il y avait un peu plus de pertinence à trouver. Comme je l'ai dit, je le redis, il y a un souci de cohérence.

M. LE MAIRE : Sophie peut-être pour la réponse.

Mme RONDEAU : Alors pour répondre à M. BARDIN sur les comptes-rendus. Il existe la plateforme participation citoyenne qui va être mise en ligne en même temps que les nouveaux Conseils participatifs de quartier et le budget participatif. Tout cela étant à peu près au même moment. Cette plateforme a été coconstruite avec un expert qui nous accompagne depuis longtemps. Elle a été testée par des volontaires des Conseils communaux. Elle sera facile d'utilisation et il y aura un accès notamment depuis le site internet de la Mairie. Cela permettra de l'échange avec les Conseillers communaux etc. L'outil sortira d'ici deux mois environ.

Pour Mme QUÉLIER, je laisserai Salem répondre.

Je réponds à M. JOLIOT concernant le découpage. À savoir que le découpage des nouveaux Conseils participatifs de quartier a été fait en atelier en co-construction avec des Conseillers communaux, le groupe de travail participation citoyenne qui était présent également. Pour le Conseil communal 1 notamment, il est justement ressorti la non-nécessité de découper ce Conseil communal, alors que moi-même j'avais a priori l'idée de le découper, mais ce choix n'a pas été retenu. Il y avait des représentants, c'était réellement une vraie répartition.

M. ERCHOUK : Oui donc on peut prendre comme exemple Rock et Chanson qui sont aussi dans le collège des forces vives. Ils ont fait la demande d'un soutien financier. Pour rappel toutes les demandes de subventions sont encadrées par une charte qui définit les modalités d'attribution de ces soutiens financiers. Une association ne peut pas redemander par deux fois consécutives, une aide sur le même projet. Pour ces différentes associations, il y a des critères pour qu'elles amènent vraiment un projet d'utilité pour le quartier, pour les personnes et pour le secteur. En l'occurrence, Rock et Chanson nous a proposé une action qui venait répondre à un besoin sur le quartier. Pour précision, ces associations-là font des demandes par ailleurs. Le Conseil communal vient en dernier ressort. Il faut qu'elles recherchent des subventions ou des soutiens financiers via des Collectivités ou du privé, etc.

Oui, ces associations peuvent faire la demande. Cela a été le cas pour Rock et Chanson, également le cas pour Mix-Cité qui est financé aussi par ailleurs, mais les Conseillers ont estimé que ces actions-là pouvaient être soutenues. Il est arrivé par le passé que ces mêmes associations fassent des demandes qui ont pu être refusées.

M. LE MAIRE : Et puis elles sont proposées, mais le Conseil municipal reste seul décisionnaire en la matière de la pertinence ou pas d'accorder la subvention.

Pour conclure, puisque nous n'aurons pas de vote sur cette délibération. Je note, en remerciant la Direction de la participation, 41 réunions tout de même ont été menées sur l'année 2022. Commencée aussi sur les hospices avec on l'a dit 120 000 euros de budget,

ce n'est pas rien. En remerciant l'ensemble des habitants et évidemment mes collègues élus qui font vivre cette démocratie citoyenne de proximité très utile sur de nombreuses thématiques. En souhaitant évidemment bonne chance aux Conseils participatifs de quartier. En remerciant ma chère collègue pour le travail de centralisation et de coordination.

DÉLIBÉRATION

Madame RONDEAU, Adjointe déléguée à la Participation Citoyenne, expose :

« Les Conseils Communaux ont été renouvelés en octobre 2020.

Comme chaque année, un bilan d'activités de ces instances est présenté au Conseil Municipal (joint en annexe).

Les sujets et les thèmes abordés ainsi que les résultats des réflexions menées par les différents groupes de travail y sont précisés.

En outre, ce bilan fait apparaître la façon dont le budget de 30 000 € alloué à chacun des Conseils a été utilisé au cours de l'année échue.

Les thèmes principaux abordés sont les suivants :

- la circulation quartiers La Taillade Zola ;
- les requalifications des places 14-18, Peylanne et Alcalá de Henarès ;
- la dénomination de l'Allée Samuel Paty ainsi que ces aménagements ;
- la préparation des Assises de la participation citoyenne ;
- la présentation du point d'étape du projet « Château des Arts » ;
- le plan potelet 2022.

Une nouvelle fois, nous devons nous féliciter de l'implication croissante des Conseillers Communaux ainsi que des habitants dans les instances de participation citoyenne et de démocratie participative.

L'année 2022 a été une année charnière car elle est la dernière avec le fonctionnement de l'ancienne charte, la nouvelle ayant été adoptée par le Conseil Municipal le 12 décembre 2022. Les conseillers communaux ont été mis à contribution pour élaborer cette transition puisque 21 conseillers communaux ont participé activement aux ateliers de refonte de ces instances. Ainsi, ce travail de réflexion et d'élaboration des modalités de fonctionnement des futurs conseils participatifs de quartier s'ajoutait à leur rôle de relais d'information, de consultation des habitants sur les projets concernant leur quartier, ou d'encourager la participation.

Le but de cette co-construction est de créer des Conseils Communaux qui correspondent aux aspirations des habitants de Talence et valoriser ainsi encore plus la participation.

Je vous propose donc que le Conseil Municipal prenne acte de la transmission des éléments du bilan d'activités des Conseils Communaux pour les années 2022. »

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 16 - Participation financière 2023 de la Ville de Talence à l'association « Portes du Sud »

Mme CHADEBOST : En 2006, la Ville de Talence a fondé avec les Communes de Gradignan et Villenave-d'Ornon l'association Portes du Sud, dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un plan local pour l'insertion et l'emploi. Ce plan local d'insertion et d'emploi s'adresse à des publics de plus de 25 ans qui sont accompagnés même au-delà de 60 ans. Maintenant avec la retraite ce sera 67 ans. Pardon. Le protocole 2022-2027 signé entre les Communes de Gradignan, Talence et Villenave-d'Ornon fixe la

participation financière à 1 euro par habitant, en fonction de la population DGF. La participation financière 2023 sollicitée correspond au montant de 45 620 euros. Les financements sont également sollicités auprès du Département, de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la Métropole et dans le cadre du fond social européen dont les crédits résultent de la période 2021-2027. C'est pourquoi, si vous en êtes d'accord, je l'espère, je vous demande de bien vouloir décider d'une participation financière de la Ville de Talence à hauteur de 45 620 euros au profit de l'association Portes du Sud et à autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat 2023 avec l'association Portes du Sud. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Y a-t-il des demandes d'interventions ? Mme DUMONT.

Mme DUMONT : Je souhaite me déporter, car je fais partie du CA.

M. LE MAIRE : Très bien, Mme CHADEBOST ne prendra pas part aux votes en tant que Présidente. Merci beaucoup. Pas d'autres observations ? À l'unanimité pour. Merci.

DÉLIBÉRATION

Madame CHADEBOST, Adjointe déléguée à l'Emploi et à l'Insertion professionnelle, expose :

« En 2006, la ville de Talence a fondé avec les communes de Gradignan et Villenave d'Ornon, l'association « Portes du Sud » dont l'objet principal est la mise en œuvre, le fonctionnement et la gestion d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi. Le protocole d'accord 2022/2027, signé entre les communes de Gradignan, Talence et Villenave d'Ornon, fixe la participation financière à 1€ par habitant en fonction de la population DGF.

Le Conseil d'Administration de l'association, lors de sa réunion du 30 mars 2010, a décidé, dans un souci de simplification administrative, de prendre en compte la population DGF de l'année antérieure et non plus celle de l'année en cours.

En conséquence, la population DGF 2022 étant de 45 620 habitants, la participation financière 2023 sollicitée correspond au montant de 45 620 €.

Des financements sont également sollicités auprès du Département de la Gironde, de la région Nouvelle Aquitaine, de Bordeaux Métropole et dans le cadre du Fonds Social Européen dont les crédits résultent de la période 2021/2027.

C'est pourquoi si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir :

- - Décider une participation financière de la Ville de Talence à hauteur de 45 620 € au profit de l'association « Portes du Sud »,
- - Autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat 2023 avec l'association « Portes du Sud ».

ADOpte PAR 41 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE (Mme CHADEBOST – Talence, ensemble / Mme DUMONT – Talence en Transition)

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 17 - Communication culturelle : renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé

M. LE MAIRE : Avant de laisser la parole à Mme THOMAS-PITOT, je vais vous proposer comme à notre habitude de regrouper les délibérations de 17 à 24. Mme THOMAS-PITOT vous les présentera en bloc. Je propose donc de les voter en bloc.

Mme THOMAS-PITOT : Alors la première délibération concerne un renouvellement de mise à disposition de Talence Événements et d'un personnel de droit privé. En 2010, la Ville avait engagé sur une base de 50 % les services d'un agent salarié à Talence Événements présentant une expérience du territoire, des publics et la communication pour une durée de 3 ans. La mission de cet agent est la mise en œuvre d'une communication culturelle favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire. Face au succès rencontré, l'engagement passé avec cette personne recrutée est renouvelé pour une période de 3 ans.

Je poursuis. La délibération 18, il s'agit du tableau des effectifs des fonctionnaires avec un poste de gardien brigadier qui doit être ouvert à la suite du détachement d'un de nos agents qui est actuellement ASVP.

La délibération 19 concerne le recrutement d'un Directeur ou Directrice d'espace public au sein du pôle d'aménagement urbain durable, à la suite d'une mobilité interne de l'agent titulaire de ce poste. Il s'agit de recruter un agent qui permettra la poursuite de l'activité et répondre aux besoins des usagers. Ce poste est ouvert soit à un fonctionnaire soit à un contractuel de catégorie A. Bien évidemment les candidatures de fonctionnaires sont prioritaires, mais nous prendrons la personne la plus compétente dans ce domaine.

La délibération 20 concerne le recrutement d'un officier d'état civil. Vous constaterez ce soir qu'il y a beaucoup de mobilités internes au sein de notre Collectivité et c'est une bonne chose, vu que c'est le propre de la fonction publique. Un agent occupait le poste d'officier d'état civil au sein du service citoyenneté, la Collectivité doit recruter un agent pour permettre la poursuite de l'activité pour les besoins des usagers. Vous connaissez au combien ce service est occupé.

La délibération 21 concerne le recrutement d'un technicien ou technicienne ou ingénieur-re énergie au sein de la Direction des bâtiments. Lors du Conseil municipal d'octobre, vous aviez autorisé la création et le recrutement d'un technicien-ne énergie.

La difficulté que nous avons rencontrée est la réception de très peu de candidatures et les entretiens se sont avérés infructueux. Nous avons donc relancé une offre. Cette offre a été ouverte sur un grade un peu supérieur pour les catégories B et également en catégorie A. ce poste pourra se faire avec un fonctionnaire ou un contractuel en fonction des profils rencontrés.

La délibération 22 concerne le recrutement d'un peintre ou agent de maintenance des bâtiments. La Ville souhaite pallier au départ d'un agent titulaire occupant le poste de peintre. Là encore, la Ville rencontre des difficultés de recrutement. Sachant que notre Municipalité n'est pas forcément très concurrente par rapport au privé, mais elle y travaille avec une

nouvelle politique de recrutement qui vise à valoriser les avantages de notre Collectivité et ils sont nombreux.

La délibération 23 concerne le recrutement d'un assistant ou assistante de Direction, chargé(e) de mission au sein du service de développement durable. Là aussi, il s'agit d'une mutation de l'agent titulaire de ce poste. Il convient donc de recruter un agent pour pallier son remplacement.

La délibération 24 concerne le recrutement de 2 agents de surveillance de la voie publique polyvalents au sein du service de surveillance de voie publique. À la suite de mobilité interne de deux agents titulaires occupant ces postes. Il s'agit d'ouvrir ce poste soit à un fonctionnaire, soit un contractuel de catégorie C.

J'en ai terminé avec les délibérations RH.

M. LE MAIRE : Merci y a-t-il des questions ?

Mme RAMI : Cela concerne le poste d'assistant de Direction. Il n'y a pas de difficulté, nous allons voter pour. Juste, on parle de la mise en œuvre de la politique économie sociale et solidaire et à ce jour je ne pense pas que nous ayons eu une présentation précise. La demande est de savoir si nous aurons bientôt cette présentation au même titre que la présentation du grand projet Peixotto-Margaut. Je ne l'ai pas dit tout à l'heure, j'avais oublié. On attend avec impatience la présentation.

M. LE MAIRE : Alors on a bien noté. M. GIRON qui est délégué à l'économie sociale et solidaire vous le présentera dès que possible. Je rappelle que nous sommes sur un champ de compétence qui n'est pas exclusivement municipal. Là en l'occurrence, je pense que l'on en avait discuté ensemble, il s'agit d'avoir une personne qui s'occupera du futur espace économie sociale et solidaire que nous avons implanté à Fehlmann, puisque vous savez que nous l'envisageons, car nous allons concerter les gens pour avoir un espace du côté nord.

Concernant le grand projet Peixotto-Margaut, nous avons prévu de le présenter lors du ou des prochains Conseils, mais il est vrai que nous avons des ordres du jour en début d'année qui sont conséquents et voulant finir avant 23 heures. De plus je vous rappelle que nous avons une galette qui nous attend à la fin du Conseil. Je pense que sinon nous y serons pour la galette des Rois 2024. Évidemment nous vous le présenterons comme nous le faisons à chaque fois avec l'état des lieux du projet du grand Peixotto-Margaut.

Mme QUÉLIER : Oui c'est concernant la délibération n° 24 pour le poste d'agent de surveillance de la voie publique. Agent qui aura notamment en charge la mission d'ouverture des parcs et jardins. Cela me permet de poser une question. Est-ce qu'il serait possible de définir ou mieux définir un protocole précis pour toutes celles et ceux qui participent à cette mission de fermeture des parcs ? Par exemple l'utilisation systématique d'une corne de brume lorsqu'on ferme les parcs. Apparemment, il y a vraiment des pratiques très variables. Oui, et cela n'est pas risible. Au moins, prévenir les personnes lors de la fermeture d'un parc. De plus, respecter les horaires. Ce qui n'est pas toujours le cas. Non, ce n'est pas toujours le

cas et notamment pour le parc Peixotto. Tout cela me renvoie au fait que peut-être il serait nécessaire d'avoir un protocole.

M. LE MAIRE : Y a-t-il d'autres demandes ? Vous n'êtes pas très solidaires, mes chers collègues. Pour vous répondre, je vais vous inviter à prendre contact avec la Direction tranquillité espaces publics. L'utilisation de la corne de brume étant à mon avis à mettre en perspective parce qu'il y a quand même certains parcs où les personnes vont penser qu'il y a une chasse à courre.

Mme QUÉLIER : Certains surveillants le font. Vous ne le savez peut-être pas.

M. LE MAIRE : Je sais beaucoup de choses, mais j'ai bien noté votre demande. Je vous trouve juste dure sur la partie des horaires. Ils font au mieux. Je rappelle que nous essayons de communiquer et ils sont aussi affectés parfois à d'autres missions. Parce que ce sont des personnels de sécurité et s'ils sont appelés sur une autre mission prioritaire, il peut y avoir une variation, mais nous essayons réellement au vu du nombre de parcs de le faire. On pourrait un jour avoir des débats sur : un parc doit-il être fermé tout le temps ? Pour les utilisateurs, il y a un règlement des parcs et jardins qui est affiché précisant saison par saison, parc par parc, les choses. Les cornes de brume ou autres installations de rappel de fermeture étant juste supplémentaires par rapport à cela. Je me retourne vers le Directeur et nous allons noter tout ça.

Y a-t-il d'autres questions ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ?

Pour à l'unanimité pour l'ensemble des décisions RH de Mme THOMAS-PITOT. C'est parfait.

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville avait souhaité mettre en œuvre une communication culturelle favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en permettant aux principaux acteurs culturels de valoriser leur spécificité.

Afin de mener à bien la promotion des documents de communication avec les principaux partenaires, action qui requiert des qualifications techniques spécialisées, la Ville s'était attachée en 2010 sur une base de 50%, les services d'un agent salarié présentant une expérience du territoire, des publics et de la communication culturelle.

Lors du Conseil municipal du 17 février 2020, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans.

Celle-ci arrivant à terme, il convient de la reconduire dans le cadre réglementaire de l'article 11 du décret n°2008-580 du 18 juin 2008 permettant aux collectivités territoriales de bénéficier de la mise à disposition de personnel de droit privé pour la réalisation d'une mission nécessitant des qualifications spécialisées, afin de poursuivre cette action de communication pour une durée de trois ans supplémentaires selon les mêmes modalités.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes :

- Pour le renouvellement de la mise à disposition d'une chargée de communication pour une durée de trois ans équivalente à 50% d'un temps complet à compter du 29 février 2023,
- Avec les modalités de remboursements suivantes :

La collectivité devra rembourser les rémunérations brutes et charges afférentes à 50% du coût salarial de l'agent, à Talence Evènements. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 18 - Création de postes au tableau des effectifs 2023

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe Déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au Travail, expose :

« Afin d'assurer le détachement d'un adjoint technique principal 2^{ème} classe sur le grade de Gardien-Brigadier, il convient de créer le poste correspondant au tableau des effectifs répondant ainsi aux besoins du service.

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

GRADE	POSTES DEJA OUVERTS	BESOINS (CREATION SUPPRESSION)	NOUVELLE SITUATION
Gardien-Brigadier	6	Création 1 poste	7 au 01/02/2023

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 19 - Recrutement d'un Directeur Espaces Publics au sein du Pôle aménagement urbain durable

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant le poste de Directeur Espaces Publics au sein du Pôle aménagement urbain durable, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie A, afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou Attachés territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Aider à définir et mettre en œuvre les orientations stratégiques en matière d'aménagement d'espaces publics (programmation pluriannuelle, analyse des besoins, diagnostics, réalisations, ...).
- Accompagner et être force de proposition auprès des élus : gestion du domaine public, mobilités, stationnement, végétalisation, propreté, ...
- Animer et coordonner les quatre services de la direction en lien avec les chefs de service :
 - o Voirie : gestion du domaine public et éclairage public,
 - o Service Espaces Verts : régie production florale, entretien des jeux, des espaces verts et projets en régie,
 - o Centre Technique Municipal : propreté, manifestations, électricité et éclairage public, magasin, mécanique,
 - o Régie des Transports : deux cars avec chauffeurs.

- Développer, harmoniser les méthodes et process interservices en s'appuyant sur les outils de planifications existants,
- Cadrer et suivre l'exécution budgétaire en lien avec les chefs de service,
- Assurer la veille prospective en matière d'aménagement (incidence des évolutions techniques, juridiques, environnementales),
- Assurer le lien avec Bordeaux Métropole sur les opérations d'aménagement de voirie ou d'infrastructures de transport,
- Superviser et ou monter des marchés publics en lien avec la maintenance et l'aménagement de l'espace public,
- Coordonner et partager son action avec les directions de la direction générale (direction des bâtiments et urbanisme) et avec les autres directions nécessaires à l'activité : concertation, communication, finances, marchés publics, ...

Missions Annexes :

- Travailler avec la cellule coordination projets de la ville de Talence (cette cellule a la charge de l'exécution d'une partie des projets de la commune avant remise en gestion).

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/02/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des Attachés territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Directeur Espaces Publics au sein du Pôle aménagement urbain durable, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux ou des Attachés territoriaux à compter du 01/02/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 20 - Recrutement d'un officier d'état civil au sein du service Citoyenneté Population Cimetière

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite à la mobilité interne d'un agent titulaire occupant le poste d'officier d'état civil au service Citoyenneté Population Cimetière, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Réaliser toutes les tâches dont l'officier de l'état civil a la charge :

- . Recevoir et prendre acte de la déclaration relative à l'état civil (naissance, décès ...)
- . Apprécier la demande au regard de différents documents
- . Contrôler l'authenticité des documents fournis
- . Mettre à jour les registres
- . Gérer les documents et procédures liées aux actes de l'état civil (rectifications, livrets, mentions, ...)
- Prendre en charge les dossiers de mariage, PACS, changement de nom ou de prénom, dans leur intégralité
- Etablir tous les documents liés aux décès
- Gérer le cimetière :
 - . Autoriser les inhumations, exhumations et travaux
 - . Assurer la mise à jour des titres
 - . Informer les administrés sur la législation funéraire
 - . Réceptionner les titres établis, les contrôler et les enregistrer sur informatique
- Assurer l'accueil physique et téléphonique des administrés

Missions annexes :

- Confectionner les registres de l'état civil et s'assurer de la signature des déclarants
- Prendre en charge la fonction de régisseur (régie cimetière)
- Assister l'élu au cours des mariages (en semaine ou les samedis)
- Participer à toutes les tâches utiles au bon fonctionnement du service

Spécificités :

- Fermeture occasionnelle du cimetière

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/02/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'officier d'état civil au service Citoyenneté Population Cimetière, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/02/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 21 - Recrutement d'un technicien/ingénieur énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Lors du conseil municipal du 17/10/2022 vous aviez autorisé la création et le recrutement d'un technicien énergie au sein de la Direction des bâtiments et de la transition Énergétique.

Confronté à des difficultés en termes de recrutement il est proposé d'ouvrir ce poste en catégorie B aux grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux mais aussi en catégorie A aux grades du cadre d'emplois des Ingénieurs territoriaux.

Ce poste pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Suivi du marché d'exploitation des chaufferies :
 - Suivre et contrôler le Marché d'exploitation des installations de chauffage (P1 / P2 / P3).
 - Assurer la coordination, le suivi et la vérification des travaux neufs ou d'entretien de chauffage.
 - Assurer un suivi analytique des consommations et financier du marché.
 - Diagnostiquer/faire diagnostiquer et contrôler les équipements.
- Suivre les consommations énergétiques :
 - Suivre et optimiser les consommations énergétiques des bâtiments, optimisation des abonnements avec analyse des anomalies et mise en œuvre d'actions techniques correctives.
- Suivi du plan de transition énergétique :
 - Suivre et faciliter avec le bureau d'étude l'établissement du Schéma Directeur Immobilier Energie.
 - Collaborer à l'établissement du Plan pluri annuel de transition énergétique.
 - Participer au montage d'opération avec recommandations et prescriptions dans le domaine énergétique.
- Suivi du Décret tertiaire :
 - La mise en œuvre du Décret Tertiaire jusqu'à l'enregistrement des données sur la plateforme OPERA.
- Suivi Contrats d'Economie d'Energie (CEE) et recherche de subvention :
 - Mettre en œuvre des C.E.E et suivi jusqu'à réception de l'ouvrage en collaboration avec les chargés d'opérations : analyser les projets, identifier les travaux recevables dans le cadre du C.E.E, déclarer les projets.
 - Rechercher des moyens de subventions et montage de dossier dans le cadre de la rénovation énergétique (ADEME - Région - Etat ...).
- Suivi des Diagnostics de Performance Energétique
- Suivi du marché achat des énergies :
 - Monter et suivre les dossiers gérés par le SDEEG, suivre les groupements de commandes pour l'achat des énergies, communication du périmètre concerné et participation aux réunions d'informations.
- Mettre en place des outils de contrôles de suivis et communication.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 1^{er} février 2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou Ingénieurs territoriaux à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de Technicien ou d'Ingénieur énergie au sein de la Direction des Bâtiments et de la Transition Énergétique en lieu et place de l'emploi précédent relevant des grades du cadre d'emplois des Techniciens territoriaux ou des Ingénieurs territoriaux à compter du 1^{er} février 2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 22 - Recrutement d'un peintre – agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre technique municipal

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ d'un agent titulaire occupant le poste de peintre – agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre technique municipal, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Concevoir, réparer ou entretenir des éléments du bâtiment et de constructions diverses.
- Signaler à son supérieur hiérarchique les anomalies constatées sur les ouvrages des bâtiments.
- Être polyvalent dans tous les corps d'état du bâtiment.
- Assurer la maintenance et la remise en état des éléments du mobilier urbain.

Missions annexes :

- Participer aux grandes manifestations ou événements (élections, Décastar, ODP, fêtes de fin d'année...).
- En cas de besoin, venir en renfort de tous les services du CTM.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 13/02/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de peintre – agent de maintenance des bâtiments au sein du Centre technique municipal, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques à compter du 13/02/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 23 - Recrutement d'un assistant de direction/chargé de mission au sein du service Développement durable - La poste Aristide Briand - Économie sociale et solidaire

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ pour mutation d'un agent titulaire occupant le poste d'assistant de direction / chargée de mission au sein du service Développement durable - La poste Aristide Briand - Économie sociale et solidaire, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

Le poste est constitué de 3 grandes missions : une de secrétariat de direction, la seconde sur la mise en œuvre de la politique Economie Sociale et Solidaire (ESS) de la ville et la troisième sur le soutien/remplacement du poste « Biblioposte » lorsque le titulaire est absent.

- Assurer entre le Directeur et les différents services la diffusion de directives et la collation des informations nécessaires au suivi des activités des services concernés.
- Organiser et prioriser les activités de secrétariat.
- Assister le Directeur et les chefs de services de la Direction.
- Drainer un ensemble large d'informations devant permettre au Directeur un suivi régulier de l'ensemble des autres services.
- Rédiger et mettre en forme un document de façon autonome (courriers, notes, procès-verbal, comptes rendus, dossiers).
- Travailler en équipe.
- Accueillir et renseigner les entreprises ou futures entreprises de l'ESS talençaise sur les dispositifs existants pouvant les intéresser.
- Développer le réseau des entreprises de l'ESS et encourager la coopération.
- Participer à la mise en œuvre des outils de promotion de l'ESS et l'Innovation Sociale.
- Contribuer à la vie du service ESS de la ville de Talence dans ses dimensions administrative, gestion de projet et communication.
- Participer au développement des collaborations de toute nature avec nos partenaires.

Missions annexes :

Remplacement de l'agent « Biblioposte » quelques jours dans l'année :

- Services postaux
- Services bibliothèque

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/01/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant de direction / chargé de mission au sein du service Développement durable - La poste Aristide Briand - Économie sociale et solidaire, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes administratifs à compter du 01/01/2023,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 24 - Recrutement de deux agents de surveillance de la voie publique polyvalents au sein du service surveillance voie publique

DÉLIBÉRATION

Madame THOMAS-PITOT, Adjointe déléguée aux Ressources Humaines et à la Qualité de vie au travail, expose :

« Suite au départ en mobilité interne de deux agents titulaires occupant un poste d'agent de surveillance de la voie publique polyvalent au sein du service surveillance voie publique, la collectivité doit recruter deux agents fonctionnaires ou contractuels de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers. Ce poste ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjointes techniques ou des Adjointes administratifs, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Ouverture des parcs et jardins
- Sécurisation du passage des écoles :
 - . Assurer la sécurité des enfants et des parents lors de la traversée de chaussée et la surveillance des stationnements aux abords proches de l'école
- Surveillance du stationnement réglementé :
 - . Contrôler l'application de la réglementation du stationnement réglementé (payant – zone bleue)
 - . Etablir des procès-verbaux par PV électronique et des forfaits post-stationnement électroniques
 - . Renseigner les usagers et les informer préventivement du fonctionnement et de la réglementation en vigueur sur les voies publiques
 - . Signaler tout dysfonctionnement des horodateurs en lien avec la régie du stationnement payant
- Brigade d'occupation du domaine public :
 - . Contrôler le respect des autorisations d'occupation du domaine public suivant une liste éditée chaque jour
 - . Contrôler les chantiers constatés lors des patrouilles quotidiennes
 - . Régulariser les occupations du domaine public sans autorisation
 - . Contrôler la bonne application des arrêtés de voirie
 - . Expliquer et orienter les entreprises/administrés sur les démarches à entreprendre avant tous travaux
 - . Rendre compte à la hiérarchie en fin de mission
 - . Collaborer avec les services techniques
- Brigade anti-incivilités :
 - . Contrôler l'application du code de l'environnement et du règlement sanitaire
 - . Constater et verbaliser les dépôts sauvages
 - . Ramasser les petits dépôts sauvages constatés
 - . Constater et signaler les tags à consonnance politique et anti-police
 - . Constater et établir un procès-verbal de demande d'élagage pour les plantations empiétant sur le domaine public
 - . Informer et sensibiliser les publics (habitants, bailleurs sociaux, commerçants, etc...) sur la réglementation en vigueur
 - . Participer à des actions de sensibilisation à la gestion des déchets et du respect de l'environnement
 - . Analyser les demandes des usagers et apporter des réponses adaptées
- Receveur – Placier (marchés du centre-ville et Saint-Genès) :
 - . Accueillir et placer les commerçants et forains (abonnés et volants) et encaisser les droits de place

- . Gérer les litiges entre ou avec les commerçants
- . Contrôler les règles et les conditions de sécurité relatives à l'accès et à la circulation du public et des moyens d'intervention

Missions annexes :

- Constater et rendre compte des dégradations des espaces paysagers et publics
- Surveiller les manifestations organisées par la Ville en collaboration avec la police municipale
- Assister les personnes en difficulté (accident, etc ...)
- Surveiller la distribution alimentaire de l'association Espoir pour tous

Spécificités :

- Port d'un uniforme obligatoire
- Travail par tout temps en extérieur
- Travail en binôme Horaires irréguliers avec amplitude variable en fonction des missions
- Travail le samedi

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 01/02/2023.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs à laquelle se rajoute le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer l'emploi de deux agents de surveillance de la voie publique polyvalents au sein du service surveillance voie publique, en lieu et place des emplois précédents, ouverts aux grades du cadre d'emplois des Adjoints techniques ou des Adjoints administratifs à compter du 01/02/2023,

- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 25 - Convention de partenariat et de mise à disposition d'équipements entre la ville de Talence et le CREPS

M. FARGUES : M. le Maire, chers collègues, il s'agit dans cette délibération à autoriser M. le Maire à signer une convention de partenariat entre la Ville et le CREPS, pour ses installations. À savoir le stade Pierre-Paul Bernard sur une base forfaitaire de 10 000 euros par an qui sera révisée d'année en année.

M. LE MAIRE : En remerciant les services puisqu'ils vont participer pour partie à l'entretien de ce futur très bel équipement, que nous aurons le plaisir d'inaugurer, je l'espère un tout petit peu avant l'été, en collaboration avec les équipes de Bordeaux Métropole.

Des observations ? Des votes contre ?

À l'unanimité, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Suite aux travaux de rénovation du stade Pierre Paul BERNARD (livré dans sa globalité en juillet 2023), le CREPS (centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Bordeaux) a sollicité la ville, afin de signer une convention de mise à disposition des installations sportives situées avenue de Thouars, 33400 TALENCE.

Ces équipements comprennent :

- Le stade Pierre Paul BERNARD
- Le terrain de lancer n° 2
- Le pôle administratif et sportif

Afin de fixer les modalités d'occupation de chaque partie, il est nécessaire de signer une convention entre :

- Le CREPS, l'utilisateur
- La mairie de Talence, le gestionnaire du stade Pierre Paul Bernard

Au vu du nombre élevé d'heures d'occupation de l'ensemble des installations sportives, l'article 4 « disposition financière » de la convention prévoit que « la mise à disposition est assujettie au paiement d'une redevance forfaitaire de 10 000 € par an, correspondant aux usages définis à l'article premier ». Le montant de cette redevance forfaitaire sera actualisé annuellement sur la base des indices INSEE des prix à la consommation de l'énergie.

Cela étant exposé, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 26 - Acceptation offre de concours Association UST Club de Tennis – Travaux de rénovation des vestiaires du club de tennis

M. FARGUES : Merci, M. ERCHOUK. Dans cette délibération, il s'agit de travaux de rénovation des vestiaires qui sont existants dans le club de tennis. Le club nous a sollicités pour accélérer la rénovation de ces vestiaires. Il s'agit là d'autoriser M. le Maire de mettre en place une offre de concours pour avoir une répartition du financement avec 80 % financé par le club et 20 % par la Ville.

M. LE MAIRE : Je vous rappelle que tout cela est tenu possible parce que le club de tennis bénéficie et on s'en félicite des excellents résultats du padel. Puisque nous sommes un des rares padels municipaux avec une tarification particulièrement basse. Au grand regret de l'adjoint aux finances d'ailleurs.

Y a-t-il des questions ? Des remarques ?

Vote pour à l'unanimité. Je vous remercie... ah non, pardon. Sortez votre corne de brume quand vous souhaitez intervenir ma chère collègue.

Mme RAMI : On peut le faire la prochaine fois, il n'y a pas de soucis. On vous l'amène, parce que je vois que cela vous amuse.

M. LE MAIRE : On peut s'accorder un peu de sourires.

Mme RAMI : Juste, vous mettez principal utilisateur et ce n'est pas l'unique, car il y en a d'autres structures qui utilisent la salle. C'est juste une question, il n'y a pas de piège.

M. FARGUES : Les vestiaires sont utilisés par le club de tennis et par les utilisateurs du padel également.

Pour préciser les propos du Maire, il s'agit du padel le moins cher du département. Pas de la région, car nous n'avons pas fait d'étude.

(Intervention hors micro).

M. FARGUES : Il est municipal simplement.

M. LE MAIRE : On fait une tarification adaptée notamment aux classes populaires. Ce qui devrait trouver grâce à vos yeux. Cela dit nous avons un taux de remplissage du padel qui est quand même exceptionnel. Il marche vraiment très bien.

M. LE MAIRE : Les votes pour à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur FARGUES, Adjoint délégué aux Sports, expose :

« Dans le cadre du projet de rénovation des vestiaires du club de tennis, situés avenue de la Marne, 33400 Talence, une restitution a été effectuée auprès de l'USTCT, principal utilisateur de la structure, afin de présenter l'ampleur de ce projet estimé à 50.000 € HT soit 60.000 € TTC ainsi que le calendrier administratif et opérationnel y afférent.

Compte tenu de l'intérêt de ces aménagements qui participeront à l'évolution de l'association mais également au développement des activités de tennis sur le site, l'USTCT a informé la collectivité de son souhait de participer à leur financement.

Pour ce faire, l'association s'engage à participer financièrement à hauteur de 80% du montant total de la dépense sous la forme d'une offre de concours.

Par définition, une offre de concours correspond à un engagement par lequel une personne morale ou physique décide de participer aux dépenses d'établissement, d'entretien ou d'exploitation d'un ouvrage public, soit en fournissant une somme d'argent, en faisant gratuitement l'apport d'un terrain, en effectuant certains travaux ou prestations ou encore en livrant certaines fournitures.

C'est donc dans ce cadre qu'il convient aujourd'hui de signer une convention d'acceptation d'offre de concours afin d'autoriser l'USTCT à procéder au versement des travaux de rénovation des vestiaires.

Ceci étant exposé, je vous demande de bien vouloir approuver les termes de la présente délibération et autoriser M. le Maire à signer la convention d'acceptation d'offre de concours en pièce jointe. »

ADOPTÉ PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 1/02/2023

N° 28 - Convention annuelle pour l'ensemble des jardins partagés de la ville

Mme LUDLOW : Bonsoir, mes chers collègues, il s'agit d'une convention proposée avec les jardins partagés afin de donner une définition claire sur les conditions d'utilisation et les engagements des associations dans une démarche de développement durable. Cette convention concerne les jardins partagés de la Ville, les jardins de la passerelle, jardins des cultures, écojardins de Collette, les jardins de Chantecler, les empotés de Curvale, les graines de Fehlmann, les petits jardins des voisins de Caudérès et le jardi-cœur. La petite friche a été retirée de la délibération, compte tenu de sa nature particulière, nous sommes en cours de travail dessus. De plus je vous apporte deux nouveautés. Une évolution apportée suite aux échanges réalisés avec les jardins partagés sur notamment l'article 5.4 de cette convention. L'association établira donc un règlement intérieur qui précisera le règlement d'utilisation et qui sera transmis pour information à la Ville dans le mois suivant de la signature de la présente convention. Ce règlement intérieur devra préciser les conditions d'accès et de sécurité. La Ville devra être informée de toute modification du règlement. Ce dernier sera communiqué aux adhérents. Mais également sur l'article 5.8, aucun matériel ne devra être laissé sur les parcelles. L'association pourra installer sur le jardin un cabanon pour remiser le matériel de jardinage, outillage ou autres éléments destinés au jardinage et le matériel à usage pédagogique. Tout cabanon ou structure a pour seul usage de remiser le matériel de jardinage et aucun autre élément. Le stockage et l'accumulation des objets sont interdits. Voici donc les modifications que je vous apporte. Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à signer les conventions avec les jardins partagés suscités.

M. LE MAIRE : En vous remerciant ma chère collègue qui passe en dernier, ce qui est toujours un exercice difficile. En demandant à mes chers collègues de respecter le silence. Y a-t-il des observations ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui alors c'est la dernière délibération. Je suis désolée. Ah non, il y en a encore une. Justement je ne comprends pas trop pourquoi on sépare les deux. Vous ne le mettez pas sur les jardins partagés, mais les jardins partagés contribuent également à la subsistance alimentaire. Les gens font des jardins et s'en servent pour manger, donc je ne comprends pas bien la séparation entre jardins partagés et jardins familiaux. Je pense qu'il y a de nombreuses similitudes là-dessus.

Après, vous allez sans doute m'éclairer sur cette convention. Je ne la trouve pas forcément facilitante pour les associations. Je la trouve plutôt contraignante. Je ne vais pas vous lister tous les articles, mais il y en a un qui m'a fait un peu bondir. Je pense que vous savez lequel. Il s'agit de l'article 4 « conditions de mise à disposition ». Je trouve particulièrement désobligeant la formulation du dernier point sur l'utilisation du terrain qui ne devra pas porter atteinte à l'ordre public : « les manifestations à caractère politique, culturel ou commercial sont interdites ». Je ne comprends pas pourquoi cet article est noté, spécifié sur les conventions des jardins partagés. Excusez-moi, je n'ai pas dépouillé l'ensemble des conventions qui sont liées aux associations, mais je ne pense pas l'avoir vu dans les précédentes. De plus « ordre public : les manifestations à caractère politique », je voudrais bien savoir ce que vous y mettez

derrière. Moi, je ne comprends pas. On va faire venir MÉLENCHON à la petite friche ? Je n'ai pas compris.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas compris si jamais MÉLENCHON avait reconnu votre soutien ou pas. Ça a changé. Cela fluctue au grè du temps.

Mme RAMI : Parce que MÉLENCHON attire du monde quand même.

M. LE MAIRE : Mais vous soutenez MÉLENCHON maintenant ?

Mme RAMI : Je n'ai pas dit ça. Et je ne sais pas si l'ordre public tel qu'il est décrit peut être défini par manifestation à caractère politique, culturel ou commercial. Je ne comprends pas sincèrement.

Deuxième chose, je vous trouve un peu intrusif dans l'organisation et dans la gestion de l'association. L'article concernant le règlement intérieur a été bougé, mais il y a un article où il est écrit que toutes modifications concernant l'organisation ou la gouvernance de l'association doivent être passées à la Ville qui validera ou pas. Mais la Ville n'a pas à valider un changement de Direction...

M. LE MAIRE : Mme LUDLOW vous a dit qu'on venait de le modifier en séance.

Mme RAMI : Ah non, ce n'est pas celui-là. Il s'agissait du règlement intérieur. Où là, j'avais bondi, car en termes de règlement intérieur la Ville n'a pas à intervenir. Il s'agit de l'article 8 : « l'association s'engage à informer la Ville de Talence sous un mois à compter de sa survenance de tous les changements survenus dans son fonctionnement, dans son administration ou sa Direction, à lui transmettre les statuts et les règlements actualisés », pour cela OK, mais « selon leur nature, ces changements pourront donner lieu à une révision de la présente convention par voie d'avenant, voire sa résiliation ». Excusez-moi, mais en termes d'intrusion dans une vie d'une association, je trouve cela énorme.

Deuxième point qui est un peu plus fonctionnel, on parle de l'arrosage, de la gestion et de l'organisation. Excusez-moi, mais je n'ai pas fini. C'est la dernière délibération, je sais que cela dérive, mais je n'ai pas fini.

On parle également des horaires d'ouverture des jardins partagés. Avec la canicule que l'on a eue cet été, je sais de quoi je parle, car je fais partie d'un jardin partagé, on a voulu économiser au maximum l'eau, donc cela signifie que nous avons arrosé très tard pour ne pas être en période de chauffe. Là, vous mettez que les jardins partagés pourront être ouverts de 8 heures à 21 heures. Je ne sais pas si vous vous rappelez les températures de cet été, mais à 21 heures il faisait encore extrêmement chaud. Sur le jardin partagé de Caudères, on allait arroser à 22 heures. Là, vous êtes en train de mettre une clause restrictive, qui ne laisse pas la liberté aux jardiniers d'économiser l'eau et de le faire en fonction de ce qu'ils ont.

Il y a une autre notion qui est l'entretien. Vous parlez de l'entretien et vous mettez des clauses et tout ce que vous voulez. Je vous rappelle que dans les jardins partagés, il y a plusieurs techniques de jardinage. La notion d'entretien est quand même assez subjective. Quand je

parle de permaculture, peut-être que la visibilité d'une platebande en permaculture vous paraît comme du mauvais entretien, mais ce n'est pas le cas, c'est une technique de jardinage. C'est bien l'objectif aussi des jardins partagés d'expérimenter de nouvelles formes de jardinage. Excusez-moi, je suis un peu énervée, je suis à la fin. Je vais terminer là. Je suis assez... je sais que certaines associations attendaient cette convention, mais je n'ai jamais reçu autant de coups de téléphone et de SMS et de mail sur l'intrusion qui est faite sur la gestion de l'association. Moi, je suis vraiment offusquée par le terme « ordre public ».

M. LE MAIRE : Je vais proposer de regrouper le vote sur les deux délibérations, puisque vous avez raison là-dessus.

Vous avez dit plusieurs choses. L'idée est qu'il nous avait été demandé de donner un cadre juridique, celui-ci a été rédigé. L'exemple que vous prenez sur un élément caniculaire, nous avons des parcs et jardins avec des horaires définis et lorsque survient un épisode caniculaire nous autorisons là-dessus. Il ne faut pas considérer que cela soit l'alpha et l'oméga de tout et que la Municipalité sera derrière.

Concernant l'ordre public indépendamment de la problématique de numérotation. Vous avez beaucoup de retours, nous n'en avons pas eu, si ce n'est un retour et nous savons de qui nous parlons. Il n'est pas dans l'ambition de la Collectivité, pas plus demain qu'aujourd'hui, de rentrer dans une administration, dans quelque chose d'intrusif. Ce n'est pas du tout cela. Sortez-vous cela de la tête. C'est une association. En revanche, c'est le travail de la partie juridique, mais on pourra vous organiser un rendez-vous avec notre Directeur juridique, c'est de l'espace public. La Ville met à disposition de l'espace public, donc doit se prémunir de toute autre chose que de jardiner. Quand je dis jardiner, cela peut être du lien social et tout cela. L'espace public, vous avez parlé d'un élément politique, lorsque surviennent des campagnes électorales, MÉLENCHON ou pas, nous sommes régis par des cadres très stricts qui disent ce que l'on a le droit de faire, qui doit réserver une salle, etc. ce n'est pas une volonté politique, mais juridique.

La garantie que cela nous offre est de dire que ces jardins partagés, qui sont des jardins associatifs, ne doivent pas être le lieu d'un quelconque prosélytisme politique au sens politicien du terme. Chacun a le droit d'avoir ses points, donc c'est la raison pour laquelle, cette chose a été mise. Après vous dire quelque chose : on a un cadre. Vous demandez la parole, mais vous parlez souvent quand je parle... On nous a demandé un cadre, on essaye de le donner. Nous le disons publiquement, la volonté n'est ni de rentrer dans un élément d'ordre intrusif, pour reprendre vos termes, ni d'aller s'occuper de quoi que ce soit, c'est simplement de dire que cet espace public, que la réglementation est la même pour un jardin partagé et ce qui l'entoure. Je prends un exemple, les graines de Fehlmann, ils sont d'ailleurs dans le square Fehlmann et on ne peut pas privatiser le square pour des raisons politiques. J'essaye de vous expliquer la philosophie qui est derrière. Il ne faut pas voir ni le diable ou autre. C'est le fait de dire que cet espace-là est réglementé. Ce qui est mis à disposition d'une association, nous souhaitons que la même chose s'applique à l'intérieur de ça. Il ne faut pas y voir plus de malice que cela. Sur les éléments caniculaires, j'étais en train de dire que l'on pourrait ajouter que pour des raisons exceptionnelles il pourra être donné, ainsi nous ne

précisons pas les raisons caniculaires, car il peut être imaginé que les personnes souhaitent sauver des cultures du gel également. Je n'ai pas de difficulté par rapport à cela. N'allons pas chercher la polémique là où il n'y a pas lieu d'être. On nous a demandé un cadre juridique. Nous avons demandé à nos fonctionnaires de travailler là-dessus de manière à sécuriser la commande publique et il ne faut rien y voir de plus. Je peux vous assurer que les associations ne verront pas plus. Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : Peut-être une suggestion, parce que je trouve aussi que cette convention est vraiment bizarre à lire. Moi, aussi cela m'a choquée. Est-ce qu'il n'est pas possible de faire référence au fait que ces jardins sont un espace public, donc répondent aux mêmes normes ? Pas besoin de citer cela en fait. Dès lors que l'on dit que ce sont des espaces publics, cela renvoie à la réglementation des espaces publics. Il n'y a pas que cela dans la réglementation des espaces publics.

M. LE MAIRE : Ce que me dit Dominique, c'est que ce sont des AOT, cela a un caractère général et c'est la raison pour laquelle ceci a été précisé dans cet ordre-là. N'allons pas chercher... Les jardins partagés depuis des années vivent dans cette Ville en paix, chacun a ses opinions politiques, culturelles ou commerciales. Je dis commerciales, car vous vous êtes adressée en premier lieu au politique, mais il s'agit ici de se prémunir par rapport à cela. N'y voyez pas de malice. Je vous propose de voter ça et si par la suite dans la mise au point nous devons préciser des choses, nous le ferons.

M. MARTILY : Juste une toute petite question. Dans le cas où des associations contractent sur des événements avec les jardins partagés, et que dans le cadre des activités de ces associations, elles vendent des biens ou services etc, mais réellement dans le cadre associatif, ce serait donc considéré comme commercial ?

M. LE MAIRE : Mais c'est dans le fonctionnement de l'association ?

M. MARTILY : Oui. Je sais pas, vendre ...

M. LE MAIRE : Il n'est pas possible de vendre sur l'espace public sans AOT, exception faite du 1^{er} mai qui fait exception dans la loi. Ne voyez pas autre chose. On peut s'accrocher et vous pouvez monter là-dessus.

Je vous donne rendez-vous dans un an. Il n'y aura rien qui aura changé. La seule question est qu'aujourd'hui il n'y a pas de cadre juridique, donc ceci a été précisé. Ceci a été rédigé, non pas par le politique, mais par l'administration. Il n'y a donc pas de volonté politique de rappeler ce qu'il est possible de faire ou non. Ni plus ni moins. Ce qui s'applique à l'espace public, vous avez raison Mme QUÉLIER, mais là nous sommes sur une AOT. Cela signifie que pendant un temps que l'on va donner, le jardin partagé, qu'importe, va occuper le domaine public. C'est la raison pour laquelle ceci a été précisé.

Je vous propose de l'adopter, si vous ne voulez pas l'adopter là, alors ne l'adoptez pas, mais les éléments que vous m'avez donnés sur des points on les conservera je pense, notamment l'exemple de la canicule... enfin des conditions ... Je vous propose de passer aux votes sur les deux délibérations.

Mme RAMI : On va voter contre. Christian et Monique viennent de me donner leur avis, ils votent contre. Vous parlez AOT, ce n'est pas indiqué dans la convention. Je pense que vous pourriez avec les éléments que l'on vous a cités préparer un autre modèle de convention et nous proposer ceci la prochaine fois, ou bien nous la faire passer. En l'état, sincèrement, je vais voter contre. Je suis désolée.

M. LE MAIRE : Allez je vous propose de prendre le vote de Mme QUÉLIER.

Mme QUÉLIER : C'est pareil, en l'état contre.

M. JOLIOT : Contre à cause du point 9.2.

M. LE MAIRE : Très bien. Je vous rappelle que l'on fixe un cadre. On va faire le tour. Je vais vous inviter une nouvelle fois. J'aurais aimé que l'on puisse avoir vos retours avant le Conseil municipal, parce que cela nous aurait permis de le faire. Par ailleurs, les associations qui vous ont sollicitée vous ont donc alerté préalablement à ce Conseil municipal, donc on aurait pu imaginer... Vous n'avez pas été sollicitée pendant le Conseil municipal. Vous m'avez dit que vous aviez reçu des tonnes de coups de fil, donc ce n'était pas pendant le Conseil. Je vous propose que l'on fasse le tour et si jamais on doit apporter ou amender ces conventions, alors on les amendera, il ne faut pas y voir autre chose.

Votre vote concerne la délibération 28 et 29 ?

Nous devons présenter la délibération 29 avant votre vote.

DÉLIBÉRATION

Madame LUDLOW, Conseillère municipale déléguée aux Jardins partagés, expose :

« Un jardin partagé est un jardin qui se conçoit, se construit et se cultive à plusieurs. Il offre à chacun la possibilité de travailler à une réalisation commune.

Il s'agit avant tout d'un jardin de projets, élaborés collectivement. Il suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels, et ceci dans la durée.

C'est un lieu de vie convivial et ouvert sur le quartier, qui favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de créativité, il contribue de ce fait à la création du lien social.

C'est un jardin écologique dans lequel les jardiniers renouent avec le monde vivant et créent un milieu équilibré où se conjuguent respect des ressources naturelles et maintien de la diversité animale et végétale.

C'est pour tout cela que la ville souhaite proposer une convention commune afin de donner une définition claire sur les conditions d'utilisation et les engagements de chaque association dans une démarche de développement durable.

Pour rappel, les Jardins partagés de la ville sont : le jardin de la Passerelle ; le jardin des Cultures ; les Ecojardins de Colette ; le jardin de Chantecler ; les Empotés de Curvale ; Les graines de Fehlmann ; le Petit jardin des voisins à Cauderès ; Jardicoeur.

La convention de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé, jointe à la présente, prendra effet à compter de sa signature par les parties pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, son renouvellement pourra intervenir par tacite reconduction, par deux fois uniquement, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties dans les conditions définies à l'article 11.

Je vous demande donc, dans ces conditions, de bien vouloir autoriser Monsieur le maire à signer une convention de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé avec chacune des associations précitées.

»

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence / M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

29 - Convention annuelle avec l'association « Les Jardins de Raba » pour le jardin partagé familial de Raba

Mme LUDLOW : La présentation est très similaire à la première. Cela concerne juste un jardin familial qui a des objets un peu différents que les jardins partagés. Avec une vision plus alimentaire au niveau des parcelles qui sont très différentes par la taille du jardin en lui-même et la taille des parcelles. Qui a également une organisation extrêmement différente au quotidien. Ce qui donne cette convention spécifique aux jardins familiaux.

M. LE MAIRE : Les votes contre demeurent ? OK. Parfait.

DÉLIBÉRATION

Madame LUDLOW, Conseillère municipale délégué aux Jardins partagés, expose :

« Un jardin familial est composé de parcelles mises à disposition des jardiniers pour la culture potagère afin de contribuer à la subsistance alimentaire de la famille.

Il s'agit avant tout d'un jardin de projets élaborés collectivement. Il suppose une implication forte des participants, ainsi qu'une concertation et une coopération entre les jardiniers et les partenaires éventuels, et ceci dans la durée.

C'est un lieu de vie convivial et ouvert sur le quartier, qui favorise la rencontre entre les différentes générations et cultures. Fondé sur des valeurs de partage, de solidarité et de créativité, il contribue de ce fait à la création du lien social.

C'est un jardin écologique dans lequel les jardiniers renouent avec le monde vivant et créent un milieu équilibré où se conjuguent respect des ressources naturelles et maintien de la diversité animale et végétale.

C'est dans ce contexte que la ville souhaite proposer une convention de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé familial à l'association « Les Jardins de Raba » au 22 rue du 19 mars à Talence, l'objet étant de définir les conditions d'utilisation et les engagements de chacune des parties dans une démarche de développement durable.

La convention jointe à la présente prendra effet à compter de sa signature par les parties pour une durée d'un an. A l'issue de cette période, son renouvellement pourra intervenir par tacite reconduction, par deux fois uniquement, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties dans les conditions définies à l'article 11 de la même convention.

Je vous demande donc, dans ces conditions, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe à la présente de mise à disposition d'un espace clôturé à usage de jardin partagé familial avec l'association précitée ».

ADOPTE PAR 34 VOIX POUR

9 VOIX CONTRE (Mme DE MARCO, M. BIMBOIRE, M. BARDIN, Mme RAMI, M. MARTILY, Mme GRESLARD-NEDELEC, Mme DUMONT – Talence en Transition / Mme QUELIER – Nouvel Esprit Talence / M. JOLIOT – Talence Debout !)

Reçu en Préfecture le 1/02/2023

M. LE MAIRE : Je vais donc vous donner rendez-vous dans quelques instants à côté, parce que la galette nous attend. Le prochain Conseil municipal aura lieu le lundi 27 février 2023 à 18h. je vous remercie. En souhaitant une bonne soirée à celles et ceux qui nous ont suivis.

La séance est levée à 21h53.